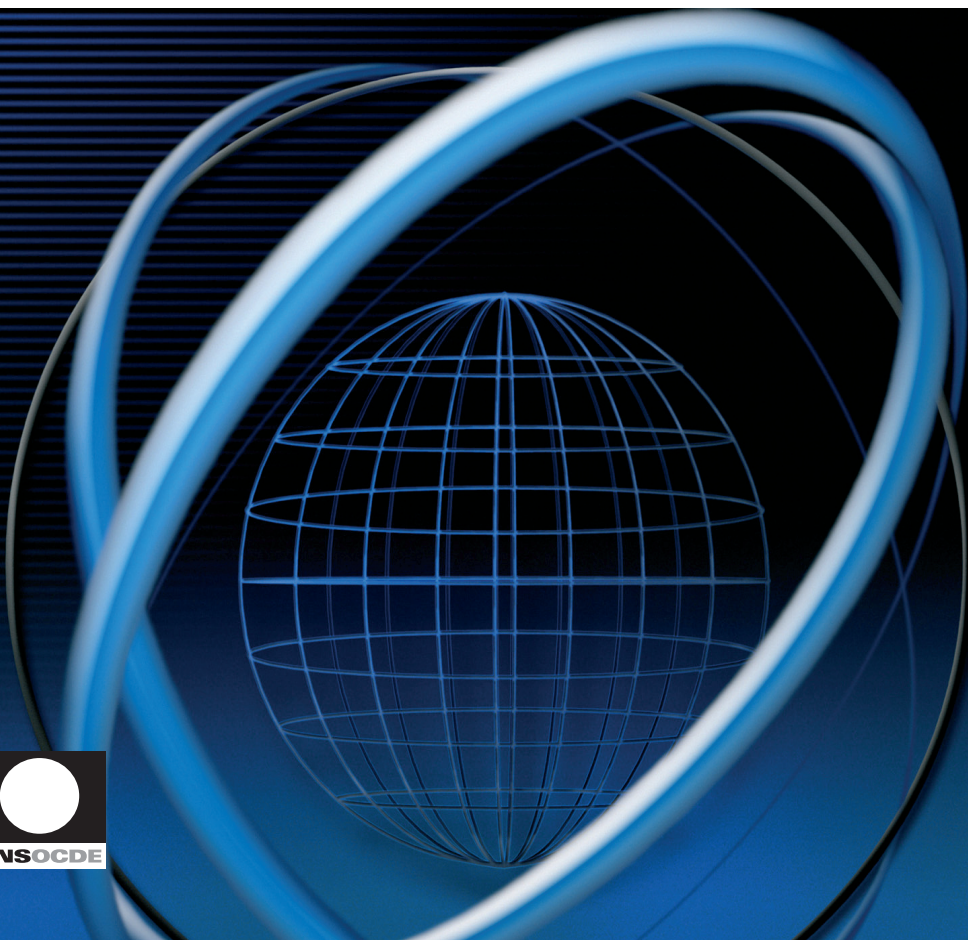




Objectif développement

Rechercher la cohérence

**LES PÊCHERIES ET
LES POLITIQUES
DE DÉVELOPPEMENT**



Objectif développement

Rechercher la cohérence

LES PÊCHERIES ET LES POLITIQUES
DE DÉVELOPPEMENT



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 démocraties œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux, que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Publié en anglais sous le titre:

Fishing for Coherence

FISHERIES AND DEVELOPMENT POLICIES

© OCDE 2006

Toute reproduction, copie, transmission ou traduction de cette publication doit faire l'objet d'une autorisation écrite. Les demandes doivent être adressées aux Éditions OCDE rights@oecd.org ou par fax (33 1) 45 24 13 91. Les demandes d'autorisation de photocopie partielle doivent être adressées directement au Centre français d'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, France (contact@cfcopies.com).

Avant-propos

La préservation des stocks halieutiques est un volet essentiel de la conservation des ressources mondiales qui sont communes à tous. Aussi bien dans les pays de l'OCDE que dans les pays non membres, la pêche représente environ 1% du PIB. Cependant, son poids économique et social est en fait beaucoup plus important : dans les pays en développement, le secteur de la pêche est vital pour des millions de gens, notamment les plus pauvres, auxquels il offre un moyen de subsistance et une source de protéines, ainsi qu'une réserve de richesse nécessaire à la croissance économique et au développement. La mauvaise gestion, la dégradation et la surexploitation des stocks à travers le monde revêtent donc une importance cruciale. La solution du problème repose en partie sur une meilleure compréhension de l'interaction entre, d'une part, l'action publique dans le secteur halieutique et dans d'autres domaines et, d'autre part, ses répercussions sur le développement et le développement durable.

C'est pourquoi le Comité des pêcheries de l'OCDE a décidé, en 2003, d'étudier les problèmes de cohérence des politiques au service du développement dans le domaine de la pêche. A cet effet, il a commandé une étude destinée à cerner les problèmes, puis, au cours de ses sessions ultérieures, examiné plusieurs versions préliminaires dont le rapport présenté dans cet ouvrage est l'aboutissement.

L'objectif de ces travaux était d'analyser les ressorts de la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche, mais aussi ses répercussions économiques, dans l'optique d'orienter la mise en place de mécanismes institutionnels permettant d'améliorer cette cohérence, et d'examiner les besoins de matière en renforcement des capacités. La présente publication décrit donc un cadre d'analyse théorique, lequel distingue cinq grands domaines d'analyse en rapport avec les activités halieutiques : environnement, technologie, économie, social et gouvernance. En s'appuyant sur ce cadre, l'étude compare les pêches dans les pays en développement et dans les pays développés. L'utilité de la démarche est illustrée par dix études de cas nationales et régionales. En outre, deux typologies sont décrites. La première aide les responsables de l'action publique à caractériser les problèmes de cohérence qui affectent les pêches, que ce soit du point de vue interne, vertical, horizontal ou

transnational. La deuxième contribue à déterminer si les politiques sont cohérentes ou partiellement cohérentes, si la cohérence des politiques n'est pas une priorité ou encore si elle n'est pas du tout prise en considération. Les thèmes essentiels que pourraient aborder des recherches ultérieures sont définis dans l'étude.

Le Comité des pêcheries a décidé de faire paraître cette étude, sous la responsabilité de son auteur, dans un chapitre de l'édition 2005 de sa publication phare *Examen des pêcheries dans les pays de l'OCDE : politiques et statistiques de base*. A sa 95^{ème} session, en avril 2005, il a également décidé de poursuivre à l'avenir les travaux consacrés à la cohérence des politiques au service du développement. A l'occasion d'un atelier qui se tiendra en avril 2006, il lancera un dialogue sur ce thème entre spécialistes des pêches et du développement, en concertation avec le Comité d'aide au développement (CAD), dans la perspective d'améliorer la collaboration entre les représentants de ces deux domaines d'action pour qu'ils établissent de meilleures pratiques.

REMERCIEMENTS

Le rapport contenu dans cet ouvrage a été rédigé par Arthur Neiland, IDDRA, Portsmouth, Royaume-Uni, sous la coordination de Carl-Christian Schmidt. Il s'inscrit dans le projet de l'OCDE sur la cohérence des politiques au service du développement, coordonné par Alexandra Trzeciak-Duval. Il a été mis en forme par Emily Andrews-Chouicha et Maria Consolati. Nous remercions le gouvernement du Royaume-Uni pour son financement.

Table des matières

Avant-propos	3
Résumé	9
Sigles.....	13
Préface	15
Chapitre 1. Introduction.....	17
Définition des objectifs et résultats.....	19
Approche et méthodologie.....	20
Chapitre 2. Aperçu général de la cohérence des politiques.....	23
Introduction, définitions et thèmes.....	24
Une thématique nouvelle.....	25
Articulations avec les politiques de développement	26
Principe de gouvernance	26
Incidences de l’incohérence des politiques	26
Domaines d’action prioritaires du CAD.....	27
Question urgente	27
Dimension mondiale	29
Principales causes de l’incohérence des politiques	29
Amélioration de la cohérence des politiques.....	30
Nécessité de travaux complémentaires	30
Chapitre 3. Socle conceptuel de la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche.....	33
Introduction.....	33
Systèmes de gestion des pêches	34
Développement des pêches et réduction de la pauvreté	35
Gouvernance des pêches	35
Gouvernance	36
Cadre de l’action publique	36
Processus de l’action publique	36
Conclusion	37

Chapitre 4. Comparaison entre les pêches des pays membres et celles des pays non membres de l'OCDE	41
Introduction.....	41
Environnement.....	42
Technologie.....	50
Aspects économiques.....	53
Aspects sociaux.....	58
Gouvernance des pêches.....	64
Résumé.....	68
Chapitre 5. Typologie des problèmes de cohérence dans le domaine de la pêche et définition de priorités de recherche futures	73
Introduction.....	73
Typologie de la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche.....	73
Type I : « La cohérence des politiques est réalisée ».....	77
Type II : « La cohérence des politiques est partielle ».....	77
Type III : « La cohérence des politiques n'est pas une priorité ».....	77
Type IV : « La cohérence des politiques est ignorée ou négligée ».....	77
« Approche fondée sur les processus » : questions de fond.....	78
Définition de priorités de recherche futures.....	79
Chapitre 6. Conclusions et observations	83
Bibliographie	85
Annexe 1. Comparaison préliminaire entre les pêches des pays membres de l'OCDE et celles des pays non membres	95
Annexe 2. Conventions, accords et déclarations internationaux principaux relatifs à la pêche, à la pauvreté et au développement	109
Annexe 3. Pour un programme d'action commun de l'OCDE au service du développement	111
Annexe 4. Glossaire: Partie A. Anglais = Français	115
Glossaire: Partie B. Français = Anglais	130

Tableaux

Tableau 3.1. Articulation entre les concepts clés de l'action publique et la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche.....	38
Tableau 4.1. Pêche dans les pays membres et non membres de l'OCDE : cohérence des politiques	43
Tableau 4.1. Pêche dans les pays membres et non membres de l'OCDE : cohérence des politiques	70
Tableau 5.1. Typologie de la cohérence (incohérence) des politiques dans le domaine de la pêche.....	74
Tableau 5.2. Typologie fondée sur les processus concernant la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche.....	76
Tableau 5.3. Cadre logique d'un programme de recherche générique sur la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche.....	80

Encadrés

Encadré 1.1. Approche et méthodologie de l'étude - cinq étapes.....	22
Encadré 2.1. Cohérence des politiques - quelques définitions	23
Encadré 2.2. Cohérence des politiques - aperçu général des thèmes étudiés récemment dans la littérature	25
Encadré 2.3. Cohérence des politiques et réduction de la pauvreté -- domaines d'action prioritaires du CAD	27
Encadré 2.4. Les quatre causes principales de l'incohérence des politiques	30
Encadré 2.5. Les cinq critères de référence pour l'amélioration de la cohérence et de l'intégration des politiques pour un développement durable ...	30
Encadré 3.1. Concepts clés pour l'analyse des politiques dans le domaine de la pêche et en général.....	34
Encadré 4.1. Étude de cas n° 1 – Politiques de la pêche et politique de l'environnement : le cas de la dégradation des ressources halieutiques de l'Atlantique Sud-Est	47
Encadré 4.2. Étude de cas n° 2 – Politique de la pêche et politique de l'environnement : le cas de la pêche au filet dérivant et des captures accidentelles dans les eaux des pays du Pacifique Sud.....	48
Encadré 4.3. Étude de cas n° 3 – Politique de l'aquaculture et politique de l'environnement : le cas de l'élevage des crevettes au Bangladesh.	49

Encadré 4.4.	Étude de cas n° 4 – Accords de pêche internationaux et rapports entre flottes industrielles et flottes artisanales : le cas de l’Afrique du Nord-Ouest.....	52
Encadré 4.5.	Étude de cas n° 5 – Politique de la pêche et politique de développement : le cas de la politique commune de la pêche de l’Union européenne (dimension internationale).....	56
Encadré 4.6.	Étude de cas n° 6 – Politique commerciale et politique de développement : les exportations de thon en conserve des pays ACP – le cas des Seychelles	57
Encadré 4.7.	Étude de cas n° 7 – Politique de développement économique et politique de développement social : investissement destiné à l’économie intérieure et incidences sociales dans le secteur de la pêche au Chili	61
Encadré 4.8.	Étude de cas n° 8 – Politique de développement des pêches et politique de réduction de la pauvreté : le cas des pêcheries du lac Victoria en Afrique de l’Est (Kenya, Tanzanie et Ouganda)	62
Encadré 4.9.	Étude de cas n° 9 – Politique de développement durable et politique de gouvernance des pêches : le problème de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) à la légine dans la zone de la CCAMLR	66
Encadré 4.10.	Étude de cas n° 10 – Politique de développement et politique commune de la pêche: la négociation et la mise en œuvre des accords de pêche internationaux UE-ACP en Afrique de l’Ouest	69

Résumé

La présente étude exploratoire, *Rechercher la cohérence - Les pêcheries et les politiques de développement*, a pour objectif d'examiner les domaines concernant la pêche dans lesquels le problème de la cohérence des politiques peut se poser. La cohérence des politiques est une thématique explorée depuis une dizaine d'années et la littérature en la matière ne cesse de s'étoffer. S'agissant de la pêche, si elle est peu étudiée, il est désormais évident qu'elle est de plus en plus importante pour l'élaboration des politiques internationales dans des domaines essentiels comme la réduction de la pauvreté.

Cette étude exploratoire a été menée en cinq étapes : (i) récapitulation des principaux thèmes ; (ii) étude du socle conceptuel de la cohérence des politiques de la pêche ; (iii) comparaison des pêches dans les pays membres et non membres de l'OCDE, notamment présentation de dix études de cas sur la cohérence (ou l'incohérence) des politiques dans le monde ; (iv) présentation d'une typologie des problèmes de cohérence des politiques dans le domaine de la pêche ; et (v) identification des recherches à mener à l'avenir.

La notion de cohérence des politiques s'applique à de nombreux domaines de l'action publique, mais c'est principalement dans ceux du développement durable, de la coopération pour le développement, de l'aide et de la lutte contre la pauvreté qu'elle a été étudiée. L'incohérence peut avoir plusieurs causes, le manque de volonté politique étant considéré comme le facteur le plus décisif. Les autres explications sont principalement liées à un déficit d'informations et d'analyse des conséquences des politiques les unes sur les autres, à des décisions inadéquates concernant l'information et le partage des responsabilités, et au manque de coordination de l'action des pouvoirs publics. L'incohérence a entre autres pour effet de réduire l'efficacité de l'action publique. Autrement dit, les ressources nationales sont gaspillées ou mal employées. Etant donné que les budgets publics sont de plus en plus serrés, la cohérence des politiques est donc un sujet d'étude de plus en plus important.

Le Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD) a défini sept domaines dans lesquels il est nécessaire de renforcer la cohérence des politiques en priorité pour réduire la pauvreté : commerce international et investissement direct étranger ; économie et finances ; agriculture et sécurité alimentaire ; ressources naturelles, y compris halieutiques, et environnement ; action sociale ; gouvernance ; conflits et sécurité. Que ce soit dans le cadre du cycle de Doha

pour le développement ou, en Europe, des Traités de Maastricht et d'Amsterdam, les pressions s'accroissent à l'échelle nationale et internationale en faveur d'un renforcement de la cohérence des politiques au service du développement. Pour y répondre, de nombreuses mesures et procédures, et beaucoup d'outils d'analyse, ont été adoptés ces dernières années au niveau national dans les pays membres de l'OCDE. Mesurer la cohérence des politiques en termes plus objectifs et quantitatifs reste néanmoins difficile.

Ces grands thèmes peuvent être invoqués pour comprendre la nature et les ressorts de la cohérence ou de l'incohérence des politiques de la pêche, ainsi que les possibilités de renforcement de la cohérence entre politiques de la pêche et politiques de développement ou les contraintes qui y font obstacle. Du point de vue théorique, la cohérence des politiques de la pêche relève de plusieurs questions importantes concernant la gestion des pêches, leurs aspects technologiques, leur gouvernance, les dispositifs institutionnels et processus participatifs, et le fait que le rôle de la pêche en général peut être très différent dans les pays développés et dans les pays en développement.

Pour analyser les problèmes de cohérence des politiques au service du développement dans le domaine halieutique, il importe donc de comparer les pêches dans les pays de l'OCDE et dans les pays non membres. Cette comparaison a été effectuée sous des angles différents, au nombre de cinq : environnement, technologie, économie, politique sociale et gouvernance. Elle met en évidence les implications et les priorités de la concordance des politiques de la pêche à l'échelle mondiale dans chacun de ces domaines, illustrées par dix études de cas sur la cohérence (ou l'incohérence) de l'action publique dans le monde. À la lumière de chacune de ces études, la question de la cohérence des politiques est examinée, les effets sur le développement sont analysés et les solutions envisageables, ainsi que l'action à mener, sont présentées. Ce traitement systématique aboutit à un certain nombre de conclusions dans chaque domaine d'intervention.

La présente étude met en relief l'importance des activités halieutiques dans le monde et l'éventail des avantages qu'en retirent les pays développés et en développement, de même que le processus de mondialisation de la pêche et l'interdépendance croissante entre pêcheries et entre pays. Elle illustre les difficultés rencontrées dans la gestion des pêches, notamment la nécessité de tenir compte, dans les analyses, de la diversité des modes et processus de gouvernance et d'action, en vue de caractériser les améliorations envisageables. Dans tous les domaines d'intervention et aux différents niveaux (international à local), la cohérence des politiques est un problème récurrent. Les mesures

annoncées par les pouvoirs publics paraissent souvent aller dans le même sens, mais leur mise en œuvre peut se révéler incohérente, voire préjudiciable. En témoignent les politiques de la pêche et de développement dans les pays de l'OCDE et les pays non membres. Il ressort de l'étude qu'il est nécessaire de sérier les problèmes de cohérence des politiques de la pêche en vue d'étayer l'analyse et la conception de l'action des pouvoirs publics et d'aider les décideurs.

Quatre grands types de problèmes de cohérence sont définis et chacune des dix études de cas est classée en conséquence. Cette typologie aboutit à un cadre d'organisation qui permet de mieux comprendre les problèmes de cohérence des politiques de la pêche et de développement, et aide à répondre à des questions essentielles. Par exemple, la politique nationale de la pêche est-elle cohérente du point de vue de l'intégration de la pêche artisanale et de la pêche industrielle ? L'action publique est-elle cohérente à tous les niveaux, de l'échelon international à l'échelon local, par exemple dans le domaine des échanges (internationaux) de produits halieutiques ou de la politique de développement ? La politique de la pêche concorde-t-elle avec les autres politiques sectorielles, par exemple en matière d'environnement ? Une typologie complémentaire permet aux décideurs d'évaluer dans quelle mesure ils tiennent compte de la cohérence.

A la lumière des problèmes et des thématiques abordés, le rapport cerne les questions à étudier à l'avenir. Le programme de recherche proposé vise à réaliser une analyse approfondie de la cohérence des politiques au service du développement dans le domaine de la pêche sous plusieurs angles, et à définir les conditions institutionnelles à remplir pour atteindre les objectifs de cohérence des politiques de la pêche en s'appuyant sur les enseignements retirés et les bonnes pratiques.

Plusieurs conclusions et observations se dégagent de l'étude. Si la cohérence des politiques en général (y compris dans le domaine de la pêche) fait surtout l'objet de travaux descriptifs, la réflexion demande cependant à être étendue à des analyses plus approfondies sur les aspects politiques, économiques et sociaux. La cohérence et l'incohérence des politiques tant au sein des pays membres et des pays non membres qu'entre ces pays ont une incidence décisive sur les moyens d'existence et la situation au regard de la pauvreté, les performances économiques, la situation sociale et les ressources alimentaires de millions d'individus dans le monde. La cohérence des politiques est souvent complexe et pose de nombreux problèmes d'analyse quand il s'agit d'identifier, de caractériser et d'élucider les causes de l'incohérence et de

définir des solutions concrètes pour y remédier. Il est indispensable de mieux cerner la notion de gouvernance et ses liens avec la gestion des pêches et les processus de l'action publique comme base d'analyse de la cohérence des politiques. Enfin, il faut élaborer un programme de recherche sur la cohérence des politiques dans le secteur de la pêche pour permettre de mieux appréhender les problèmes de fond, d'évaluer les incidences économiques, sociales et autres, et d'explorer plus avant les possibilités de s'atteler à promouvoir la cohérence des politiques à tous les niveaux géographiques (local, national et international).

Les annexes à la présente étude sont intéressantes elles aussi, notamment le glossaire anglais-français et français-anglais des noms de plus d'un millier de poissons et produits dérivés. Bon appétit !

Sigles

ACP	États d’Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
APP	Accords de partenariat dans le domaine de la pêche (UE)
BCP	Bilan commun de pays (Nations Unies)
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
CAD	Comité d’aide au développement (de l’OCDE)
CCAMLR	Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l’Antarctique
CCE	Commission des Communautés européennes
CCPR	Code de conduite pour une pêche responsable (FAO)
CE	Commission européenne
CEA-NU	Commission économique pour l’Afrique des Nations Unies
CIPASE	Commission internationale des pêches de l’Atlantique Sud-Est
CSLP	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (Banque mondiale)
CUE	Conseil de l’Union européenne
DD	Développement durable
DFID	Department for International Development (Royaume-Uni)
	FAO Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FIGIS	Système mondial d’information sur les pêches (FAO)
FMI	Fonds monétaire international
GT	Tonnage brut
IDDRA	Institut pour le développement durable des ressources aquatiques
INN	Illégale, non déclarée et non réglementée (pêche)
IOV	Indicateur objectivement vérifiable
MCL	Méthode du cadre logique
NPF	Nation la plus favorisée (OMC)
NU	Nations unies

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OGM	Organisme génétiquement modifié
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non-gouvernementale
ORGP	Organisation régionale de gestion de la pêche
OSC	Organisation de la société civile
PAC	Politique agricole commune (UE)
PAI-INDNR	Plan d'action international visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée
PCP	Politique commune de la pêche (UE)
PD	Pays développé
PED	Pays en développement
PFRDV	Pays à faible revenu et à déficit vivrier
PIB	Produit intérieur brut
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
SCS	Suivi, contrôle et surveillance
SMDD	Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2003)
SOLAS	Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer
UE	Union européenne
UNCLOS	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
UNFSA	Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants
USD	Dollar des États-Unis
WHAT	World Humanity Action Trust
ZEE	Zone économique exclusive

Préface

Le Sommet du millénaire, le Consensus de Monterrey, le Programme de Doha pour le développement, le Sommet mondial sur le développement durable et les grandes réunions consacrées au développement en 2005 ont mis en avant, dans les débats de la communauté internationale, les approches qui mobilisent l'administration dans son ensemble. Les politiques cohérentes ou « coordonnées » appliquées par toute l'administration en vue d'atteindre les objectifs de développement sont une contribution importante à la réalisation du développement durable dans le monde, et à celle des objectifs du millénaire pour le développement. Le but de la cohérence des politiques est d'harmoniser les objectifs nationaux de développement dans les différents domaines où l'action des pouvoirs publics est susceptible d'avoir un impact sur les pays en développement.

La cohérence des politiques au service du développement ne prend réellement son sens pour les responsables de l'action publique qu'à partir du moment où elle s'applique à des domaines précis et à des cas concrets. Nous avons soutenu conjointement les travaux d'étude sur les problèmes de cohérence entre politiques de la pêche et de coopération pour le développement dans l'optique de mieux en saisir les enjeux.

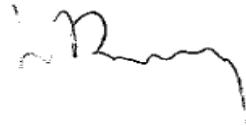
L'étude présentée dans cet ouvrage confirme les liens étroits entre pays de l'OCDE et pays non membres dans les domaines de la gestion des pêches et du développement, mais aussi le rejaillissement de la cohérence des politiques, dans ces deux catégories de pays, sur les moyens de subsistance, sur les performances économiques, et sur la situation sociale et les ressources alimentaires d'un grand nombre d'habitants de la planète. Son examen initial dans le cadre du Comité des pêcheries de l'OCDE a montré l'utilité des exemples concrets pour illustrer les avantages de politiques cohérentes et exploitant les synergies, ainsi que les préjudices causés par les incohérences. Entre autres choses, l'étude attire l'attention sur le fait que les actions annoncées sont souvent cohérentes, par exemple dans le cas de l'intégration des politiques économique et environnementale, mais que leur mise en œuvre peut être incohérente et préjudiciable. Le principal enseignement de cette analyse est que la plupart des pays membres doivent encore déployer des efforts importants pour faire en sorte que leur politique de la pêche prenne en

considération les répercussions qu'elle peut avoir sur les pays en développement et sur les résultats des politiques de développement.

Ces travaux ont déjà servi de fondement à un dialogue dans plusieurs membres de l'OCDE aux échelons national et régional. Leur poursuite, sous l'égide du Comité des pêcheries, et un atelier d'experts réunissant des spécialistes des deux domaines sont prévus pour approfondir l'analyse et axer le dialogue sur les efforts à consentir en commun sur la base des bonnes pratiques dans les domaines de la pêche et du développement.



Richard Manning
Président du Comité d'aide au
développement



Lori Ridgeway
Présidente du Comité des pêcheries

Chapitre 1

Introduction

Le changement est un facteur qui a toujours joué un rôle capital dans l'histoire du monde. Aujourd'hui, les 168 pays qui composent la communauté internationale sont confrontés à une série de défis liés aux mutations planétaires – mondialisation des marchés, révolution des médias et de la communication, propagation des pandémies, changement climatique. Or il est évident que tous les pays ne vont pas vivre ces mutations de manière identique et qu'ils réagiront différemment à leurs incidences. En effet, selon le point de vue adopté et la situation propre à chaque pays, le changement sera porteur aussi bien d'opportunités (avantages potentiels) que de menaces (coûts potentiels).

Dans l'ensemble, on peut cependant affirmer que la capacité de gérer le changement sera nettement plus importante dans les pays développés que dans les pays en développement. Par définition, ces derniers ne disposent pas encore de toutes les formes de « capital » – humain ou autre – nécessaires pour faire face à une situation environnementale, économique, sociale et politique en évolution rapide. Sur le long terme, la disparité entre pays quant à la capacité de faire face au changement et à ses incidences risque d'avoir des conséquences très graves et ne pourra qu'amoinrir les possibilités, pour la communauté internationale, d'œuvrer ensemble à relever les défis planétaires.

Que faire alors pour remédier à cette situation ? Lors du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) tenu à Johannesburg en septembre 2003, Donald Johnston, Secrétaire général de l'OCDE, affirmait :

« ...les pays membres de l'OCDE doivent accepter la responsabilité première qui leur incombe de relever les défis du développement durable de la planète, non seulement pour ce qui est de leurs propres besoins, mais aussi pour ceux de leurs propres sociétés. » (p.1)

Ce Sommet a aussi été l'occasion d'insister sur la nécessité pour les pays membres et non membres de l'OCDE d'agir en partenariat pour résoudre les problèmes communs. La mise en place d'une coopération efficace exige des efforts dans de nombreux domaines. Tout d'abord, d'une façon générale, il est indispensable de mieux cerner les

relations entre pays de la zone OCDE (développés) et pays hors zone OCDE (en développement). C'est ainsi que depuis une dizaine d'années, la question de la « cohérence des politiques » est devenue une problématique qui fait l'objet d'un intérêt croissant et mobilise de plus en plus la réflexion. De toute évidence, il est de première importance d'évaluer dans quelle mesure les politiques gouvernementales, tant nationales qu'internationales, dans tous les domaines de l'action publique (environnemental, économique, social et politique) se complètent l'une l'autre au service du développement mondial. D'aucuns estiment que promouvoir la cohérence des politiques (par opposition à leur incohérence) est un moyen de combler le fossé entre pays développés et pays en développement, et d'encourager la coopération internationale (Anon, 1997; 2003).

Ce rapport présente les résultats d'une étude exploratoire sur la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche. Pour beaucoup de pays en développement, les ressources naturelles que constituent les ressources halieutiques procurées par la pêche sont une composante fondamentale de leur développement futur. Dans le monde entier, la pêche peut procurer une multiplicité d'avantages, notamment alimenter la croissance économique, offrir un moyen d'existence à des millions d'individus et constituer une source de protéines alimentaires. Toutefois, la concrétisation de ces avantages potentiels exige une gestion efficace et un environnement favorable à l'action publique. L'expérience passée a montré que ces conditions étaient difficiles à réunir et subsistaient l'incidence d'un ensemble de facteurs dont la cohérence des politiques n'est pas le moindre. Or, pour l'heure, notre connaissance et notre compréhension des articulations entre ces différents paramètres et de la façon dont ils pourraient être gérés dans l'avenir restent encore relativement limitées.

En mars 2003, le Comité des pêcheries de l'OCDE est convenu du bien-fondé d'intégrer la thématique de la cohérence des politiques dans ses activités de substance. Fin 2003, le Secrétariat a chargé l'IDDRA d'entreprendre une étude exploratoire de la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche¹.

1. L'objet de l'étude exploratoire est le suivant:

Le but de cette étude exploratoire est d'étudier plus en détails les domaines de la pêche où le problème de la cohérence des politiques peut se poser. Cette étude recensera notamment les liens avec la cohérence des politiques et comportera une description détaillée des problèmes en jeu. De plus, le consultant déterminera les cadres correspondants de la politique nationale qui veut être examinée pour parvenir à une cohérence des politiques. Si possible, le consultant s'efforcera de décrire les problèmes de gouvernance en jeu, à savoir, il précisera les ministères/unités administratives et groupes de parties prenantes pour lesquels il faudra s'employer à tenir compte de la cohérence des politiques pour atteindre l'objectif recherché.

Définition des objectifs et résultats

Objectif général et contexte de l'étude

L'objectif général de cette étude est d'analyser plus en détail les domaines de la pêche où le problème de la cohérence des politiques pourrait se poser (l'OCDE a déjà procédé à un premier recensement des domaines pertinents de l'action publique à examiner, comme indiqué dans l'objet de l'étude).

La réflexion porte essentiellement sur les rapports entre pays développés et pays en développement, sous l'angle de l'exploitation, du développement et de la gestion des pêches. Du point de vue des pays membres de l'OCDE, assurer la cohérence des politiques signifie dans ce contexte :

- Tenir compte des besoins et des intérêts des pays en développement lors de l'élaboration des politiques nationales et internationales, dans la perspective d'assurer une évolution équilibrée et équitable de l'économie mondiale permettant aux pays développés comme aux pays en développement d'en tirer avantage.
- Veiller à ce que les avantages soient répartis de manière utile et mutuellement bénéfique.
- Promouvoir des politiques qui se renforcent mutuellement dans tous les domaines de l'action publique de façon à créer des synergies.
- Faire en sorte de garantir la symétrie des politiques dans l'ensemble des activités économiques nationales et internationales, tout en contribuant au renforcement des objectifs de développement des autres pays.
- Prendre en compte et examiner les retombées des politiques sectorielles nationales (dans le domaine de la pêche, par exemple), et les incidences probables de nouvelles politiques sur les objectifs internationaux de développement.

Objectifs particuliers

Conformément à l'objet qui lui a été assigné, l'étude vise plusieurs objectifs particuliers :

1. Examiner les différents aspects de la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche (articulations et problématiques) ; et étudier ceux qui revêtent une importance particulière et où les gains de bien-être découlant d'un redéploiement des politiques sont susceptibles d'être les plus productifs.

2. Illustrer par des études de cas les articulations et les problématiques concernant la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche.
3. Identifier les cadres de l'action publique nationale qu'il convient de prendre en compte pour assurer une cohérence des politiques.
4. Décrire les enjeux de gouvernance en précisant si possible les organes de l'administration publique et les acteurs concernés.

Résultats

L'information recueillie et analysée dans cette étude exploratoire offre un aperçu général de la problématique de la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche. Ce rapport devrait constituer une contribution importante à la connaissance et la compréhension de la question, compte tenu du nombre limité d'études qui y ont été consacrées à ce jour. Il pourra servir à orienter les travaux futurs de l'OCDE concernant les contraintes que fait peser l'absence de cohérence des politiques sur le développement mondial.

Ce rapport se propose d'examiner chacun des objectifs énoncés ci-dessus, puis de proposer un ensemble de conclusions et d'observations visant à améliorer la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche à l'échelle mondiale, notamment sous l'angle des relations entre les pays membres de l'OCDE et les pays non membres.

Il identifie aussi une première série de priorités de recherche sur la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche, et plus spécialement sur le développement des pêches et la réduction de la pauvreté à l'échelle internationale.

Approche et méthodologie

Considérations générales

Pour décider de l'approche et de la méthodologie à adopter pour cette étude, il a fallu tenir compte de plusieurs paramètres clés :

- La cohérence des politiques est devenue depuis dix ans un thème de réflexion vaste et complexe, qui a donné lieu à une volumineuse littérature comportant à la fois des publications et de la littérature grise.
- L'analyse des politiques de la pêche est en général sous-tendue par un certain nombre de postulats selon lesquels, par exemple, l'action publique relève de

processus linéaires et les pouvoirs publics donnent la priorité à l'intérêt général sur d'autres objectifs politiques.

- La cohérence des politiques dans le domaine de la pêche renvoie à toute une série de concepts et d'approches clés, qu'elle recoupe aussi en partie, dont le développement des pêches, leur gestion et leur gouvernance, ou encore la gouvernance, ainsi que le cadre et les processus de l'action publique.
- La littérature concernant cette thématique a privilégié jusqu'à présent la réflexion sur les accords de pêche internationaux (voir, par exemple, Acheampong, 1997 ; ADE-PWC-EPU, 2002; Eurostep [n.d.]).
- La littérature sur la cohérence des politiques comporte des travaux fouillés mais surtout descriptifs qui traitent ce thème sous un angle général et/ou au niveau local ou sectoriel (par exemple, Eurostep [n.d.] sur la PAC).

Étapes de l'étude

Pour tenir compte de ces paramètres clés, l'étude exploratoire a adopté l'approche et la méthodologie suivante, qui ont été mises en œuvre en cinq étapes, comme indiqué dans l'encadré 1.1 ci-dessous.

Les résultats des travaux menés au cours de ces cinq étapes sont présentés dans les quatre chapitres ci-après. Le rapport a été complété par un ensemble de conclusions et de suggestions sur les moyens possibles d'améliorer la cohérence des politiques.

Encadré 1.1. Approche et méthodologie de l'étude - cinq étapes

Étape 1 : Définitions de la cohérence des politiques et thèmes afférents :

L'étude exploratoire a commencé par un dépouillement de la littérature internationale, dans le but de répertorier et mettre en exergue les travaux importants réalisés sur la thématique de la cohérence des politiques en général. Une sélection de travaux clés a ensuite été établie afin de dégager les principaux thèmes afférents à la cohérence des politiques et de préciser la terminologie et les définitions les plus importantes.

Étape 2 : Socle conceptuel de la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche :

Le concept de cohérence des politiques dans le domaine de la pêche a ensuite été examiné et défini à partir du cadre général fourni par les résultats de l'étape 1. Ont ainsi été étudiées les articulations entre la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche et d'autres concepts clés touchant à la pêche – systèmes de gestion des pêches, développement des pêches et pauvreté, gouvernance des pêches, gouvernance, et cadre et processus de l'action publique.

Étape 3 : Comparaison de pêcheries de pays développés et de pays en développement

Une comparaison a été réalisée entre des pêcheries de pays développés et des pêcheries de pays en développement, à l'aide d'un cadre d'analyse simple. Un ensemble de caractéristiques clés de cinq grands domaines (environnement, technologie, aspects économiques, aspects sociaux et gouvernance) a été étudié à partir d'informations publiées et de statistiques de la FAO (FIGIS). Cet exercice de comparaison a en fait conduit à dégager des questions spécifiques liées à la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche ; ont été examinés des facteurs tant sectoriels (tels que les objectifs de la politique de la pêche) que non sectoriels (comme l'architecture internationale des accords relatifs à l'environnement, l'investissement, les échanges, les mouvements de main-d'oeuvre) qui ont une incidence sur la cohérence des politiques ; dix études de cas de la cohérence des politiques, couvrant les cinq domaines d'action publique, ont été retenues et analysées.

Étape 4 : Typologie des problèmes de cohérence des politiques dans le domaine de la pêche

En se fondant sur les résultats et les perspectives dégagés par les étapes antérieures, un ensemble de problèmes touchant à la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche ont été présentés et étudiés dans le cadre d'une typologie simple ; cette typologie a ensuite été utilisée pour examiner les possibilités d'amélioration de la cohérence des politiques dans l'avenir et les obstacles à une telle amélioration.

Étape 5 : Définition de priorités de recherche futures

Pour compléter l'étude exploratoire, une série de priorités de recherche futures a été recensée et formulée sous la forme d'un programme de recherche simple, fondé sur la méthode du cadre logique (MCL).

Chapitre 2

Aperçu général de la cohérence des politiques

Ce chapitre a pour objectif de donner un aperçu général de la thématique de la « cohérence des politiques » sur la base d'un dépouillement d'un certain nombre de publications. Pour commencer, quelques définitions sont présentées dans l'encadré 2.1 ci-dessous.

Encadré 2.1. Cohérence des politiques - quelques définitions

OCDE (1996) (p. 8)

(i) La notion de cohérence implique un état de compatibilité générale des différentes politiques.

Forster et Stokke (1999) (p. 23)

(ii) La cohérence peut (...) être définie comme une politique dont les objectifs, à l'intérieur d'un cadre d'action donné, sont homogènes et en harmonie avec les objectifs poursuivis à l'intérieur d'autres cadres d'action du système – ou, au moins, dont les objectifs ne sont pas en contradiction ; lorsque les stratégies et les mécanismes sont en harmonie avec les objectifs, ils doivent, au moins, ne pas être en contradiction avec les objectifs ou avec les intentions et raisons sur lesquelles ils reposent ; et lorsque les résultats correspondent aux intentions et objectifs, ils doivent, au moins, ne pas être en contradiction avec ceux-ci.

Hoebink (2001) (p. 2-3)

(iii) En parlant d'une pensée ou d'un discours, logique et cohérence sont synonymes d'absence de contradiction interne.

(iv) « Cohérence des politiques » désigne l'absence d'effets en contradiction avec les objectifs ou résultats attendus des politiques.

(v) Au sens étroit, le fait que les objectifs d'une politique menée dans un domaine particulier ne soient pas sapés ou contrecarrés par des actions ou activités dans ce domaine.

(vi) au sens large, le fait que les objectifs d'une politique menée dans un domaine particulier ne soient pas sapés ou contrecarrés par des actions ou activités des pouvoirs publics dans ce domaine ou dans d'autres domaines de l'action publique.

../.

Encadré 2.1 (*suite*)

Molina (n.d.) (p. 244-245)

(vii) Le terme de « cohérence des politiques » désigne une politique :

- Dont les objectifs, les stratégies et les mécanismes sont en harmonie.
- Dont les objectifs se renforcent mutuellement ou, au moins, ne sont pas en contradiction les uns avec les autres.
- Dont les objectifs doivent être renforcés par les intentions ou les raisons sur lesquelles ils reposent.
- Dont les résultats doivent correspondre aux intentions et objectifs.
- Et dont les résultats doivent renforcer les autres politiques menées dans le cadre du système ou, du moins, ne pas avoir une incidence négative sur celles-ci.

Introduction, définitions et thèmes

Les trois définitions figurant dans l'encadré 2.1 convergent autour d'un même ensemble de principes au fondement du concept de cohérence des politiques. Par essence, *assurer la cohérence des politiques c'est veiller à ce que les politiques soient coordonnées, complémentaires et non contradictoires*, comme l'expliquent Weston et Pierre-Antoine (2003).

La littérature internationale sur la cohérence des politiques est vaste et ne cesse de s'étoffer chaque année, à mesure que le concept est étudié dans un nombre croissant de domaines de l'action publique. L'encadré 2.2 ci-dessous présente un aperçu général des thèmes principaux qui se dégagent de cette littérature.

Il est intéressant d'examiner chacun de ces thèmes de manière plus approfondie de façon à disposer d'un cadre de référence solide pour l'analyse de la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche menée dans les chapitres ci-dessous.

Encadré 2.2. Cohérence des politiques - aperçu général des thèmes étudiés récemment dans la littérature

1. La cohérence des politiques est un concept et un domaine de recherche relativement nouveaux.
2. Le concept de cohérence des politiques fait désormais partie intégrante des politiques de développement.
3. La cohérence des politiques est une caractéristique fondamentale d'une bonne gouvernance.
4. La cohérence des politiques est importante pour assurer l'efficacité et l'efficience des politiques, éviter le gaspillage des ressources et asseoir la crédibilité des autorités publiques.
5. On trouve des exemples d'un manque de cohérence des politiques dans tous les domaines de l'action publique, mais le CAD a dressé une liste de 7 domaines d'action prioritaires s'agissant du développement et de la réduction de la pauvreté (présentée ci-dessous);
6. La cohérence des politiques est devenue une question urgente dont les organisations internationales et les gouvernements se sont saisis.
7. On peut justifier l'importance de la cohérence des politiques si l'on se place dans l'optique du développement mondial ;
8. Les raisons du manque de cohérence (ou de l'incohérence) des politiques se divisent en quatre grandes catégories : décisions politiques, manque d'information, inadéquation du processus décisionnel, et manque de coordination des politiques.
9. Il a été établi une liste de critères de référence pour l'amélioration de la cohérence des politiques.
10. Les démarches adoptées pour améliorer la cohérence des politiques ont aussi fait l'objet de critiques : les incidences du manque de cohérence sont insuffisamment évaluées, et la plupart des évaluations sont en général descriptives.

Une thématique nouvelle

Premièrement, on s'accorde à reconnaître que la cohérence des politiques constitue un domaine de réflexion relativement nouveau, et que, même si nombre de gouvernements y ont souscrit dans son principe, le concept et son utilisation dans l'analyse des politiques ont rarement été étudiés (Molina, n.d.). Il existe plusieurs raisons à cela. En effet, l'incohérence des politiques est difficile à déceler ; de surcroît, la plupart des gouvernements ont tendance à parer au plus pressé sans s'attaquer au fond du problème, et enfin la cohérence des politiques est un objectif difficile à atteindre dans l'ensemble du fait de la nature des processus de l'action publique dans les sociétés démocratiques, où des groupes d'intérêt s'affrontent.

Articulations avec les politiques de développement

Deuxièmement, le concept de cohérence des politiques a été utilisé essentiellement dans le contexte du développement durable, de la coopération pour le développement, des politiques d'aide et de la réduction de la pauvreté. La communauté des donateurs, en particulier par le biais du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, a joué un rôle essentiel dans la promotion de ce concept ainsi que dans l'élaboration de lignes directrices en vue de son utilisation dans l'examen des performances des donateurs. (Voir par exemple Cox, 1999 ; Herfkens, 2000 ; NSSD, 2003 ; O'Brien et Vourch, 2001 ; OCDE, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003 ; Quadir et Morshed, 2001). Le CAD a pour objectif principal de veiller à ce que les politiques des donateurs dans un large éventail de domaines au mieux renforcent, ou au moins ne sapent pas les efforts de réduction de la pauvreté (Weston et Pierre-Antoine, 2003). Avant d'aborder les thèmes suivants, il convient de noter que la question de la cohérence des politiques a aussi été étudiée dans d'autres domaines que celui du développement. Par exemple, Persson (2002) constitue une bonne introduction au thème de l'« intégration des politiques environnementales ». A l'évidence, on peut donc tirer parti des enseignements fournis par les diverses disciplines qui s'intéressent désormais de près à la cohérence des politiques.

Principe de gouvernance

Troisièmement, si le concept de cohérence des politiques semble désormais faire partie intégrante des politiques de développement, il revêt cependant une grande importance dans tous les domaines de l'action publique et par conséquent en tant que principe de gouvernance (voir Christiansen, 2001 ; Jones, 2002 ; CEA-ONU, 2003 ; WHAT, 2001). Selon Box et Koulaimah-Gabriel (1997), la cohérence des politiques doit constituer une exigence minimale de l'action publique.

Incidences de l'incohérence des politiques

Quatrièmement, il s'ensuit que l'inefficacité de l'action publique et l'incohérence des politiques qui lui est associée peuvent avoir certaines incidences telles que l'insuffisance des performances des politiques (certains résultats escomptés des politiques n'étant parfois que partiellement atteints, voire jamais) et la contradiction entre les politiques (la réalisation des objectifs dans un domaine particulier de l'action publique pouvant être entravée par des mesures prises dans d'autres domaines). La faiblesse des performances des politiques peut aussi entraîner un gaspillage (ou une utilisation inefficace) des ressources nationales (von Urff, 2000). Les autorités publiques peuvent aussi perdre leur légitimité et leur crédibilité s'il n'est pas remédié à l'incohérence des politiques par une gestion qui en atténue les effets (Hoebink, 200 ; Lobe, 2003 ; Macrae et Leader, 2000).

Domaines d'action prioritaires du CAD

Cinquièmement, même si l'on trouve des exemples d'incohérence des politiques dans la quasi-totalité des domaines de l'action publique, et en particulier dans ceux du développement et de la réduction de la pauvreté, le CAD (2001) a cependant établi une liste de sept domaines d'action prioritaires :

Encadré 2.3. Cohérence des politiques et réduction de la pauvreté -- domaines d'action prioritaires du CAD

- Commerce international (des biens, des services et des technologies) et investissement direct étranger.
- Questions financières et économiques (politiques macroéconomiques, investissements de portefeuille, architecture financière internationale, dette, par exemple).
- Agriculture et sécurité alimentaire (dont échanges, aide alimentaire, recherche et OGM).
- Ressources naturelles et environnement (questions environnementales à l'échelle mondiale, régionale, et locale, utilisation des ressources renouvelables et non renouvelables, accords commerciaux).
- Questions sociales (dont éducation, santé, filets de protection sociale et migrations).
- Gouvernance (dont droits de l'homme, droits relatifs au travail, qualités d'écoute des institutions publiques).
- Conflits et sécurité (dont prévention des conflits et commerce des armes).

Question urgente

Sixièmement, parallèlement aux importants travaux du CAD, la cohérence des politiques est devenue une question urgente pour d'autres raisons. (Ashoff, 2002 ; Maxwell *et al.* 2003 ; Weston et Pierre-Antoine, 2003). Au niveau international, une attention grandissante a été portée à la promotion de la cohérence des politiques, en particulier dans les discussions concernant les échanges, la finance et le développement. A l'issue du cycle d'Uruguay (1994), il a été convenu que l'OMC coopérerait avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) pour assurer une plus grande cohérence dans l'élaboration de la politique économique mondiale. Cette volonté a été réaffirmée à Doha (2001). A

Monterrey (2002), le document de consensus a souligné qu'il était indispensable que les Nations Unies, la Banque mondiale, le FMI et l'OMC se penchent sur les « questions relatives à la cohésion, à la coordination et à la coopération » des systèmes monétaires, financiers et commerciaux d'appui au développement, tout en reconnaissant la nécessité « de continuer à améliorer la cohérence de nos politiques internes en assurant l'engagement permanent de nos ministères de développement, des finances, du commerce et des affaires étrangères, ainsi que de nos banques centrales » (para. 52, 69, 70).

En Europe, les traités de Maastricht (1992) et d'Amsterdam (1997) ont tout d'abord inscrit dans le droit communautaire l'exigence de cohérence entre les politiques de développement et les autres :

« La Communauté tient compte des objectifs [de sa politique de développement] dans les politiques qu'elle met en œuvre et qui sont susceptibles d'affecter les pays en développement. »
(Article 178 du traité d'Amsterdam)

Formellement, cet article ne s'applique qu'à la Communauté et non aux États membres (auxquels l'article 10 fait cependant obligation de servir les intérêts de la Communauté), mais il constitue un point de référence important.

Au niveau national, nombre de pays développés mettent déjà en œuvre ou élaborent actuellement des politiques et des procédures visant à renforcer la cohérence des politiques, notamment l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la Finlande, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse. Ces dispositifs prennent diverses formes : comité ministériel chargé de veiller à la cohérence des politiques (Conseil des Affaires européennes et internationales des Pays-Bas), commission consultative comprenant des organisations de la société civile (OSC) (Suisse), réglementation imposant l'examen de tous les textes législatifs par le ministère de la Coopération économique et du Développement (Allemagne) ou encore loi préconisant une harmonisation des politiques dans les domaines, entre autres, de l'agriculture, de l'immigration, du commerce, de l'environnement dans le but de lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement durable (Suède).

Egalement au niveau national, dans les pays en développement, des pressions s'exercent constamment sur les gouvernements pour qu'ils élaborent un arsenal de politiques cohérent. Si nombre de pays ont privilégié le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), d'autres ont opté pour d'autres dispositifs dont le Cadre de développement intégré (CDI) de la Banque mondiale, le Bilan commun de pays des Nations Unies et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (BCP/PNUAD), ou une approche sectorielle. Les donateurs sont encouragés à opérer dans ces mêmes cadres.

Dimension mondiale

Septièmement, le fait que le concept de cohérence des politiques fasse désormais partie intégrante des politiques de développement a conduit nombre de pays à se demander si les politiques dans ce domaine devaient prendre le pas sur celles menées dans d'autres domaines de l'action publique nationale (Ashoff, 2002). Il est évidemment très difficile d'apporter une réponse à une telle question, celle-ci dépendant de la situation propre à chaque pays. En revanche, il est certain que les autres politiques doivent tenir davantage compte des perspectives de développement des pays partenaires et des objectifs internationaux de développement (voir par exemple DFID, 2003). La définition d'objectifs prioritaires peut justifier que les politiques de développement servent de fil conducteur pour déterminer la contribution que les différentes politiques doivent apporter à la cohérence. Les conférences mondiales récentes (Rio 1992, Vienne 1993, Copenhague 1995, Johannesburg 2000) ont concouru à universaliser des valeurs fondamentales (telles que le développement durable et les droits de l'homme) et à définir les priorités en matière de développement mondial qu'il convenait de prendre en compte dans les processus d'action publique. De surcroît, la mondialisation et la question de savoir comment la société peut prendre l'avenir en charge ont donné lieu à un débat intense sur la responsabilité commune qui nous incombe dans nos politiques au service du développement mondial.

Principales causes de l'incohérence des politiques

Huitièmement, les principales causes d'incohérence des politiques se divisent en quatre grandes catégories, comme indiqué dans l'encadré 2.4 ci-dessous. Les décisions politiques qui pèsent sur l'action en faveur du développement sont nombreuses et jouent un rôle important. On s'accorde en général à reconnaître que la volonté politique est au bout du compte le facteur le plus décisif pour la cohérence des politiques (voir Moore et Putzel [1999] pour un aperçu général de la thématique politiques et développement). Cela vaut pour les pays développés comme pour les pays en développement (ce qui peut compromettre les partenariats entre pays). L'information sur les incidences des politiques de développement sur les autres politiques, et la connaissance de ces incidences sont indispensables. Toutefois, il est difficile d'analyser et d'évaluer les causes et les effets à l'œuvre dans les processus complexes du développement, et cette difficulté nuit à la conception de stratégies appropriées (Dunn, 2002). La prise de décision est tributaire de l'information et de la capacité de l'exploiter ; de plus, au niveau national, elle dépend aussi de la répartition du pouvoir entre ministères et du niveau de participation dans le processus d'ensemble (chaque ministère a-t-il le même poids dans les décisions ?). La coordination est donc indispensable, mais elle peut nécessiter la mise en place d'un niveau supraministériel d'organisation ou un renforcement institutionnel (Eurostep, n.d.).

Encadré 2.4. Les quatre causes principales de l'incohérence des politiques

- Décisions politiques.
- Manque d'information et de connaissances.
- Inadéquation du processus décisionnel.
- Manque de coordination des politiques.

Amélioration de la cohérence des politiques

Neuvièmement, diverses organisations ont proposé des solutions pour remédier au problème de l'incohérence des politiques. En particulier, l'OCDE (2002a) a publié une synthèse intitulée « Améliorer la cohérence et l'intégration des politiques pour un développement durable. Liste de critères de référence », élaborée à partir des résultats d'études de cas consacrées à cinq pays membres. Il a été identifié cinq critères qui correspondent aux aspects fondamentaux dont il faut tenir compte lors de l'évaluation des pratiques institutionnelles et décisionnelles à l'appui du développement durable, comme indiqué dans l'encadré 2.5 ci-dessous.

Encadré 2.5. Les cinq critères de référence pour l'amélioration de la cohérence et de l'intégration des politiques pour un développement durable

1. Le développement durable fait-il l'objet d'une approche commune ?
2. Existe-t-il un engagement et une direction clairs ?
3. Les conditions permettant de piloter l'intégration du développement durable sont-elles réunies ?
4. Les acteurs concernés sont-ils encouragés à participer à la prise de décision ?
5. La gestion de la diversité des connaissances et des apports de la science est-elle satisfaisante ?

Source : OCDE (2002a).

Nécessité de travaux complémentaires

Enfin, le dixième thème qui se dégage de la littérature internationale porte sur les importantes questions d'identification, d'analyse et d'évaluation. Il a déjà été souligné

précédemment que nombre de publications sur la cohérence des politiques sont fouillées mais essentiellement descriptives. Trouver les moyens de mettre en évidence et de mesurer la cohérence des politiques d'une manière plus objective et quantitative constitue un thème de travail difficile qui est commun à l'analyse des politiques en général. L'élaboration d'indicateurs des performances des politiques (et de leur cohérence) qui puissent être progressivement quantifiés selon une méthode normalisée, et servir à l'action publique, notamment dans le domaine du développement durable, nécessitera des efforts importants de recherche et développement dans l'avenir.

Chapitre 3

Socle conceptuel de la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche

Introduction

Le présent chapitre se propose d'examiner brièvement sous différents angles le concept de cohérence des politiques dans le domaine de la pêche. En s'appuyant sur les idées et les thèmes liés à la cohérence des politiques en général, tels que dégagés dans le chapitre précédent, il s'agit ici de mettre en lumière la relation qui existe entre la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche et d'autres notions et approches importantes qui sont utilisées dans l'analyse du secteur de la pêche, en se concentrant plus particulièrement sur l'interaction entre politique de la pêche et politique de développement.

Trois raisons justifient un tel examen :

- i. Comprendre ce qui caractérise la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche en abordant la question sous des angles différents.
- ii. Offrir un cadre pertinent pour analyser la cohérence et l'incohérence des politiques dans le domaine de la pêche ainsi que leur évolution.
- iii. Permettre de mieux cerner les circonstances favorables et les limitations à une amélioration de la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche.

Dans un premier temps, un ensemble de six concepts et approches différents mais en même temps apparentés ont été choisis. Trois relèvent du domaine de l'analyse des politiques de la pêche et trois de l'analyse des politiques en général, comme indiqué dans l'encadré 3.1. Les concepts et approches ou principes clés ont ensuite été examinés, et leurs articulations avec le concept de cohérence des politiques (dans le domaine de la pêche) ont été définies, en se référant à la liste de critères de référence pour l'amélioration de la cohérence et de l'intégration des politiques pour un développement durable établie par l'OCDE (encadré 2.5 ci-dessus). Le tableau 3.1 présente les résultats obtenus.

Encadré 3.1. Concepts clés pour l'analyse des politiques dans le domaine de la pêche et en général

Analyse des politiques dans le domaine de la pêche :

- Systèmes de gestion des pêches
- Développement des pêches et réduction de la pauvreté
- Gouvernance des pêches

Analyse des politiques en général :

- Gouvernance
- Cadre (ou conditions) de l'action publique
- Processus de l'action publique

Systèmes de gestion des pêches

Les *systèmes de gestion des pêches* relèvent de trois grands niveaux de conceptualisation – paradigme des sciences halieutiques, approche des sciences humaines et approche fondée sur les systèmes halieutiques – qui, pour le dire simplement, sont apparus successivement au cours des cinquante dernières années. Concernant la gestion, le thème central de la réflexion s'est déplacé, passant de la ressource (réglementation de l'effort de pêche) à l'acteur clé (régulation du comportement des pêcheurs) pour s'élargir ensuite aux systèmes halieutiques (réglementation concomitante des différentes composantes des systèmes). Ce changement de point de vue sur les caractéristiques et le fonctionnement des systèmes de gestion des pêches a trois conséquences pour la cohérence des politiques : (i) es premières approches de la gestion étaient des approches simples et très spécifiques qui ne tenaient pas compte de la contradiction possible entre les objectifs de la gestion des pêches et leurs incidences ; (ii) en revanche, les concepts ultérieurs axés sur les sciences humaines et les systèmes halieutiques prennent en compte une série d'objectifs et de politiques de gestion, et leur interaction ; (iii) les approches les plus récentes produisent et exploitent quant à elles un large éventail d'informations multidisciplinaires, mais on s'interroge sur la possibilité de les utiliser efficacement pour mettre au point de nouveaux systèmes de gestion des pêches. Du point de vue de la liste de critères de référence établie par l'OCDE pour l'amélioration de la cohérence des politiques (encadré 2.5 ci-dessus), l'élargissement de l'analyse des systèmes de gestion des pêches et son niveau de complexité accru sont à l'évidence liés en premier lieu à l'adéquation de la gestion des connaissances (critère 5).

Développement des pêches et réduction de la pauvreté

L'articulation conceptuelle entre *développement des pêches et réduction de la pauvreté* a également évolué au cours des 50 dernières années. Au départ, on considérait que l'accroissement de la production halieutique améliorerait le bien-être des pêcheurs en augmentant leurs revenus. Les programmes de développement des pêches privilégiaient donc les facteurs technologiques permettant d'accroître le volume des prises (modernisation des navires et des engins). Or, cette approche productiviste et techniciste du développement ne s'est pas révélée concluante en règle générale, et non seulement les pêcheurs sont restés pauvres, mais il s'est produit une érosion des ressources exploitables. Ces dernières années, une réflexion renouvelée sur le développement des pêches et la nature de la pauvreté dans ce secteur a conduit à élaborer des approches plus larges qui s'inscrivent dans une perspective multidisciplinaire (sciences naturelles et sociales) et prennent en compte les relations sectorielles et intersectorielles. L'apparition du concept de moyens d'existence durables dans le secteur halieutique, et le cadre général fourni par le concept de développement durable ont eu une grande importance à cet égard. Toutefois, s'agissant de la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche, il reste beaucoup à faire pour que tous les acteurs concernés accèdent à une pleine conscience du rôle de la pêche dans le développement durable et que celle-ci se traduise par des politiques adaptées (critère 1 de la liste des critères de référence de l'OCDE, encadré 2.5 ci-dessus).

Gouvernance des pêches

Le troisième concept de *gouvernance des pêches* est apparu ces dix dernières années à la suite du changement de perspective sur la nature de la gestion des pêches et le rôle des pouvoirs publics. Auparavant, cette notion servait souvent à désigner une intervention purement administrative, ou relevait d'une conception technocratique et étroitement scientifique de la gestion des pêches. Les points de vue adoptés plus récemment dans ce domaine (tels que définis précédemment) s'inscrivent dans une perspective plus vaste qui prend en compte le rôle des pouvoirs publics et autres acteurs concernés pour déboucher sur de nouvelles approches comme la cogestion. L'expression « gouvernance des pêches » reconnaît l'importance de l'interaction sociétale, de la réciprocité entre gouvernants et gouvernés, et du choix de ne normaliser que les règles faisant l'objet d'un fort consensus social. Du point de vue de la cohérence des politiques, il importe que les politiques de gestion des pêches soient élaborées sur la base de principes issus de concepts comme la gouvernance des pêches, notamment dans la perspective d'une participation de tous les acteurs concernés pour le plus grand profit de chacun (critère 4 de la liste des critères de référence de l'OCDE, encadré 2.5 ci-dessus).

Gouvernance

Le quatrième concept de *gouvernance* a pris de l'importance dans le contexte du développement au cours des vingt dernières années (comme en témoigne l'utilisation croissante du terme dans la littérature). S'il est bien sûr directement lié à la pêche, il faut aussi tenir compte du contexte plus large auquel renvoie ce terme. Au départ, gouvernance désignait l'action des gouvernements (par exemple, la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays). Depuis quelques années, le concept a été réorienté et élargi de façon à inclure la totalité des activités participatives et des dispositifs institutionnels, dans lesquels tous les acteurs concernés sont impliqués afin de répondre aux objectifs et aux besoins de la société. S'agissant de la cohérence des politiques, cette nouvelle acception du terme souligne la nécessité de tenir compte des nombreux facteurs pouvant influencer sur les conditions appropriées de gouvernance (« bonne gouvernance ») qu'exige le pilotage de l'intégration du développement durable (critère 3 de la liste des critères de référence de l'OCDE, encadré 2.5 ci-dessus).

Cadre de l'action publique

Le cinquième concept de *cadre* ou *conditions de l'action publique* met en lumière certaines différences importantes entre pays développés et pays en développement. En général, dans les pays développés, les processus de l'action publique sont bien compris et les changements d'orientation sont limités et progressifs. Les questions à traiter sont choisies par le biais de différents mécanismes, les considérations politiques n'ont qu'une faible incidence (politique inchangée), et la société constitue la cible prioritaire de l'action publique. En revanche, dans les pays en développement, les processus de l'action publique sont moins bien maîtrisés et, en règle générale, les changements d'orientation sont importants et novateurs. L'action publique est dominée par l'urgence des problèmes, les considérations politiques ont une forte incidence, et l'État constitue la cible prioritaire de l'action des pouvoirs publics. Ces différences dans les conditions de l'action publique ont un certain nombre de conséquences pour la cohérence des politiques. Dans les pays en développement, l'élaboration des politiques et leur cohérence se trouveront limitées par les lacunes du cadre d'action. Les possibilités de mise en cohérence des politiques entre pays développés et pays en développement s'en trouveront aussi limitées. En règle générale, le concept de cadre de l'action publique met en évidence l'importance de conditions appropriées pour pouvoir piloter l'intégration du développement durable au niveau national comme international (critère 3 de la liste des critères de référence de l'OCDE, encadré 2.5 ci-dessus).

Processus de l'action publique

Le sixième concept de *processus de l'action publique* a également connu une évolution ces dernières années. A l'origine, dans ce processus (modèle linéaire ou

rationnel), l'élaboration comme la mise en œuvre de l'action publique étaient perçues comme des processus de résolution de problèmes, censés être rationnels, équilibrés, objectifs et analytiques. Or la recherche sur l'action publique a montré qu'en règle générale, il s'agit de processus non linéaires, comportant des décisions étroitement liées qui évoluent dans le temps à mesure de leur mise en œuvre, et de processus intrinsèquement politiques. Ces conceptualisations divergentes des processus de l'action publique ont plusieurs conséquences importantes pour la cohérence des politiques. Dans sa première version (modèle linéaire), le concept sous-estimait la complexité et le caractère dynamique du processus décisionnel et leur incidence possible sur la cohérence des politiques. Le nouveau concept (non linéaire) vise à appréhender le caractère intrinsèquement politique des processus de l'action publique et les possibilités de cohérence ou d'incohérence qui peuvent en découler. Un engagement et une direction clairs sont un facteur essentiel pour comprendre ces processus ; or ce critère a été retenu comme important pour l'amélioration de la cohérence et de l'intégration des politiques pour un développement durable (critère 2 de la liste des critères de référence de l'OCDE, encadré 2.5 ci-dessus).

Conclusion

Finalement, on peut conclure qu'il existe plusieurs niveaux importants d'articulation entre le concept de cohérence des politiques dans le domaine de la pêche au service du développement, et d'autres concepts clés actuellement utilisés pour analyser le cadre de l'action publique dans le domaine de la pêche et en général. Le premier recensement et examen de ces articulations auquel il a été procédé ci-dessus, en se référant plus particulièrement à la liste de critères de référence pour la cohérence des politiques, établie par l'OCDE (encadré 2.5), offre un cadre rudimentaire qui a permis de mener l'étude plus approfondie d'exemples de cohérence ou d'incohérence des politiques dans le domaine de la pêche, présentée au chapitre 5 ci-après.

Tableau 3.1. Articulation entre les concepts clés de l'action publique et la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche

Concepts clés de l'action publique	Articulation avec la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche et conséquences pour l'amélioration de l'intégration des politiques
<i>(1) SYSTEMES DE GESTION DES PECHEES (Charles, 1988 ; Catanzano et Mesnil, 1995)</i>	
<p>3 concepts: (i) paradigme des sciences halieutiques ; (ii) approche des sciences humaines ; (iii) approche fondée sur les systèmes halieutiques.</p> <p>L'élaboration de concepts de plus en plus affinés concernant les systèmes de gestion des pêches tient aux limites de l'approche simple adoptée par les sciences halieutiques, et à la conscience de la nécessité de prendre en compte la complexité des systèmes halieutiques et les conditions d'exploitation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les premières politiques de gestion des pêches ont été élaborées à l'aide d'une approche très spécifique qui ne tenait pas compte de la multiplicité des objectifs des politiques ni de leur incompatibilité. • Les approches récentes reconnaissent la nécessité d'adopter une approche multidisciplinaire et intersectorielle de la gestion des pêches pour prendre en compte la complexité des systèmes halieutiques et les conditions d'exploitation. • La grande diversité des connaissances liées aux nouvelles approches est difficile à gérer (critère 5 de la liste de critères de référence pour l'amélioration de la cohérence des politiques, établie par l'OCDE ; encadré 2.5 ci-dessus).
<i>(2) DEVELOPPEMENT DES PECHEES ET REDUCTION DE LA PAUVRETE (CCE, 2000 ; Neiland et Béné, 2004 ; Payne, 2000 ; Platteau, 1989)</i>	
<p>Evolution des concepts et des approches au cours des 50 dernières années :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les premières approches étaient axées sur l'accroissement de la production halieutique par les technologies (gains de bien-être supposés). • Les approches ultérieures ont visé l'amélioration du bien-être des pêcheurs et se sont élargies à la gestion des pêches sous l'angle des moyens d'existence et de l'atténuation de la pauvreté dans le secteur halieutique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les premières approches relatives au développement des pêches ne prenaient pas en compte les liens entre la pêche et les autres secteurs ou politiques. • Les approches ultérieures ont situé la pêche dans un contexte élargi et cherché à mieux cerner l'articulation avec les politiques intersectorielles et les politiques générales. • On assiste à l'émergence du rôle du développement des pêches dans le développement durable, mais il reste encore globalement mal compris (critère 1 de la liste de critères de référence de l'OCDE ; encadré 2.5 ci-dessus).

Concepts clés de l'action publique	Articulation avec la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche et conséquences pour l'amélioration de l'intégration des politiques
<p><i>(3) GOUVERNANCE DES PECHEES</i> <i>(Béné et Neiland, 2004 ; McGlade, 2001 ; Nauen, 1995 ; Neiland et Béné, 2003)</i></p>	
<p>Le concept a évolué ces dix dernières années :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au départ, il désignait les actions purement administratives visant la pêche (gestion technocratique et scientifique). • Les approches récentes s'inscrivent dans une perspective plus vaste qui tient compte du rôle des pouvoirs publics mais aussi d'autres acteurs concernés et de l'émergence de dispositifs de cogestion des pêches. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les premières approches ne tenaient pas compte des liens entre les pouvoirs publics et les autres acteurs du secteur de la pêche. • Les approches récentes offrent un meilleur cadre de définition de l'interaction sociétale et de réelles possibilités de cohérence des politiques dans le domaine de la pêche. • La participation des acteurs concernés à la prise de décision est encouragée (critère 4 de la liste des critères de référence de l'OCDE).
<p><i>(4) GOUVERNANCE (Kooiman, 2001; Banque mondiale, 1997)</i></p>	
<p>Le concept a repris de l'importance ces 20 dernières années :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au sens premier : action des gouvernements (manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays). • Les définitions ultérieures ont mis en évidence que la gouvernance désigne la totalité des activités participatives et des dispositifs institutionnels auxquels tous les acteurs concernés participent afin de répondre aux objectifs et aux besoins de la société. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les premières approches ne tenaient pas compte des liens entre les pouvoirs publics et les autres acteurs de la société. • Les approches ultérieures offrent un meilleur cadre de définition de l'interaction sociétale et de réelles possibilités de mise en cohérence des politiques. • Importance de bonnes conditions de gouvernance pour piloter l'intégration des politiques au service du développement durable (critère 3 de la liste des critères de référence de l'OCDE).
<p><i>(5) CADRE DE L'ACTION PUBLIQUE</i> <i>(Barenstein, 1994 ; Meier, 1995 ; Swinnen et van der Zee, 1993)</i></p>	
<p>Le cadre ou les conditions de l'action publique sont différents dans les pays développés et les pays en développement (PED) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les pays développés témoignent d'un bon niveau de compréhension des processus de l'action publique et, en règle générale, les changements d'orientation sont limités et progressifs (choix des questions à traiter, faible incidence des considérations politiques, société comme cible prioritaire de l'action publique). • Les PED témoignent d'une moindre maîtrise des processus de l'action publique et, en règle générale, les changements d'orientation sont importants et novateurs (urgence des problèmes, forte incidence des considérations politiques, Etat comme cible prioritaire). 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les PED, l'élaboration des politiques et leur cohérence se trouveront limitées par les lacunes du cadre de l'action publique. • Les disparités entre pays développés et PED s'agissant du cadre de l'action publique limiteront aussi la cohérence des politiques entre pays et régions (N-S-N). • Importance des disparités dans les conditions à réunir pour pouvoir piloter l'intégration des politiques au service du développement durable entre pays développés et PED et au sein de ces pays (critère 3 de la liste des critères de référence de l'OCDE).

Concepts clés de l'action publique	Articulation avec la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche et conséquences pour l'amélioration de l'intégration des politiques
<p>(6) <i>PROCESSUS DE L'ACTION PUBLIQUE</i> <i>(Sutton, 1999 ; Keeley et Scoones, 1999)</i></p>	
<p>Le concept de processus de l'action publique (élaboration et mise en œuvre) a évolué ces dernières années :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Première version (modèle linéaire [ou rationnel]) : l'élaboration des politiques est perçue comme un processus de résolution de problèmes qui est rationnel, équilibré, objectif et analytique. • Dernière version : il s'agit d'un processus non linéaire, qui comporte des décisions étroitement liées évoluant dans le temps à mesure de leur mise en œuvre, et qui est intrinsèquement politique. 	<ul style="list-style-type: none"> • La première approche utilisée pour appréhender les processus de l'action publique sous-estimait la complexité et le caractère dynamique du processus décisionnel et leur incidence possible sur la cohérence des politiques. • L'approche ultérieure vise à appréhender le caractère intrinsèquement politique de l'élaboration et de la mise en œuvre de l'action publique et les possibilités de cohérence ou d'incohérence des politiques qui peuvent en découler. • L'importance d'un engagement et d'une direction clairs pour améliorer la cohérence et l'intégration des politiques au service du développement durable constitue un facteur essentiel pour comprendre les performances des processus d'action (critère 2 de la liste des critères de référence de l'OCDE).

Chapitre 4

Comparaison entre les pêches des pays membres et celles des pays non membres de l'OCDE

Introduction

Le présent chapitre se propose de procéder à une comparaison entre les pêches des pays membres de l'OCDE (pays développés) et celles des pays non membres (pays en développement). Elle a pour objectif principal de mettre en évidence leurs grandes caractéristiques respectives. Cette démarche a été adoptée dans un triple but :

- Offrir un aperçu général des caractéristiques et du rôle des pêches dans les pays développés et dans les pays en développement.
- Concourir à mieux cerner les différences et les similitudes.
- Entreprendre le recensement des problèmes de cohérence des politiques propres aux différentes pêches et liés aux dissemblances entre pays membres et non membres ainsi qu'à leurs conditions de pêche respectives.

Il a été souligné précédemment qu'il était difficile de définir et d'analyser la cohérence des politiques en raison de la complexité et du caractère dynamique des modalités de l'action publique. C'est à l'évidence un aspect qui mériterait de faire l'objet de travaux de recherche-développement complémentaires, mais les présents travaux comparatifs constituent en tout cas un point de départ suffisant pour cette étude exploratoire.

Il convient aussi de noter que si les pêches sont l'objet central de cette comparaison, l'analyse conduit inévitablement à examiner des questions tant sectorielles (relatives à la pêche proprement dite) que non sectorielles (concernant l'environnement, la technologie, les aspects économiques, les aspects sociaux, et la gouvernance). Afin de fournir une référence supplémentaire sur les questions non sectorielles, l'Annexe 2 présente un tableau récapitulatif qui fait la synthèse des principales caractéristiques des cadres d'action internationaux servant à orienter les activités des pays dans ces cinq grands domaines non sectoriels.

L'Annexe 1 présente une comparaison détaillée entre les pêches des pays membres de l'OCDE et celles des pays non membres. Fait intéressant, il semble que ce soit la première fois qu'une telle étude comparative est menée à partir d'un dépouillement de la littérature internationale. Les informations fournies à l'Annexe 1 sont tirées essentiellement de la FAO (2001). Le tableau 4.1 présente un résumé des principaux résultats.

Dans les sous-sections qui suivent, les pêches des pays membres et non membres de l'OCDE sont comparées dans chacun des domaines d'action, et les conséquences et problèmes qui en découlent sur le plan de la cohérence des politiques sont répertoriés et exposés. Compte tenu de l'ampleur du champ d'étude au sein de chaque domaine d'action, il s'agit là d'un exercice délicat. Pour simplifier la réflexion et fournir un point de départ au débat, une série de dix études de cas a été sélectionnée de façon à mettre en exergue les grandes problématiques. Étant donné la place que l'UE occupe dans la pêche mondiale, et le haut niveau d'accessibilité des informations relatives aux politiques et aux textes législatifs et réglementaires de l'UE (sur le site de la Commission européenne, par exemple), sur ces dix études, cinq sont axées sur l'UE, notamment sur les questions d'accords de pêche bilatéraux, de commerce et de stratégies de développement des pêches.

Environnement

Aperçu général

S'agissant du premier domaine d'action publique, l'environnement, deux éléments clés ont été retenus pour la comparaison des pêches des pays membres et non membres : (1.1.) Écosystèmes aquatiques et (1.2.) Ressources halieutiques.

Les pêcheries des pays membres de l'OCDE sont situées pour la plupart dans des écosystèmes tempérés et productifs. Les interactions avec d'autres secteurs sont nombreuses et les connaissances scientifiques sur ces écosystèmes y sont d'un bon niveau. Toutefois, les ressources de ces pêcheries (stocks halieutiques) sont soit pleinement exploitées soit surexploitées. En revanche, les pêcheries des pays non membres sont situées principalement dans des écosystèmes tropicaux dont la productivité est variable ; les interactions avec les autres secteurs sont très limitées et les connaissances scientifiques sont d'un niveau globalement moindre. Mais surtout, à la différence de celles des pays de l'OCDE, ces pêcheries sont soit sous-exploitées ou moyennement exploitées, soit pleinement exploitées ou épuisées.

Tableau 4.1. Pêche dans les pays membres et non membres de l'OCDE : cohérence des politiques

Domaine d'action publique	Élément clé	Membres de l'OCDE	Non membres de l'OCDE	Enjeux pour la cohérence des politiques
1. Environnement	1.1. Eco-systèmes aquatiques	Tempérés et productifs. Bonnes connaissances scientifiques. Nombreuses interactions intersectorielles, et préoccupations concernant des incidences négatives.	Tropicaux et de productivité variable. Moindres connaissances scientifiques. Moins d'interactions.	Les politiques de gestion doivent être adaptées à chaque système.
	1.2. Ressources halieutiques	Pleinement exploitées ou surexploitées.	Sous-exploitées ou moyennement exploitées ou épuisées.	Les politiques de gestion doivent tenir compte des opportunités et des menaces liées au différentiel entre les pays.
2. Technologie	2.1. Types de pêches	Pêche industrielle, pêche hauturière et côtière dont une partie sur le littoral.	Combinaison des différents types de pêches (industrielle à artisanale).	Concilier la structure du secteur avec les fonctions économiques/sociales de la pêche.
	2.2. Flottes de pêche	8 millions de GT ; navires pontés ; taille de la flotte globalement en réduction.	12 millions de GT ; combinaison de navires ; taille de la flotte globalement en augmentation.	Intensification de la concurrence entre les flottes pour bénéficier des opportunités de pêche.
3. Aspects économiques	3.1. Production en volume	24 millions de tonnes (en baisse) ; mais production aquacole en augmentation.	62 millions de tonnes (en augmentation) ; aquaculture : en baisse.	Différentiel de l'offre de poisson et possibilités de contribution au développement.
	3.2. Production en valeur	En 2000, la valeur à la première vente de la production halieutique s'élevait à 81 milliards d'USD.		Les pêcheries de produits à forte valeur commerciale créent des possibilités comme des problèmes de développement.

44 – CHAPITRE 4. COMPARAISON ENTRE LES PÊCHES DES PAYS MEMBRES ET CELLES DES PAYS...

Domaine d'action publique	Élément clé	Membres de l'OCDE	Non membres de l'OCDE	Enjeux pour la cohérence des politiques
	3.3. Commerce	Principale destination du commerce de poisson (80 %).	Principale source d'exportation de poisson. Source lucrative de devises.	Consommateurs et fournisseurs. Qui sont les bénéficiaires ?
	3.4. Consommation	Offre importante. Consommation importante (une composante parmi d'autres du régime alimentaire).	Offre moins importante. Consommation moindre.	Évolution de l'offre alimentaire; importance relative du poisson.
	3.5. PIB	<1 % pour la plupart des pays	>1 % pour certains pays (importante contribution au PIB agricole).	Importance relative pour l'économie.
4. Aspects sociaux	4.1. Emplois et moyens d'existence	1.6 million de personnes employées (en recul).	33 millions de personnes ; activité vitale comme moyen d'existence des pauvres dans beaucoup de régions (Asie).	Cohérence entre objectifs économiques et objectifs sociaux.
	4.2. Nutrition	Variable selon les pays. Le poisson est une des composantes d'un régime alimentaire varié.	Le poisson est important en tant que seul apport protéinique dans nombre de pays, en particulier pour les pauvres.	Dans certaines régions, la valeur nutritive du poisson est mise en péril par les activités commerciales.

Domaine d'action publique	Élément clé	Membres de l'OCDE	Non membres de l'OCDE	Enjeux pour la cohérence des politiques
5. Gouvernance	5.1. Forces de changement	<ul style="list-style-type: none"> - Politiques et gestion des pêches en pleine évolution, prise en compte grandissante du concept de développement durable. - Interaction grandissante avec d'autres secteurs (transports maritimes, urbanisation, tourisme). - Émergence de l'approche écosystémique. - Importance de la gestion des conflits. - Nécessité d'une approche multidisciplinaire et à objectifs multiples de la gestion des pêches. 		
	5.2. Gestion	<p>Prépondérance des mesures techniques pour la gestion des stocks halieutiques, mais prise en compte grandissante des dimensions économiques et sociales, et nouvelles approches possibles.</p>	<p>Nécessité de clarifier l'articulation entre gestion des pêches et développement. Forte valeur sociale ; difficulté de mise en œuvre des systèmes de gestion.</p>	<p>Les politiques nationales et internationales de la pêche doivent prendre en compte les besoins, incidences et problèmes respectifs; il convient d'examiner les aspects tant sectoriels qu'intersectoriels.</p>
	5.3. Nouveaux besoins	<ul style="list-style-type: none"> - Apparition de nouvelles approches de la gestion des pêches dans le monde. - Participation accrue et élargie des acteurs (mais besoin d'un soutien officiel plus important). - Graves disparités entre pays développés et en développement. - Incidences croissantes de la mondialisation qui doivent être prises en compte dans la politique de gestion. - Nécessité de renforcer les moyens de gestion dans le monde entier. 		

Dans les cadres d'action internationaux, plusieurs éléments clés interviennent dans la réflexion sur l'environnement en général (Annexe 2) : premièrement, le rôle central accordé à la conservation de la ressource dans le développement durable ; deuxièmement, les traités internationaux sur la protection du milieu marin ; troisièmement, les accords mondiaux sur la conservation de la biodiversité ; quatrièmement, le Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) qui souligne l'importance de la conservation de la ressource.

Quelles sont alors les conséquences et priorités globales pour la cohérence des politiques mondiales dans le domaine de la pêche sous l'angle de l'environnement ? En premier lieu, compte tenu des différences fondamentales entre les écosystèmes des pêcheries des pays de l'OCDE et des pays hors zone OCDE (caractéristiques, connaissances et interactions sectorielles), les politiques de gestion doivent être adaptées et soigneusement élaborées de façon à tenir compte des spécificités. A l'échelle mondiale, il n'est pas possible d'utiliser de modèles préétablis pour la conception des politiques et la gestion. Ensuite, le différentiel qui caractérise l'état des ressources halieutiques des pays de la zone OCDE et hors zone OCDE peut être synonyme d'opportunités ou de menaces, à des degrés divers, selon les régions du monde. Les ressources halieutiques seront recherchées par les pays à « déficit halieutique » et, selon le système de gestion en vigueur, les pays à « excédent halieutique » seront peut-être en mesure de tirer avantage de cette demande. Enfin, la conservation des ressources naturelles que constituent les ressources halieutiques, la préservation de la biodiversité et le maintien de l'intégrité environnementale par une gestion appropriée sont des principes fondamentaux de la politique internationale fondée sur le concept de développement durable. Toutefois, les études de cas n° 1 et n° 2 ci-dessous illustrent bien les difficultés que soulèvent la mise en pratique de ces principes et l'intégration des politiques environnementales et des politiques des pêches dans le cadre plus large formé par les pays membres et non membres de l'OCDE.

Études de cas sur la cohérence des politiques au service du développement

Sont présentées ci-dessous trois études de cas axées sur les questions d'environnement liées à la politique de la pêche dans différentes régions du monde. L'étude de cas n° 1 (encadré 4.1), qui porte sur l'Atlantique Sud-Est (au large de l'Afrique du Sud), met en évidence la vulnérabilité de ressources halieutiques productives à une exploitation intensive en régime d'accès libre, même si les pays qui y pratiquent la pêche ont tous souscrit à une convention de coopération en matière de conservation et d'exploitation rationnelle de la ressource. L'étude de cas n° 2 (encadré 4.2) examine la question de l'utilisation de filets dérivants dans les pêcheries du Pacifique Sud et son incidence sur la gestion des espèces sauvages marines. L'étude de cas n° 3 (encadré 4.3) examine les impacts environnementaux de l'élevage des crevettes au Bangladesh. Même si ces études de cas diffèrent considérablement par leur cadre environnemental, on peut en dégager quatre problématiques communes concernant

la cohérence des politiques (à partir des thèmes et des concepts examinés précédemment dans le présent rapport).

Encadré 4.1. Étude de cas n° 1

Politiques de la pêche et politique de l'environnement : le cas de la dégradation des ressources halieutiques de l'Atlantique Sud-Est

Problème de cohérence des politiques : L'Atlantique Sud-Est recèle des ressources halieutiques de grande valeur telles que merlu, chinchard et sardine. Pour l'Angola, le Mozambique, la Namibie et l'Afrique du Sud, ces ressources représentent une source de bénéfices économiques très importants. Dans les années 60, on a cherché à assurer une gestion internationale de ces pêches en créant la Commission internationale des pêches de l'Atlantique Sud-Est (CIPASE). Cette commission fonctionnait sur la base de la coopération volontaire ; or, comme les activités des pays pêchant en eaux lointaines n'étaient que peu réglementées, les principaux stocks halieutiques ont été épuisés dès la fin des années 80. La CIPASE avait pourtant été créée pour encourager la coopération entre États en faveur de la conservation et de l'exploitation rationnelle des ressources biologiques de l'Atlantique Sud-Est. Elle a donc échoué dans sa mission, et un protocole y mettant un terme a été adopté en 1990. Pour les pays pêchant en eaux lointaines, les incitations à pratiquer une pêche intensive dans l'Atlantique Sud-Est l'ont en fait emporté sur leur volonté d'observer des règles de gestion. De surcroît, les accords relatifs au débarquement d'une partie des captures dans les États côtiers sont, dans l'ensemble, restés lettre morte.

Incidences sur le développement : L'incapacité à mettre en place un véritable système de gestion des pêches dans la région a eu pour incidence que les avantages procurés par les pêches de l'Atlantique Sud-Est aux États côtiers (qui, s'agissant de l'Angola et du Mozambique, sont parmi les plus pauvres d'Afrique) ont été minimes voire inexistantes pendant au moins 30 ans. La pêche intensive et non réglementée a pratiquement détruit les importantes ressources halieutiques de cette région.

Solutions et actions : Au vu de la littérature, il n'y a guère lieu de penser que les pays de la région de l'Atlantique Sud-Est ont mené des efforts concertés pour s'attaquer au grave problème posé par la dégradation des ressources halieutiques provoquée par une pêche intensive et non réglementée. Plus récemment, les quatre États côtiers se sont efforcés de réglementer la pêche côtière dans leur ZEE (limite de 200 milles nautiques), et ce, avec un inégal succès. L'Angola et le Mozambique ont été entravés par des conflits et des troubles politiques intérieurs ; la Namibie a nettement mieux réussi (reconstituant un solide secteur de la pêche) et l'Afrique du Sud poursuit ses efforts pour mettre en œuvre un système rigoureux de contrôle et de surveillance de la pêche illégale actuellement pratiquée par des navires étrangers. Les enseignements tirés de ces succès pourraient servir à d'autres pays rencontrant des difficultés pour mettre en œuvre un régime solide de gestion des pêches.

Source : Hara (1997); Nichols (2004); Iyambo (2004).

Encadré 4.2. Étude de cas n° 2

Politique de la pêche et politique de l'environnement : le cas de la pêche au filet dérivant et des captures accidentelles dans les eaux des pays du Pacifique Sud

Problème de cohérence des politiques : La pêche est importante pour les pays du Pacifique Sud. L'emploi de filets dérivants par les pays pratiquant la pêche lointaine au large de leurs côtes a fait naître des préoccupations concernant non seulement la conservation des stocks, mais aussi les effets sur les espèces sauvages marines, surtout les dauphins et les oiseaux de mer, qui font l'objet d'importantes captures accidentelles dans ces pêcheries.

Incidences sur le développement : Les captures accidentelles provoquées par l'emploi de filets dérivants sont devenues un problème environnemental majeur au niveau international. Les sociétés de pêche internationales, les pays pratiquant la pêche lointaine et les pays d'accueil sont en butte à des pressions importantes (en particulier de la part d'ONG internationales) pour arriver à concilier l'objectif de rentabilité visé par les entreprises de pêche et la protection des espèces sauvages marines. Depuis quelques années, les consommateurs sont de plus en plus sensibilisés aux problèmes de provenance du thon (pêcherie d'origine) et de protection des espèces sauvages lors de la pêche (méthode de pêche). Une baisse de la demande pourrait avoir des conséquences graves sur les revenus tirés de cette pêche par les pays en développement, qui pourraient être en outre pénalisés par les impacts possibles de ces méthodes de pêche sur les stocks (difficiles à évaluer car le thon est un grand migrateur).

Solutions et actions : Des membres du Forum du Pacifique Sud ont élaboré la Convention de Wellington (1989), en vue d'interdire la pêche aux longs filets dérivants dans le Pacifique Sud. Cette action a débouché sur le moratoire instauré en 1991 par les Nations Unies sur la pêche hauturière au grand filet pélagique dérivant.

Source : Bache et Evans (1999).

Encadré 4.3. Étude de cas n° 3

Politique de l'aquaculture et politique de l'environnement : le cas de l'élevage des crevettes au Bangladesh

Problème de cohérence des politiques : Les crevettes d'élevage constituent des produits d'exportations à forte valeur commerciale pour nombre de pays asiatiques disposant de marchés dans les pays de l'OCDE (États-unis, Europe et Japon). Les techniques d'élevage sont perfectionnées et les élevages sont situés surtout dans des zones côtières, ce qui nécessite souvent de défricher de vastes zones de mangroves. Le Bangladesh, qui compte plus de 120 millions d'habitants, est l'un des pays les plus pauvres du monde. Les responsables du secteur (dont la politique a toujours été axée sur l'accroissement de la production) ont récemment proposé d'étendre encore l'élevage des crevettes avec le soutien d'institutions financières et de donateurs internationaux (la dette extérieure du Bangladesh s'élevant à 11 milliards d'USD).

Incidences sur le développement : Le développement de l'élevage des crevettes dans le monde fait l'objet de nombreuses critiques quant au fait que les dommages et impacts environnementaux, entre autres coûts supportés par la société, ne soient pas pris en compte dès le stade de la planification. Pour le Bangladesh, l'expansion de ce secteur pourrait entraîner une augmentation non négligeable de ses recettes en devises (les exportations courantes représentant 300 millions d'USD par an). En revanche, le défrichage des mangroves exposera la côte à l'érosion et aux inondations, mettra en péril les terres agricoles et les espèces sauvages, et provoquera le déplacement de populations locales.

Solutions et actions : Le développement de l'élevage des crevettes au Bangladesh a permis une augmentation importante des recettes en devises, mais il a aussi provoqué de graves conflits entre les responsables de l'aménagement du littoral et les populations locales. Les autorités responsables du secteur ont tardé à réagir et des pressions politiques fortes s'exercent au niveau national en faveur du développement de l'élevage des crevettes, les groupes locaux ayant moins d'influence en la matière. Le rôle des prêteurs internationaux est capital dans tout le processus et, en particulier, dans le mode d'élaboration et de mise en œuvre de la future politique de l'aquaculture.

Source : FAO (2002); Neiland *et al.* (2001).

Premièrement, dans les trois cas étudiés, la contribution potentielle des ressources aquatiques au développement des pays non membres de l'OCDE concernés a été reconnue, surtout en raison des recettes en devises procurées par les échanges internationaux principalement avec des pays de l'OCDE (notamment, dans certains cas, par la vente de droits d'accès aux pays pratiquant la pêche lointaine [DFID, 2002]). Deuxièmement, les « externalités » environnementales engendrées par la pêche et l'aquaculture sont désormais largement admises à l'échelle internationale et des pressions accrues s'exercent sur les gouvernements nationaux pour que ceux-ci procèdent aux arbitrages nécessaires entre d'une part les politiques de la pêche et de

l'aquaculture (souvent axées sur des avantages financiers à court terme) et d'autre part la préservation de l'environnement (visant un développement durable plus large et des avantages économiques de long terme). Troisièmement, ces trois études de cas mettent aussi en évidence que les efforts de cohérence et d'intégration des politiques peuvent donner des résultats différents pour des raisons qui tiennent à la gouvernance, aux conditions et aux processus de l'action publique. Dans le Pacifique Sud, la solide alliance régionale instaurée entre les pays (appuyée sur des structures appropriées de gouvernance et de prise de décision) a constitué un élément dynamisant pour la prise en compte des incidences environnementales de la pêche. Au Bangladesh, les lacunes des mécanismes de gouvernance et de prise de décision risquent, semble-t-il, de limiter fortement dans l'avenir les possibilités de mise en cohérence des politiques en matière d'aquaculture et d'environnement. En Afrique du Sud, l'échec de la Commission internationale des pêches de l'Atlantique Sud-Est (CIPASE), et sa dissolution ultérieure, puis la mise en place d'une gestion à l'échelon national dans le cadre des ZEE ont notablement contribué à procurer des avantages économiques aux Etats côtiers africains. Le développement récent des pêches de Namibie (après plusieurs années d'épuisement des stocks) souligne l'importance d'une gestion efficace des pêcheries. Quatrièmement, à l'évidence, dans le domaine de la pêche et de l'environnement, la cohérence (ou l'incohérence) des politiques revêt un certain nombre de dimensions – nationale et internationale, sectorielle et intersectorielle – qu'il convient d'étudier de manière approfondie pour en comprendre l'origine et l'incidence sur les relations entre pays membres et pays non membres de l'OCDE.

Technologie

Aperçu général

S'agissant du deuxième domaine d'action publique, la technologie, deux éléments clés ont été retenus pour la comparaison entre les pêches des pays membres de l'OCDE et celles des pays non membres : (2.1.) Types de pêches et (2.2.) Flottes de pêche.

Dans les pays membres de l'OCDE, la pêche est pratiquée surtout à l'échelle industrielle (forte intensité capitalistique et technologique, faible intensité de main-d'oeuvre), de grandes entreprises assurant dans certains pays à la fois la capture, la transformation et la commercialisation. La flotte de pêche de l'ensemble des pays de l'OCDE représente 8 millions de tonnes brutes, principalement sous forme de navires pontés, mais la taille de la flotte est globalement en réduction. Dans les pays non membres, les pêcheries associent exploitation industrielle, semi-industrielle et artisanale. La flottille de pêche de ces pays totalise 12 millions de tonnes brutes, la plupart des navires se concentrant en Asie (40 % des navires pontés). La taille globale de la flotte des pays non membres est en augmentation et, avec 6 millions de tonnes brutes, la Chine possède la première flotte du monde.

S'agissant des cadres d'action internationaux, il est particulièrement important de tenir compte des caractéristiques des technologies utilisées du point de vue de l'exploitation et du développement de la ressource (Annexe 2). C'est ainsi que premièrement, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) fixe aux États riverains l'objectif de favoriser une exploitation optimale des ressources biologiques de leurs zones économiques exclusives ; ces États sont chargés de tenir compte de facteurs tels que le type de technologies de pêche utilisées. Deuxièmement, le Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) préconise que les politiques et les plans d'aménagement des pêcheries veillent attentivement à l'attribution des stocks aux différentes flottilles. Troisièmement, les Nations Unies recommandent que les arrangements de gestion des pêcheries entre États tiennent compte des droits et des contrôles de l'effort de pêche, de façon à permettre la coexistence des flottes industrielles et des flottes artisanales. Quatrièmement, la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (Convention SOLAS) offre des moyens de recours en cas d'abordages, de dommages et de différends.

Quelles sont alors, sous l'angle de la technologie, les conséquences et priorités globales pour la cohérence des politiques mondiales dans le domaine de la pêche ? Deux points importants méritent d'être soulignés. D'une part, même si les caractéristiques technologiques des pays membres de l'OCDE et des pays non membres sont manifestement différentes, il importe que, si elles sont similaires au sein d'une pêcherie internationale ou nationale, des modalités appropriées d'action publique et de gestion soient en place pour prendre en charge l'allocation des ressources et les interactions entre flottes. Il faut en particulier éviter tout risque de différends entre flottes industrielles et flottes artisanales. D'autre part, il convient de prendre en compte la diversité des avantages économiques et sociaux procurés sous différentes formes par les techniques industrielles et artisanales. C'est ainsi que si les flottes industrielles peuvent être source d'avantages économiques pour les économies intégrées des pays de l'OCDE, les flottes artisanales constituent souvent en revanche la seule source de moyens d'existence et d'alimentation des communautés rurales pauvres des pays hors zone OCDE. La politique et la gestion des pêches doivent tenir compte de ces différences dans le rôle joué par la pêche. L'étude de cas n° 4 (ci-dessous) témoigne de l'intensification de la concurrence visant les ressources halieutiques et de la difficulté de gérer les relations entre flottes industrielles et flottes artisanales.

Étude de cas sur la cohérence des politiques au service du développement

L'étude de cas n° 4 (encadré 4.4), qui porte sur l'interaction entre les flottes industrielles et les flottes artisanales en Afrique du Nord-Ouest (Mauritanie et Sénégal), constitue une bonne illustration des relations entre des flottes de pêche de niveaux technologiques différents et les questions qui en découlent en termes de cohérence des politiques.

Encadré 4.4. Étude de cas n° 4
Accords de pêche internationaux et rapports entre flottes industrielles et flottes artisanales : le cas de l’Afrique du Nord-Ouest

Problème de cohérence des politiques : Les accords de pêche entre les pays pratiquant la pêche lointaine (qui sont surtout des pays de la zone OCDE) et des Etats côtiers (tels que la Mauritanie et le Sénégal) assurent aux flottes industrielles de haute technologie l’accès aux stocks halieutiques en contrepartie de diverses compensations financières. Aux termes de ces accords avec la Mauritanie et le Sénégal, les flottes des pays pratiquant la pêche lointaine ne sont autorisées à pêcher que sur certains lieux et que certains stocks halieutiques. Les zones littorales sont réservées aux flottes artisanales locales, qui approvisionnent souvent les marchés locaux et offrent des emplois locaux. Toutefois, certaines sources (Molsa, 1996 ; Van Bogaert, 2004, par exemple) indiquent que l’exploitation de ces zones par des navires de pays pratiquant la pêche lointaine peut être à l’origine de différends avec les flottes de pêche artisanale. Au Sénégal, la diminution des captures d’espèces démersales a été imputée à la pêche industrielle. En conséquence, les bateaux de pêche artisanale vont désormais opérer plus loin de la côte, ce qui accroît les causes potentielles de différend.

Incidences sur le développement : Les accords de pêche relatifs à l’accès sont une source importante de recettes en devises pour les pays non membres de l’OCDE concernés qui peuvent les investir dans le développement national. Toutefois, la contribution des accords de pêche dépend en partie des modalités de la négociation initiale (conditions arrêtées d’un commun accord) et de leur mise en oeuvre dans l’Etat côtier. Pour assurer la répartition des possibilités de pêche entre les navires internationaux des pays pratiquant la pêche lointaine et les bateaux locaux de pêche artisanale, les mesures prises doivent être étayées par un système de gestion efficace (comprenant suivi, contrôle et surveillance - SCS). Malheureusement, nombre d’Etats côtiers disposent de systèmes insuffisants de gestion des pêches, et les avantages procurés par les accords de pêche risquent fort d’être neutralisés par les incidences négatives découlant, par exemple, des conflits avec les flottes artisanales (entraînant une réduction des avantages au niveau local).

Solutions et actions : Des Etats côtiers comme le Sénégal et la Mauritanie ont pris conscience des problèmes découlant de la concurrence entre flottilles des pays pratiquant la pêche lointaine et flottilles artisanales (même s’il n’a pas été mené de quantification précise et systématique des incidences et des coûts). Entre autres actions visant à renforcer le système de gestion des pêches, il a été procédé à de nouveaux investissements dans des activités de suivi, contrôle et surveillance ainsi qu’au développement de stratégies de renforcement des capacités avec des agences internationales.

Source : Kaczynski et Fluharty (2002) ; Linard (2003) ; Molsa (1996) ; Tollervey [n.d.] ; Van Bogaert (2004).

Le problème des accords de pêche en Afrique du Nord-Ouest revêt une grande importance à plusieurs égards, et il fait l’objet d’une littérature internationale de plus en

plus abondante concernant divers aspects. Axée en priorité sur les aspects technologiques, l'étude de cas met en évidence trois grandes problématiques relatives à la cohérence des politiques ainsi qu'aux rapports entre pays membres et non membres de l'OCDE en termes de développement durable. Tout d'abord, elle montre qu'une politique de développement des pêches peut être menée selon plusieurs axes. Pour les gouvernements en question, la politique de la pêche comprend des composantes industrielles et artisanales, qui peuvent procurer une pluralité d'avantages différents, allant de contributions financières aux caisses de l'État (par le biais des accords de pêche et des flottilles de pêche industrielle) à l'emploi et l'offre alimentaire locaux (par le biais du développement de la pêche locale et des bateaux de pêche artisanale). Ensuite, pour réussir la conception et la mise en œuvre de cette stratégie (fondée sur une association de technologies) un certain niveau de capacité est indispensable de façon à pouvoir disposer d'un système de gestion approprié. Enfin, il est désormais évident qu'il est difficile d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de développement des pêches dans des régions hors zone OCDE comme l'Afrique du Nord-Ouest. A bien des égards, les différends de plus en plus nombreux dont la littérature et la presse se font l'écho témoignent de problèmes et de défis plus vastes. Il est incontestable que la politique de la pêche des États côtiers doit viser la cohérence interne entre les composantes industrielles et artisanales et que les systèmes de gestion des pêches doivent être renforcés, en particulier sous l'angle du SCS. Toutefois, les solutions à ces problèmes sont à rechercher non seulement dans le domaine technique (de façon à remédier aux « défaillances » du système de gestion), mais dans d'autres domaines aussi, notamment celui de la gouvernance et des processus de l'action publique (comme souligné dans le chapitre 3 ci-dessus), et il convient de poser, entre autres, les questions de fond suivantes : comment les accords de pêche sont-ils négociés ? Quels sont les acteurs concernés ? Qui bénéficie des accords de pêche ? Quels en sont les coûts ? Qui les supporte ? Qui est chargé de veiller à l'équité des accords de pêche ?

Aspects économiques

Aperçu général

En ce qui concerne les aspects économiques, troisième domaine d'action publique, cinq éléments ont été retenus comme critères de comparaison entre pays membres et non membres de l'OCDE : (3.1.) Production en volume ; (3.2.) Production en valeur ; (3.3.) Commerce ; (3.4.) Consommation ; et (3.5.) Produit intérieur brut.

Les pêcheries des pays de l'OCDE totalisent une production annuelle de 24 millions de tonnes (2000). Toutefois, les régions tempérées continuent d'enregistrer un recul général de la production halieutique, la production aquacole étant en revanche en augmentation. Les pays de l'OCDE sont les principaux importateurs de poissons (80 % des échanges mondiaux), en particulier l'UE, le Japon et les États-unis. L'offre et la consommation de poissons ont augmenté ces dernières années dans les pays de

l'OCDE ; le poisson reste une source de protéines alimentaires parmi d'autres et certains poissons sont des produits de luxe. A quelques notables exceptions près comme l'Islande, la pêche contribue marginalement au PIB des pays de l'OCDE. Pour les pays non membres de l'OCDE, la production halieutique annuelle totale est nettement supérieure à 62 millions de tonnes et elle tend à s'accroître. Dans ces pays, la production aquacole est elle aussi en augmentation. Les pays hors zone OCDE sont la principale source d'exportations halieutiques mondiales : le poisson y est un important produit d'exportation et constitue une source lucrative de devises. La Thaïlande et la Chine sont les plus gros exportateurs. Dans les pays non membres de l'OCDE, l'offre et la consommation ont globalement progressé mais elles restent inférieures à celles des pays membres ; toutefois, dans ces pays, le poisson est une source majeure de protéines. Dans nombre de pays hors zone OCDE, la pêche est une composante importante de l'économie (>1 % PIB). La valeur totale (à la première vente) du poisson négocié mondialement est supérieure à 80 milliards de dollars.

S'agissant des cadres d'action internationaux, les politiques économiques et leurs incidences occupent une place très importante et constituent un domaine qui connaît des mutations majeures et fait l'objet d'un débat permanent (Annexe 2). D'une part, ces 50 dernières années, les organisations financières internationales ont été étroitement liées à la gestion des économies des pays non membres de l'OCDE et diverses initiatives ont défini le rôle de secteurs importants comme la pêche en termes de croissance économique et de gestion de la dette. D'autre part, les organisations internationales (telles que l'Organisation mondiale du commerce) ont aussi contribué à la définition et l'adoption de mesures internationales concernant des questions comme le commerce et le rôle des subventions (pour un débat approfondi sur le rôle et les incidences de ces instruments, voir Dernbach, 1999).

Quelles sont alors les conséquences et priorités globales pour la cohérence des politiques mondiales dans le domaine de la pêche s'agissant des aspects économiques ? Deux éléments semblent prépondérants. D'une part, on constate des différences importantes dans les caractéristiques des pêches et leur rôle dans les économies des pays membres et non membres de l'OCDE. Dans les pays membres, le secteur halieutique est en général bien établi, relativement stable et organisé et, bien qu'il ne représente qu'une composante mineure des économies nationales, il a réussi à obtenir l'appui des pouvoirs publics par le biais d'instruments économiques comme les transferts financiers publics et les mesures de protection commerciales. En revanche, dans les pays non membres, le secteur halieutique (à grande échelle) est souvent relativement récent, relativement instable et moins organisé. Le niveau de l'aide publique aux pêches dans ces pays est variable et souvent insuffisant, ce qui menace la durabilité globale du secteur. C'est ainsi que, dans certains pays, malgré des systèmes de gestion défailants, les pouvoirs publics ont encouragé l'expansion de la production halieutique et l'accroissement des échanges comme moyen de générer des rentrées de devises (stratégie s'inscrivant souvent dans la logique de la politique économique internationale – voir Cunningham, 2003). D'autre

part, dans le prolongement du point précédent, les cadres économiques qui modèlent la nature des échanges internationaux ont eu une incidence décisive sur le développement des pêches dans les pays non membres de l'OCDE. A l'heure actuelle, les pays membres constituent le principal marché et les pays non membres les principaux fournisseurs de produits halieutiques faisant l'objet d'échanges internationaux – le commerce du poisson s'est « mondialisé » (Schmidt, 2003). En théorie, ces relations devraient fournir un niveau important d'avantages économiques aux deux partenaires. Or, on s'inquiète de l'existence, dans la répartition des avantages, d'un déséquilibre en faveur des pays de l'OCDE, ce qui a des incidences néfastes sur les pays non membres de l'OCDE et peut par exemple saper les politiques en faveur de la croissance économique et perturber l'offre alimentaire locale (le nombre d'évaluations précises de ces incidences semblant très limité). Les études de cas n° 5 et n° 6 (ci-dessous) illustrent les relations entre les politiques économiques axées sur les pêcheries des pays membres et non membres de l'OCDE, et les incidences qui en découlent.

Études de cas sur la cohérence des politiques au service du développement

La question de la cohérence des politiques est importante pour le domaine de l'action publique que constitue l'économie dans le secteur de la pêche, et les deux études de cas ci-dessous illustrent des situations où la politique économique a une incidence sur la politique de la pêche. L'étude de cas n° 5 (encadré 4.5) procède à une comparaison de la cohérence entre la politique de la pêche et la politique de développement de l'UE, en s'attachant plus particulièrement à la question des transferts financiers publics et de leur rôle s'agissant de la pêche lointaine. L'étude de cas n° 6 (encadré 4.6) examine l'articulation entre la politique commerciale et la politique de développement de l'UE.

Encadré 4.5. Étude de cas n° 5

Politique de la pêche et politique de développement : le cas de la politique commune de la pêche de l'Union européenne (dimension internationale)

Problème de cohérence des politiques : Dans le cadre de sa politique de développement, l'Union européenne (UE) soutient depuis 35 ans les programmes de développement des pêches dans nombre de pays non membres de l'OCDE. En Afrique de l'Ouest, par exemple, cette aide a pris la forme d'une assistance financière et technique à la pêche hauturière et à la pêche côtière, notamment pour le développement des flottilles, la gestion des pêches et la réalisation de projets dans le secteur post-capture. S'agissant des accords bilatéraux d'accès, les compensations financières (versées d'État à État) au sein de l'UE s'élèvent actuellement à environ 170 millions d'euros par an. Ces accords de pêche contribuent notablement à soutenir l'économie des régions fortement tributaires de la pêche (essentiellement la Galice en Espagne). Parallèlement, l'UE a effectué des transferts financiers publics (par le biais de l'IFOP) au profit des flottes de pêche lointaine de pays européens dans le but de remédier aux problèmes de surcapacité.

Dans certaines zones, la flotte des pays pratiquant la pêche lointaine est entrée en concurrence et en conflit avec les intérêts de pêche de pays non membres de l'OCDE, notamment d'investisseurs locaux et étrangers.

Aux termes de l'UNCLOS, les Etats côtiers doivent réguler le niveau de l'activité de pêche au sein de leur ZEE et les navires étrangers doivent respecter les règles arrêtées d'un commun accord (volume des prises, terrain de pêche, etc.). Mais, compte tenu des déficiences en matière de gestion des pêches dans nombre d'États côtiers non membres de l'OCDE, les navires étrangers risquent d'avoir des impacts néfastes non négligeables en cas de mesures insuffisantes de suivi, contrôle et surveillance. Toutefois, on ne dispose pas d'informations véritablement précises et détaillées en la matière.

Solutions et actions : Ces dernières années, dans le cadre de la réforme de la Politique commune de la pêche (PCP), des efforts importants ont été entrepris par l'UE pour remédier aux éventuelles incidences négatives des accords bilatéraux de pêche.

Dans sa Communication COM(2002)637FINAL du 23.12.2002 (ultérieurement approuvée par le Parlement européen en octobre 2003 et par le Conseil de l'UE en juillet 2004), la Commission propose, dans le cadre de la PCP révisée, un cadre intégré applicable aux accords de partenariat dans le secteur la pêche conclus avec des pays tiers. Une partie de la stratégie consiste à abandonner progressivement les accords d'accès classiques au profit de nouveaux « accords de partenariat dans le domaine de la pêche » (APP) afin de contribuer à une pêche responsable dans l'intérêt mutuel des parties concernées. LA PCP révisée, avec son nouveau dispositif d'APP, entre autres volets, établit clairement une distinction entre la part de la contribution financière donnée en échange des possibilités de pêche (le secteur privé assumant progressivement une plus grande responsabilité pour cette contribution financière) et celle affectée aux actions de partenariat telles que la gouvernance des pêches, l'évaluation des stocks, le contrôle, le suivi et la surveillance.

Cette nouvelle stratégie vient en quelque sorte prolonger l'engagement pris par les chefs d'Etat et de gouvernement lors du SMDD (Johannesburg, 2002) concernant « le maintien et le rétablissement des stocks halieutiques à un niveau permettant d'obtenir un rendement maximal constant, le but étant d'atteindre d'urgence cet objectif pour les stocks épuisés d'ici à 2005 ». De surcroît, la nouvelle stratégie fondée sur les accords de partenariat dans le domaine de la pêche repose sur l'idée qu'il est indispensable de parvenir à la cohérence entre les politiques au service du développement et que, pour ce faire, il faut veiller à ce que la politique de la pêche de l'UE vis-à-vis des pays tiers n'entre pas en conflit avec les propres objectifs de l'Union en matière de coopération pour le développement. En outre, les accords de partenariat doivent contribuer à la mise en place de régimes de gestion durable des pêches dans les pays en développement.

Source : Cox et Schmidt (2002) ; Molsa (1996) ; MRAG (2000) ; CCE (2001) ; CCE (2002) ; CCE (2002a) ; CUE (2004).

Encadré 4.6. Étude de cas n° 6
Politique commerciale et politique de développement : les exportations de thon en conserve des pays ACP – le cas des Seychelles

Problème de cohérence des politiques : Les pays ACP, dont font partie les Seychelles, bénéficient depuis 1982 d'une exonération de droits de douane sur leurs exportations de thon en conserve à destination de l'UE. Même si ces échanges sont soumis à des règles concernant l'origine, l'avantage procuré par ces accords commerciaux préférentiels avec l'UE a permis aux Seychelles de se doter d'une capacité non négligeable de production de thon en conserve, et ce faisant de faire face à la concurrence intense de certains gros producteurs mondiaux. Or, la Thaïlande et les Philippines, deux producteurs mondiaux importants du monde en développement (qui sont assujettis à un droit de douane de 24 % sur leurs exportations de thon en conserve vers l'UE) ont estimé que l'accès préférentiel réservé aux producteurs ACP allait à l'encontre de leurs intérêts légitimes (et contrevenait au régime de la nation la plus favorisée dont bénéficient les membres de l'OMC) et ils ont adressé une requête à la Commission européenne en vue d'un réexamen du régime tarifaire préférentiel. En décembre 2002, le médiateur nommé par l'OMC a proposé que la CE ouvre, pour les importations de thon en conserve des pays non-ACP, un contingent tarifaire, basé sur la clause de la nation la plus favorisée, d'un volume égal à 25 000 tonnes pour 2003, le droit applicable à l'intérieur du contingent étant de 12 % *ad valorem*.

Incidences sur le développement : Le commerce de thon est l'une des principales sources de devises étrangères des Seychelles. En 2001, les exportations de thon en conserve ont généré 149 millions d'USD (contre 140 millions d'USD procurés par le tourisme), ce qui représente 91 % du total des exportations de poisson et 87 % de toutes les exportations visibles. Le seul secteur de la conserverie emploie 10 % de la population active. A la suite de l'accord UE-ACP, les Seychelles exportent désormais vers l'UE 97.3 % de leur thon en conserve. Une étude récente (Bennett, 2004) sur l'impact de l'ouverture du marché de l'UE au thon en conserve de pays non-ACP conclut que l'ensemble des pays ACP risquent de pâtir de la réduction des taux appliqués à l'intérieur du contingent tarifaire basé sur la clause de la nation la plus favorisée, car ils ne sont pas suffisamment compétitifs pour faire face aux niveaux de production nettement plus élevés de la Thaïlande et des Philippines. Les Seychelles risquent très certainement de voir leurs avantages économiques se réduire sensiblement.

Solutions et actions : L'OMC a entrepris de résoudre la question soulevée par les droits de douane différents instaurés par l'UE sur des produits identiques provenant de pays différents (membres de l'OMC). Toutefois, le problème qui se pose tient au fait que la politique commerciale et la politique de développement peuvent ne pas être cohérentes pour l'ensemble des pays en développement concernés. Dès lors que les producteurs de thon non-ACP (la Thaïlande, par exemple) continuent à faire pression en faveur de contingents plus larges à tarifs réduits, les producteurs ACP (les Seychelles, par exemple) s'inquiètent des entraves qui risquent de peser sur leur secteur (et par conséquent leur développement économique). Pour des informations complémentaires sur les échanges internationaux, voir Schmidt (2003).

Source : Bennett (2004).

Ces deux études de cas, axées sur les aspects économiques de la politique de la pêche, permettent de formuler quatre grandes observations. Premièrement, la pêche occupe une place importante dans les économies de pays de l’Afrique de l’Ouest et de l’océan Indien comme les Seychelles. Mais d’autre part, le cadre de l’action publique se révèle fragile dans les deux cas. Dans une région, la pérennité des avantages économiques procurés par l’activité est menacée par des facteurs comme l’insuffisance du système de gestion des pêches (qui n’est pas en mesure de réglementer les activités des flottilles de pêche, tant nationales qu’étrangères) ; dans l’autre, c’est la rentabilité des produits échangés qui est menacée (par rapport à d’autres produits plus compétitifs provenant d’autres régions). Deuxièmement, dans les deux cas, les pays de l’OCDE concernés ont joué un rôle actif dans la promotion du développement des pêches dans les pays non membres. L’aide et le soutien accordés dans le cadre de la politique communautaire de développement des pêches se sont concentrés sur leurs lacunes intrinsèques (gestion des pêches et développement du commerce). Toutefois, dans les deux cas, du temps et de la vigilance dans la mise en œuvre seront nécessaires pour remédier durablement à ces lacunes (en renforçant le système de gestion des pêches et la base commerciale). Troisièmement, les mesures destinées à pallier les lacunes du système halieutique (gestion et commerce) se heurteront nécessairement à des obstacles liés aux processus et aux pratiques d’action publique dans les pays donateurs comme dans les pays bénéficiaires, et le développement des pêches est appelé à être éclipsé par d’autres questions. Dans le cas du régime préférentiel offert par l’UE au secteur du thon des Seychelles, il semble qu’il ne s’agisse que d’un dispositif temporaire. Quatrièmement, il est clair que le facteur temps est important pour la compréhension des questions de cohérence et d’incohérence des politiques. Le développement des pêches, y compris les aspects touchant à la gestion et au commerce (politiques, institutions et processus), doit être conçu comme un processus qui peut évoluer (positivement/négativement) dans le temps, être influencé par une pluralité de facteurs (endogènes/exogènes), et déboucher sur des résultats différents. L’application de l’analyse des scénarios pourrait s’avérer utile dans ce contexte pour mieux comprendre la cohérence des politiques. Il est aussi intéressant de noter que, dans le cas de l’UE (étude de cas n° 5), a été lancé un processus visant à mettre en cohérence la politique de la pêche et la politique de développement.

Aspects sociaux

Aperçu général

Pour ce qui est des aspects sociaux, quatrième domaine d’action (tableau 4.1), deux éléments clés ont été identifiés comme critères de comparaison entre pays membres de l’OCDE et non membres de l’OCDE : (4.1.) Emplois et moyens d’existence (réduction de la pauvreté) ; et (4.2.) Sécurité alimentaire et nutrition.

Dans les pays de l'OCDE, les filières pêche et aquaculture (production, transformation et commercialisation comprises) emploient au total environ 1.5 million de personnes et enregistrent dans l'ensemble une diminution de leurs effectifs ainsi que leur vieillissement. S'agissant de la nutrition et de l'offre alimentaire, le poisson contribue à l'alimentation de la population de l'OCDE, mais il ne constitue pas une composante essentielle puisque d'autres sources de protéines sont largement disponibles (quoique de façon variable d'un pays à l'autre). Dans certains pays, la consommation de certains poissons est liée à la culture (par exemple, les céphalopodes au Japon et dans le Bassin méditerranéen), alors que dans d'autres, certains produits sont devenus des produits de luxe (comme les homards en Europe). Dans les pays non membres de l'OCDE, la pêche et l'aquaculture emploient plus de 33 millions de personnes, l'Asie venant en tête (30 millions). Elles contribuent à fournir des moyens d'existence à des millions de ruraux des zones tant côtières qu'intérieures et sont souvent associées à d'autres activités rurales, en particulier l'agriculture. Pêche et aquaculture sont aussi importantes pour deux autres raisons : d'une part, elles offrent des moyens d'existence à beaucoup de personnes défavorisées (exposées à la pauvreté), en particulier dans les pays où les droits fonciers sont difficiles à obtenir, d'autre part, elles servent de filet de sécurité à des individus ayant échoué dans d'autres activités (comme l'agriculture) et ne disposant pas d'autres possibilités (la pêche jouant alors le rôle d'activité dite « de dernier recours »). Sur le plan de la nutrition et de l'offre alimentaire, le poisson est important pour nombre de pays non membres de l'OCDE, surtout en l'absence d'autres sources de protéines. C'est particulièrement le cas dans nombre de pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV) comme le Bangladesh et le Cambodge.

S'agissant des cadres d'action internationaux dans le domaine social (Annexe 2), la question la plus importante est celle de la réduction de la pauvreté. Dans l'édition 2000/2001 de son rapport sur le développement dans le monde, la Banque mondiale reconnaît que la pauvreté constitue « le plus grand défi » pour l'humanité. Les organisations internationales de développement s'efforcent de mener une action concertée pour atteindre l'objectif proposé par l'OCDE qui est de réduire de moitié, d'ici à 2015, le nombre d'individus vivant dans l'extrême pauvreté (1.2 milliard actuellement). L'importance des ressources naturelles comme garantie de moyens d'existence et comme moteur potentiel de croissance économique est désormais reconnue. Parmi les autres aspects sociaux qui ont été évoqués dans le cadre de la politique internationale et qui concernent la pêche figurent les effectifs et la politique de l'emploi, ainsi que les droits sociaux (Scoop [2002] définit la réduction de la pauvreté comme une question relevant des droits de l'homme).

Quelles sont alors les conséquences et priorités globales pour la cohérence des politiques mondiales dans le domaine de la pêche sous l'angle social ? D'une part, le rôle de la pêche en termes de développement économique et social et son apport sont différents selon qu'il s'agit de pays membres de l'OCDE ou de pays non membres. Pour la majorité des pays membres, la pêche ne constitue qu'un secteur mineur de leur

économie qui est vaste et diversifiée. En revanche, pour nombre de pays hors zone OCDE, et en particulier pour les PFRDV, la pêche et les autres secteurs exploitant des ressources naturelles apportent une contribution décisive aux moyens d'existence, à l'emploi, au revenu, à l'offre alimentaire et à la nutrition de la population rurale. Dans certains pays non membres de l'OCDE (tels que Mauritanie, Namibie, Îles du Pacifique, Cambodge), la pêche est aussi reconnue comme une source majeure de richesse et de croissance économique. A l'évidence, il est indispensable de définir le rôle de la pêche dans les stratégies de réduction de la pauvreté, et de préciser et d'évaluer les causes possibles d'incohérence des politiques qui pourraient limiter ce rôle dans l'avenir. D'autre part, la disparité entre pays membres et non membres quant au rôle social de la pêche pose aussi la question de la mondialisation. Dans nombre de pays, l'élaboration de la politique de la pêche et les modalités de gestion des pêches doivent désormais tenir compte des perspectives tant nationales qu'internationales. Des relations d'interdépendance simples mais extrêmement importantes ont commencé à s'instaurer entre pays de l'OCDE et pays hors zone OCDE. C'est ainsi que, dans les échanges internationaux, les premiers constituent les principaux marchés de poisson tandis que les seconds en sont les principaux fournisseurs. L'élaboration de la politique sociale et économique relative à la pêche devra désormais tenir compte de ces relations : une politique de la pêche qui adopterait une perspective strictement nationale risque de ne pas percevoir les opportunités et les menaces dont est porteuse la mondialisation économique. Les études de cas n° 7 et 8 illustrent les relations qui unissent la politique sociale dans le secteur de la pêche et les autres politiques.

Études de cas sur la cohérence des politiques au service du développement

La question de la cohérence des politiques dans le domaine social est illustrée ci-après par deux études de cas. L'étude de cas n° 7 (encadré 4.7) examine la cohérence entre la politique de développement économique (liée à l'investissement, national et étranger, destiné à l'économie intérieure) et la politique de développement social au Chili (secteur de la pêche). L'étude de cas n° 8 (encadré 4.8) analyse la relation entre la politique de développement de la pêche (axée sur les exportations commerciales) et la réduction de la pauvreté dans le bassin du lac Victoria en Afrique de l'Est.

Encadré 4.7. Étude de cas n° 7**Politique de développement économique et politique de développement social : investissement destiné à l'économie intérieure et incidences sociales dans le secteur de la pêche au Chili**

Problème de cohérence des politiques : En 1975, le Chili a adopté un programme économique néolibéral qui s'est traduit par la suppression des mesures de contrôle des prix, la libéralisation des marchés financiers, l'élimination des subventions aux entreprises nationales, la réduction des obstacles aux échanges, et la dénationalisation des industries publiques. En conséquence, les exportations chiliennes ont considérablement augmenté et l'économie s'est développée. La pêche est l'un des secteurs qui a connu la croissance la plus rapide (représentant 12 % du PIB au début des années 90) et qui était un employeur important. La croissance du secteur des aliments d'origine marine était considérée comme un exemple de réussite en matière de développement à large assise et des milliers de Chiliens en ont bénéficié (augmentation de l'emploi et hausse du revenu, par exemple). Toutefois, du fait du contexte politique, on n'a pas réussi en règle générale à réglementer le secteur ou à en remettre en cause la gestion. Finalement, cela s'est soldé par des contrats de travail pénalisants pour nombre de travailleurs locaux, la suppression du salaire minimum, et la répression des syndicats, ce qui a empêché tout véritable développement social (autrement dit, il y avait incohérence manifeste entre la politique économique et les résultats au plan social). De plus, l'effondrement des stocks halieutiques s'est traduit par un chômage massif.

Incidences sur le développement : L'investissement (national et étranger) destiné à l'économie intérieure dans le secteur des aliments d'origine marine a atteint un niveau élevé ; entre 1977 et 1992, le nombre d'unités de transformation des produits halieutiques est passé à 112, soit une augmentation de 800 %. Le nouveau droit du travail permettait d'embaucher et de licencier les travailleurs en fonction du niveau de production ; de ce fait, la charge découlant de la fluctuation de la production était supportée par la main-d'œuvre dont le revenu fluctuait considérablement. Des investissements massifs ont aussi été réalisés dans la filière pêche (le nombre de bateaux augmentant de près de 700 %) ; par contre, l'accroissement de l'effort a provoqué une diminution des captures. Avec la hausse du prix départ usine des aliments d'origine marine, les produits chiliens sont devenus moins compétitifs. Au début des années 90, les fermetures d'usines avaient fait 2 000 chômeurs, et la fréquence des accidents de plongée s'était accrue du fait des efforts déployés pour maintenir le taux de capture.

Solutions et actions : Depuis le retour d'un gouvernement démocratique au Chili dans les années 90, des actions ont été entreprises pour trouver un équilibre entre d'une part les exigences de l'économie (dans le cadre de la politique internationale) et d'autre part la politique de gestion des ressources et de développement social. Un processus de consultation du public et de débat a donné lieu à des progrès, mais des réformes et des améliorations supplémentaires seront encore nécessaires dans l'avenir.

Source : Schurman (1996).

Encadré 4.8. Étude de cas n° 8

Politique de développement des pêches et politique de réduction de la pauvreté : le cas des pêcheries du lac Victoria en Afrique de l'Est (Kenya, Tanzanie et Ouganda)

Problème de cohérence des politiques : Les pêcheries du lac Victoria (le plus grand lac d'Afrique) ont été transformées au cours des quarante dernières années par l'introduction volontaire de la perche du Nil (*Lates niloticus*) dans le but de mettre en place une pêche commerciale. Cette opération s'est faite avec le soutien et l'encouragement des donateurs internationaux qui y voyait un moyen d'apporter une contribution importante au développement régionale et à la réduction de la pauvreté. Toutefois, du fait d'une augmentation des débarquements qui sont passés de 100 000 tonnes (années 70) à 500 000 (années 90), à mesure que se développait un commerce de poisson axé sur l'exportation, on a assisté à une réduction massive de la biodiversité halieutique. Or, certains craignent que cette expansion rapide de la pêche commerciale ne soit pas viable (compte tenu de l'insuffisance de la gestion halieutique dans les trois pays riverains du lac) et que la contribution nette de la pêche au développement (et en particulier à la réduction de la pauvreté) soit négative (voir Okeyo-Owor, 1995). Les donateurs internationaux (de l'OCDE) soutiennent activement la réduction de la pauvreté en Afrique de l'Est et la croissance économique axée sur l'exportation est un domaine d'action prioritaire (mais pas au détriment de l'environnement).

Incidences sur le développement : Les trois pays riverains du lac Victoria accusent un haut niveau de pauvreté (celle-ci frappant 40 à 50 % de la population totale). Fait positif, les exportations de poisson sont actuellement évaluées à 500 millions d'USD. En revanche, certaines études indiquent que la pêche axée sur l'exportation nuit à l'emploi, au revenu et à la sécurité alimentaire des populations locales (en encourageant la surexploitation en régime d'accès libre et en détournant le poisson des marchés locaux). Si l'existence de « gagnants » et de « perdants » est inévitable, il est cependant indispensable de se pencher de plus près sur les problèmes de « redistribution » des avantages, compte tenu du déficit de gouvernance et de la situation politique dans chacun de ces pays.

Solutions et actions : La pérennité des pêcheries du lac Victoria et le risque d'un appauvrissement supplémentaire des populations locales constituent des préoccupations graves pour les trois gouvernements et les donateurs internationaux. Le nouveau projet de gestion halieutique du lac Victoria, financé par l'UE, qui a débuté en 2004, vise à s'attaquer aux principaux problèmes et à infléchir les actions de développement futures (par exemple, la cohérence des politiques entre la politique de développement des pêches, impliquant des pêcheries axées sur l'exportation, et les politiques de développement social et de réduction de la pauvreté). Le projet de l'UE collaborera étroitement dans ce domaine avec la Lake Victoria Fisheries Organisation (LVFO).

Source : Okeyo-Owor, J.B. (1995) ; LVFO (1999).

De ces deux études de cas, qui sont fondées sur des analyses récentes des articulations entre les politiques concernées, il ressort trois questions clés concernant les aspects sociaux. Premièrement, l'élaboration des politiques de développement des pêches relatives aux pays hors zone OCDE reposait jusqu'à présent sur certaines conceptions et perceptions des grandes articulations entre l'exploitation des ressources, leur gestion et le développement social. Comme indiqué précédemment (chapitre 3 ci-dessus), la politique de la pêche était dominée par une orientation « productiviste ». On partait de l'hypothèse que les avantages économiques qui en découleraient stimuleraient le développement social, et favoriseraient en particulier la réduction de la pauvreté dans les communautés de pêche. Malheureusement, les deux études de cas relatives au Chili et à l'Afrique de l'Est montrent qu'un développement rapide de la pêche, en particulier en cas de déficit de gouvernance et de gestion insuffisante des pêches, peut avoir des incidences négatives sur la situation sociale. A l'évidence, il faut désormais étudier de manière plus approfondie les hypothèses de départ des politiques de développement des pêches ainsi que leurs incidences probables sur la situation sociale. En particulier, les stratégies de réduction de la pauvreté devront être appréhendées dans une perspective élargie qui articule les questions touchant à la pêche avec les problématiques intéressant d'autres secteurs. Deuxièmement, l'analyse des aspects sociaux de la pêche exige d'examiner de très près les incidences des plans et programmes de développement des pêches sur les différents groupes concernés. Si, pour favoriser la croissance économique des pays non membres de l'OCDE, un développement des pêches axé sur les exportations est souvent préconisé au niveau macro-économique, ses incidences au niveau micro-économique doivent aussi être examinées. Au Chili comme en Afrique de l'Est, les exportations de poisson vers la zone OCDE génèrent un volume important de recettes en devises. Certes, à long terme, si la pêche est gérée de manière appropriée et durable, ces recettes pourront être utilisées au service de la croissance et du développement économiques. Mais, si ce processus nécessite de reconstituer les stocks, cette stratégie risque d'avoir des retombées négatives importantes sur certains acteurs locaux en termes de chômage, de pénurie alimentaire et d'appauvrissement. Le bilan global des avantages économiques et sociaux, et les conséquences en termes de gagnants et de perdants au sein de la société, ainsi que la planification dans le temps doivent être analysés de manière approfondie par les décideurs. Troisièmement, si la nature du changement économique et social et son orientation sont difficiles à prévoir en général à l'échelle mondiale, il existe en revanche une somme croissante de publications et de données d'observation qui mettent en lumière certaines des lignes de force qui se sont dégagées du secteur de la pêche au cours des cinquante dernières années.

Les études de cas relatives au Chili et au lac Victoria montrent par exemple que, dans une situation de gestion halieutique inadéquate ou insuffisante, le scénario d'expansion des pêches peut donner lieu à des coups d'accordéon qui ne sauraient offrir des conditions propices à un développement durable et à une réduction de la pauvreté. A l'évidence, il importe de tenir compte de ces enseignements dans l'élaboration des politiques à venir.

Gouvernance des pêches

Aperçu général

S'agissant du cinquième domaine d'action, la gouvernance des pêches (tableau 2), trois éléments principaux servent de critères de comparaison entre pays membres et non membres : (5.1.) Forces de changement en matière de gestion des pêches ; (5.2.) Gestion actuelle ; et (5.3.) Nouveaux besoins.

A l'échelle mondiale, il n'est plus à démontrer que les résultats médiocres obtenus par les politiques et la gestion des pêches dans les pays de la zone OCDE comme hors zone OCDE ont conduit au déclin actuel des pêches dans le monde et, ces dernières années, ils ont fait l'objet d'analyses plus approfondies. Un ensemble de besoins ont été recensés, dont de nouvelles stratégies de gestion qui adoptent une approche multidisciplinaire et à objectifs multiples et qui intègrent le concept de développement durable, ainsi que de nouveaux mécanismes de répartition permettant de concilier les demandes intrasectorielles et intersectorielles.

S'agissant des questions de gestion propres aux différents pays, dans ceux de l'OCDE, les problèmes de surpêche et de surcapacité se révèlent difficiles et lents à résoudre. Les mesures techniques continuent d'occuper une place prépondérante dans les stratégies de gestion des pêches pour la conservation des stocks halieutiques, mais leur coût économique et social accru incite les responsables à envisager des stratégies de remplacement. Dans les pays non membres de l'OCDE, la gestion des pêches est souvent entravée par des facteurs tels qu'une insuffisance dans l'organisation, une absence de moyens de gestion, ou un soutien politique faible. La situation est aussi compliquée par les contradictions qui caractérisent fréquemment l'action publique, s'agissant de l'articulation entre l'utilisation durable des ressources et les actions de développement de la pêche, de la priorité accordée à la génération de recettes sur les autres objectifs de gestion, ainsi que de la pression croissante d'une population en augmentation et de l'utilisation de la pêche comme filet de sécurité contre la pauvreté en l'absence d'autres activités économiques.

Globalement, on voit apparaître à l'évidence des approches nouvelles et différentes dans les pays membres comme dans les non-membres, sous forme notamment du transfert de la gestion aux collectivités et échelons locaux, et de la participation accrue des acteurs, à tous les niveaux, aux processus d'action publique et de gestion. Toutefois, pour être couronnées de succès, ces nouvelles approches devront être étayées et complétées par des changements dans d'autres domaines, notamment la législation, les moyens de gestion, la finance et l'administration, et bénéficier d'un soutien politique. Pour l'heure, les pays non membres de l'OCDE en particulier ne disposent pas des moyens et des compétences nécessaires pour entreprendre d'élaborer et de mettre en oeuvre de nouvelles approches de la gestion des pêches, et pour faire face à des

changements majeurs tels que l'intensification de la concurrence dans l'utilisation des ressources et l'incidence de la mondialisation.

S'agissant des cadres d'action internationaux dans le domaine de la gouvernance (Annexe 2), plusieurs concernent la pêche. Tout d'abord, les Nations Unies s'emploient à promouvoir le développement durable et à résoudre le problème de la pêche INN. Ensuite, le Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) stipule l'importance d'une gouvernance efficace des pêches et de l'articulation avec d'autres secteurs exerçant leurs activités dans le même environnement. Enfin, la communauté internationale s'est ralliée à l'idée qu'une « bonne gouvernance » est importante comme facteur majeur au service du développement dans les pays non membres de l'OCDE.

Quelles sont alors les conséquences et priorités globales pour la cohérence des politiques mondiales dans le domaine de la pêche s'agissant de la gouvernance (ou de la gouvernance des pêches)? On peut dégager au moins trois grandes questions. Premièrement, la reconnaissance croissante accordée au besoin d'une « bonne gouvernance » comme élément constitutif du développement est une tendance normative importante à l'échelle mondiale. Mais la mise en œuvre concrète des principes qui la sous-tendent (transparence, obligation de rendre compte, responsabilité) est beaucoup plus difficile. Deuxièmement, il est incontestable qu'actuellement, les interactions entre secteurs s'intensifient partout dans le monde, et que les conflits entre le secteur de la pêche et des secteurs comme le tourisme et les transports maritimes se poursuivront tant que des mécanismes appropriés de gouvernance n'auront pu être mis en place. A l'heure actuelle, une contrainte majeure à cet égard est le manque d'information et de connaissances nécessaires pour évaluer les niveaux d'interaction et informer des solutions possibles les divers groupes d'acteurs concernés. Troisièmement, la nécessité d'une meilleure gouvernance des pêches n'est pas une question qui peut être résolue de manière isolée ; or, à l'heure actuelle, dans nombre de pays les processus de l'action publique sont mis en œuvre sur une base sectorielle, ce qui conduit inévitablement à une absence de cohérence des politiques. Les études de cas n° 9 et n° 10 (ci-dessous) illustrent certaines de ces difficultés d'articulation.

Études de cas sur la cohérence des politiques au service du développement

Deux études de cas axées sur la problématique de la cohérence des politiques dans le domaine de la gouvernance sont présentées ci-dessous. L'étude de cas n° 9 (encadré 4.9) examine l'articulation entre la politique de développement durable et la politique de gouvernance sous l'angle du problème de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) de la légine australe – exemple récent peut-être le plus extrême et le plus patent de surexploitation de la ressource par des pays qui, dans d'autres situations et d'autres instances, appuient les principes du développement durable. L'étude de cas n° 10 (encadré 4.10) examine les principes de bonne gouvernance et de

développement des pêches qu'il conviendrait de prendre en compte dans la négociation et la mise en œuvre des accords de pêche internationaux entre l'UE et les pays ACP.

Encadré 4.9. Étude de cas n° 9

Politique de développement durable et politique de gouvernance des pêches : le problème de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) à la légine dans la zone de la CCAMLR

Problème de cohérence des politiques : La pêche INN est un sujet de grande préoccupation internationale. De l'avis général, il convient de s'attaquer efficacement au problème que posent cette pêche et ses activités connexes si l'on ne veut pas saper les efforts déployés par les administrations nationales et les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) pour gérer les pêches de manière responsable (ce qui serait un signe d'échec de la gouvernance des pêches). En effet, les pays qui ne s'attaquent pas à la pêche INN par une politique efficace de gouvernance des pêches risquent de faire preuve d'incohérence concernant les politiques internationales en matière de développement durable (qui prévoient l'utilisation durable des ressources). La pêche INN, qui est pratiquée dans toutes les pêcheries, n'est pas un phénomène nouveau. Elle revêt des aspects multiples et les causes en sont variées, même si les plus courantes sont d'ordre économique (flotte surcapacitaire, subventions publiques en faveur de la pêche, forte demande commerciale de produits particuliers, et système insuffisant de gestion des pêches, de surveillance et de police des pêches, par exemple). Même si les statistiques sur la pêche INN sont très fragmentaires voire peu rigoureuses, dans certaines grandes pêcheries, sa part peut atteindre 30 % des captures totales. La pêche illégale qui a le plus retenu l'attention ces dernières années est celle de la légine australe, espèce visée par la Convention sur la conservation de la faune et de la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR). Selon les estimations de la Commission du même nom (CCAMLR), en 1997/98, la pêche INN a produit plus de 33 000 tonnes de légine (soit la moitié du total des captures), et en 1998/99, plus de 10 000 tonnes. De nombreux pays de pêche étaient impliqués dont des membres de la CCAMLR. Dans cette région, la pêche illégale était imputable surtout à la forte valeur commerciale de la légine et à l'inefficacité de la gestion des pêches (liée à la difficulté d'application des mesures de suivi, contrôle et surveillance dans cette région isolée).

Incidence sur le développement : La pêche INN (comme celle dont fait l'objet la légine) empêche d'atteindre certains objectifs de gestion des pêches et, en particulier, d'exploiter les opportunités sociales et économiques tant à court qu'à long terme. Elle est susceptible aussi de provoquer un effondrement des stocks halieutiques, et d'entraver les efforts visant à les reconstituer. La pêche illégale n'est pas en cohérence avec le développement durable et la bonne gouvernance (des choix privés supplantant les choix publics).

Solutions et actions : Depuis 2000, toutes les prises de légine doivent être assorties d'un « document de capture » valable (membres de la CCAMLR). En 2001, le Conseil de la FAO a approuvé un Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAI-INDNR), instrument volontaire élaboré dans le cadre du CCPR.

Source : FAO (2000) ; FAO (2002).

Les deux études de cas aident à mettre en exergue trois points essentiels concernant l'importance de la cohérence des politiques et de la gouvernance. Premièrement, les ressources halieutiques peuvent constituer des sources importantes d'opportunités de développement pour les pays non membres de l'OCDE. En termes de capital financier, la valeur des prises représente souvent des millions de dollars chaque année, soit un capital qui pourrait être investi dans le développement national. Toutefois, la concrétisation de ces opportunités est fortement dépendante d'une « bonne gouvernance » à tous les niveaux. Les accords de pêche internationaux négociés et mis en oeuvre sans se référer aux principes fondamentaux de la bonne gouvernance (responsabilité, obligation de rendre compte et transparence) portent atteinte au potentiel de développement des pêches. De même, des systèmes de gestion des pêches insuffisants et inefficaces entravent le développement des pêches. Deuxièmement, il est clair qu'il est souvent très difficile de fixer un niveau approprié de « bonne gouvernance » des pêches. Étant donné que la plupart des pays hors zone OCDE se caractérisent par un déficit de gouvernance au sens large, il importe que les programmes de développement des pêches tiennent compte des obstacles plus généraux auxquels se heurtent la définition et la mise en oeuvre de interventions des pouvoirs publics. A l'évidence, en cas de déficit de gouvernance, les pêches peuvent aussi parfois être exposées à la surexploitation comme en témoigne l'étude de cas sur la pêche à la légine. Troisièmement, ces dernières années, l'importance de la « bonne gouvernance » pour le développement des pêches est de plus en plus admise, et des agences internationales comme la FAO se sont employées à élaborer des cadres et plans d'action pour s'attaquer à ce dossier. S'agissant des problèmes de pêche INN et de la prochaine génération d'accords de pêche internationaux, le plus grand défi est d'obtenir un soutien politique en faveur d'une coopération internationale visant à rendre ces instruments opérationnels et efficaces. Les pays membres de l'OCDE ont un rôle crucial à jouer en donnant l'exemple en la matière. S'agissant des accords de pêche internationaux, des acteurs clés comme l'UE ont aussi admis l'importance de la coopération entre pays membres et non membres de l'OCDE pour parvenir à une pêche durable et en faire le socle du développement futur des pays concernés ou contribuer à ce développement. Celle-ci fait partie des principes au fondement des « accords de partenariat dans le domaine de la pêche » récemment approuvés au sein de l'UE, qui préconisent une étroite coopération entre l'UE et les pays tiers pour assurer une mise en oeuvre efficace des politiques et leur mise en cohérence au service du développement futur. Une session récente du Conseil de l'Union européenne (CUE, juillet 2004) a conclu qu'afin d'établir le cadre réglementaire et financier qui régira les relations entre la Communauté et un ou plusieurs États côtiers dans le domaine de la pêche et d'en assurer la bonne exécution, la Commission européenne doit procéder à l'évaluation des accords de partenariat, en assurer le suivi permanent et faire périodiquement rapport sur leur exécution, et qu'elle doit mettre les informations ainsi recueillies à la disposition des États membres.

Résumé

La comparaison entre les pêches des pays membres et des pays non membres de l'OCDE, menée dans le présent chapitre sous l'angle de cinq grands domaines d'action et axée sur la problématique de la cohérence des politiques au service du développement, fait apparaître l'importance de la pêche dans le monde entier et l'éventail d'avantages dont chaque catégorie de pays bénéficie et qu'elle exploite. Elle met aussi en exergue la mondialisation de la pêche et l'interdépendance croissante entre pêcheries et entre pays. Les autres thèmes récurrents concernent la difficulté d'assurer une gestion efficace de la pêche, ainsi que les différents modes de gouvernance, cadres et processus de l'action publique qu'il convient de prendre en compte pour analyser les résultats de la gestion des pêches en vue de les améliorer. De manière générale, la cohérence (et l'incohérence) des politiques est à l'évidence une question importante qui a des incidences majeures dans le monde entier. On constate une incohérence des politiques dans tous les domaines de l'action publique et à tous les niveaux (tant international que local). Si, dans les déclarations des décideurs, les politiques semblent souvent aller dans le sens de la cohérence (en visant l'intégration des politiques environnementales et économiques, par exemple), leur mise en œuvre peut cependant être incohérente et globalement préjudiciable. La politique de développement des pêches dans les pays membres et dans les pays non membres constitue une parfaite illustration de ce problème. La question de savoir comment remédier à l'incohérence des politiques concernant le développement des pêches à l'échelle internationale soulève un défi majeur. Dans un premier temps, il faut s'efforcer de hiérarchiser les problèmes de « cohérence des politiques » dans le domaine de la pêche et commencer à élaborer un programme de recherche approprié pour en comprendre la nature, les causes et les solutions possibles.

Encadré 4.10. Étude de cas n° 10

Politique de développement et politique commune de la pêche: la négociation et la mise en œuvre des accords de pêche internationaux UE-ACP en Afrique de l'Ouest

Problème de cohérence des politiques : Un objectif spécifique du volet extérieur de la politique commune de la pêche (PCP) de l'UE est de maintenir une présence européenne dans les pêches lointaines et, ce faisant, d'assurer à la flottille communautaire l'accès aux stocks excédentaires évoluant dans la ZEE de pays tiers. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS) stipule que les Etats côtiers autorisent d'autres Etats à exploiter le reliquat du volume admissible des captures et elle fixe des dispositions à cet effet. Toutefois, la mise en œuvre et l'impact de ces accords de pêche ont été largement critiqués, et l'incohérence entre les objectifs de la pêche et ceux du développement a été soulignée. L'UE elle-même a dressé un état des lieux et elle est convenue dans ce PCP révisée d'adopter progressivement une nouvelle démarche avec ses accords de partenariat dans le domaine de la pêche (voir COM(2002)637 final du 23.12.2002).

../.

Encadré 4.10 (suite).

Incidences sur le développement : Dans leur étude des incidences sur le développement, Kaczynski et Fluharty donnent l'exemple suivant : en 1996, la Guinée-Bissau a perçu 8 millions d'USD (droits de licence) ; les débarquements réalisés par les flottilles européennes en Europe ont représenté un montant de 78 millions d'USD et la valeur du poisson transformé s'élevait à 110 millions d'USD. Les retombées de l'exploitation des ressources halieutiques sont minimales pour l'économie du pays ; celui-ci est de plus en plus tributaire des versements en devises fortes de l'UE ; le système de gestion des pêches demeure insuffisant et les ressources sont exposées à la surexploitation.

Solutions et actions : Ces dernières années, dans le cadre de la réforme de la Politique commune de la pêche (PCP), des efforts importants ont été entrepris par l'UE pour remédier aux éventuelles incidences négatives des accords bilatéraux de pêche.

Dans sa Communication COM(2002)637 final du 23.12.2002 (ultérieurement approuvée par le Parlement européen en octobre 2003 et par le Conseil de l'UE en juillet 2004), la Commission propose, dans le cadre de la PCP révisée, un cadre intégré applicable aux accords de partenariat dans le secteur la pêche conclus avec des pays tiers. Une partie de la stratégie consiste à abandonner progressivement les accords d'accès classiques au profit de nouveaux « accords de partenariat dans le domaine de la pêche » (APP) afin de contribuer à une pêche responsable dans l'intérêt mutuel des parties concernées. LA PCP révisée, avec son nouveau dispositif d'APP, entre autres volets, établit clairement une distinction entre la part de la contribution financière donnée en échange des possibilités de pêche (le secteur privé assumant progressivement une plus grande responsabilité pour cette contribution financière) et celle affectée aux actions de partenariat telles que la gouvernance des pêches, l'évaluation des stocks, le contrôle, le suivi et la surveillance.

Cette nouvelle stratégie vient en quelque sorte prolonger l'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement lors du SMDD (Johannesburg, 2002) concernant « le maintien et le rétablissement des stocks halieutiques à un niveau permettant d'obtenir un rendement maximal constant, le but étant d'atteindre d'urgence cet objectif pour les stocks épuisés d'ici à 2005 ». De surcroît, la nouvelle stratégie fondée sur les accords de partenariat dans le domaine de la pêche repose sur l'idée qu'il est indispensable de parvenir à la cohérence entre les politiques au service du développement et que, pour ce faire, il faut veiller à ce que la politique de la pêche de l'UE vis-à-vis des pays tiers n'entre pas en conflit avec les propres objectifs de l'Union en matière de coopération pour le développement. En outre, les accords de partenariat doivent contribuer à la mise en place de régimes de gestion durable des pêches dans les pays en développement.

Source : Kaczynski et Fluharty (2002) ; Cunningham (2000) ; Manning, 2003 ; CCE (2001) ; CCE (2002).

Tableau 4.1. Pêche dans les pays membres et non membres de l'OCDE : cohérence des politiques

Domaine d'action publique	Élément clé	Membres de l'OCDE	Non membres de l'OCDE	Enjeux pour la cohérence des politiques
1. Environnement	1.1. Eco-systèmes aquatiques	Tempérés et productifs. Bonnes connaissances scientifiques. Nombreuses interactions intersectorielles, et préoccupations concernant des incidences négatives.	Tropicaux et de productivité variable. Moindres connaissances scientifiques. Moins d'interactions.	Les politiques de gestion doivent être adaptées à chaque système.
	1.2. Ressources halieutiques	Pleinement exploitées ou surexploitées.	Sous-exploitées ou moyennement exploitées ou épuisées.	Les politiques de gestion doivent tenir compte des opportunités et des menaces liées au différentiel entre les pays.
2. Technologie	2.1. Types de pêches	Pêche industrielle, pêche hauturière et côtière dont une partie sur le littoral.	Combinaison des différents types de pêches (industrielle à artisanale).	Concilier la structure du secteur avec les fonctions économiques/sociales de la pêche.
	2.2. Flottes de pêche	8 millions de GT ; navires pontés ; taille de la flotte globalement en réduction.	12 millions de GT ; combinaison de navires ; taille de la flotte globalement en augmentation.	Intensification de la concurrence entre les flottes pour bénéficier des opportunités de pêche.
3. Aspects économiques	3.1. Production en volume	24 millions de tonnes (en baisse) ; mais production aquacole en augmentation.	62 millions de tonnes (en augmentation) ; aquaculture : en baisse.	Différentiel de l'offre de poisson et possibilités de contribution au développement.
	3.2. Production en valeur	En 2000, la valeur à la première vente de la production halieutique s'élevait à 81 milliards d'USD.		Les pêcheries de produits à forte valeur commerciale créent des possibilités comme des problèmes de développement.

Domaine d'action publique	Élément clé	Membres de l'OCDE	Non membres de l'OCDE	Enjeux pour la cohérence des politiques
	3.3. Commerce	Principale destination du commerce de poisson (80 %).	Principale source d'exportation de poisson. Source lucrative de devises.	Consommateurs et fournisseurs. Qui sont les bénéficiaires ?
	3.4. Consommation	Offre importante. Consommation importante (une composante parmi d'autres du régime alimentaire).	Offre moins importante. Consommation moindre.	Évolution de l'offre alimentaire; importance relative du poisson.
	3.5. PIB	<1 % pour la plupart des pays	>1 % pour certains pays (importante contribution au PIB agricole).	Importance relative pour l'économie.
4. Aspects sociaux	4.1. Emplois et moyens d'existence	1.6 million de personnes employées (en recul).	33 millions de personnes ; activité vitale comme moyen d'existence des pauvres dans beaucoup de régions (Asie).	Cohérence entre objectifs économiques et objectifs sociaux.
	4.2. Nutrition	Variable selon les pays. Le poisson est une des composantes d'un régime alimentaire varié.	Le poisson est important en tant que seul apport protéinique dans nombre de pays, en particulier pour les pauvres.	Dans certaines régions, la valeur nutritive du poisson est mise en péril par les activités commerciales.

Domaine d'action publique	Élément clé	Membres de l'OCDE	Non membres de l'OCDE	Enjeux pour la cohérence des politiques
5. Gouvernance	<p>5.1. Forces de changement</p> <p>5.2. Gestion</p> <p>5.3. Nouveaux besoins</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Politiques et gestion des pêches en pleine évolution, prise en compte grandissante du concept de développement durable. - Interaction grandissante avec d'autres secteurs (transports maritimes, urbanisation, tourisme). - Émergence de l'approche écosystémique. - Importance de la gestion des conflits. - Nécessité d'une approche multidisciplinaire et à objectifs multiples de la gestion des pêches. <p>Prépondérance des mesures techniques pour la gestion des stocks halieutiques, mais prise en compte grandissante des dimensions économiques et sociales, et nouvelles approches possibles.</p>	<p>Nécessité de clarifier l'articulation entre gestion des pêches et développement. Forte valeur sociale ; difficulté de mise en œuvre des systèmes de gestion.</p>	<p>Les politiques nationales et internationales de la pêche doivent prendre en compte les besoins, incidences et problèmes respectifs; il convient d'examiner les aspects tant sectoriels qu'intersectoriels.</p> <p>Apparition de nouvelles approches de la gestion des pêches dans le monde.</p> <p>Participation accrue et élargie des acteurs (mais besoin d'un soutien officiel plus important).</p> <p>Graves disparités entre pays développés et en développement.</p> <p>Incidences croissantes de la mondialisation qui doivent être prises en compte dans la politique de gestion.</p> <p>Nécessité de renforcer les moyens de gestion dans le monde entier.</p>

Chapitre 5

Typologie des problèmes de cohérence dans le domaine de la pêche et définition de priorités de recherche futures

Introduction

Dans cet avant-dernier chapitre seront présentées deux typologies simples (typologie statique et typologie fondée sur les processus) de la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche de façon à faire la synthèse des informations détaillées proposées au chapitre 4. Ces typologies, et les grandes problématiques dégagées au chapitre 4, seront utilisées pour définir les besoins de recherche futurs et présentées sous forme d'un programme de recherche (fondé sur la méthode du cadre logique).

Typologie de la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche

Typologie statique

Le tableau 5.1 présente une typologie statique simple de la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche, établie à partir des travaux de Hoebink (2001). Quatre types principaux sont dégagés : interne, vertical, horizontal et transnational. Les dix études de cas relatives à la cohérence des politiques présentées au chapitre 4 (ci-dessus) ont été chacune classées à l'intérieur de cette typologie et certaines problématiques clés qui leur sont associées ont été mises en exergue.

La « cohérence interne » peut être évaluée en répondant à la question « la politique de la pêche est-elle cohérente avec elle-même ? ». Par exemple, dans l'étude de cas n° 4 qui fait apparaître un conflit manifeste entre la pêche industrielle et la pêche artisanale en Afrique du Nord-Ouest, la politique nationale de la pêche paraît incohérente au regard de l'intégration des deux sous-secteurs.

La « cohérence verticale » peut être appréciée en répondant à la question « la politique de la pêche est-elle cohérente à tous les niveaux, tant international que local ? ». Par exemple, dans l'étude de cas n° 6 qui porte sur l'articulation entre la politique commerciale relative au thon et le développement local aux Seychelles, la mise en cohérence avec les politiques internationales (alignement des préférences tarifaires)

aura en général des incidences graves sur le développement rural et sera à l'origine d'incohérences.

La « cohérence horizontale » qui semble être le type le plus courant de cohérence peut s'évaluer en répondant à la question « la politique de la pêche est-elle en cohérence avec d'autres politiques sectorielles intervenant au même niveau ? ». Par exemple, il ressort de l'étude de cas n° 2 qu'il est important que la politique de la pêche soit cohérente avec celle de l'environnement (conservation des espèces sauvages).

La « cohérence transnationale » peut être appréciée en répondant à la question « la politique de la pêche menée à l'échelle nationale est-elle en cohérence avec celle découlant des engagements internationaux du pays ? » (souscrits dans le cadre d'une commission, ou d'un groupement commercial ou politique de pays). Par exemple, dans l'étude de cas n° 1, les politiques de la pêche des pays membres à l'échelle nationale sont apparemment en contradiction avec les objectifs de la CIPASE.

Tableau 5.1. Typologie de la cohérence (incohérence) des politiques dans le domaine de la pêche

Catégorie	Exemple	Éléments clés
Interne (la politique de la pêche est-elle cohérente avec elle-même ?)	Étude de cas n° 4 : Rapports entre flottes industrielles et flottes artisanales en Afrique du Nord-Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des systèmes de gestion des pêches. • Dépendance du pays d'accueil vis-à-vis des paiements en devises. • Forte demande de pêche • Aucun cadre de dialogue entre acteurs concernés. • Nouveaux accords de partenariat dans le domaine de la pêche (APP) proposés par l'UE.
	Étude de cas n° 8 : Commercialisation des produits de la pêche et réduction de la pauvreté dans les pêcheries du lac Victoria	<ul style="list-style-type: none"> • Incertitude du socle conceptuel relatif à la réduction de la pauvreté et à la commercialisation. • Changement rapide des conditions socio-économiques. • Insuffisance des systèmes de gestion des pêches.
Verticale (la politique de la pêche est-elle cohérente à tous les niveaux, tant international que local ?)	Étude de cas n° 6 : Libéralisation et protection des échanges, et développement local	<ul style="list-style-type: none"> • Véritables objectifs de la politique élaborée ? • Pression internationale en faveur d'un changement de politique. • Incidence du changement de politique.
	Étude de cas n° 9 : Pêche INN dans l'Antarctique	<ul style="list-style-type: none"> • Cohérence à l'échelle internationale de la politique de la pêche et du développement durable. • Incitations à la pêche INN. • Nouvelles initiatives internationales (par ex. : PAI-INDNR de la FAO)

Tableau 5.1. Typologie de la cohérence (incohérence) des politiques dans le domaine de la pêche (suite)

Catégorie	Exemple	Éléments clés
Horizontale (la politique de la pêche est-elle en cohérence avec d'autres politiques sectorielles intervenant au même niveau ?)	Étude de cas n° 2 : Politique de la pêche et politique de l'environnement dans le Pacifique Sud	<ul style="list-style-type: none"> • Importance économique de la pêche. • Pression internationale en faveur d'un changement de politique. • Action publique satisfaisante.
	Étude de cas n° 3 : Politique de l'aquaculture et politique de l'environnement : le cas de l'élevage des crevettes au Bangladesh	<ul style="list-style-type: none"> • Importance économique de l'élevage des crevettes. • Non prise en compte de l'environnement. • Déficit de gouvernance.
	Étude de cas n° 5 : Politique de l'UE en matière de développement des pêches et transferts financiers publics de l'UE .	<ul style="list-style-type: none"> • Définition insuffisante du rôle de la pêche dans le développement • Influences politiques exercées sur les orientations et difficultés des réformes. • Accords de partenariat dans le domaine de la pêche (APP) de l'UE.
	Étude de cas n° 7 : Investissement destiné à l'économie intérieure et politique sociale au Chili	<ul style="list-style-type: none"> • Incitations économiques en faveur des investissements. • Conditions de gouvernance et participation des acteurs à la prise de décision.
	Étude de cas n° 10 : Accords de pêche internationaux UE-ACP	<ul style="list-style-type: none"> • Conception du développement. • Conditions de gouvernance. • Accords de partenariat dans le domaine de la pêche (APP) de l'UE.
Transnationale Y a-t-il cohérence entre la politique nationale de la pêche et les engagements internationaux du pays ?	Étude de cas n° 1 : Politique de la pêche et politique environnementale dans l'Atlantique Sud-Est	<ul style="list-style-type: none"> • Incitations économiques à l'origine de la surpêche. • Engagement politique. • Possibilité de changement positif.

Typologie fondée sur les processus

L'autre typologie présentée au tableau 5.2 s'efforce de classer les dix études de cas du chapitre 4 en fonction des processus mis en oeuvre pour remédier à l'incohérence des politiques. Quatre types ont été dégagés.

Tableau 5.2. Typologie fondée sur les processus concernant la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche

Types	I	II	III	IV
	Cohérence des politiques réalisée	Cohérence des politiques partielle	Cohérence des politiques : pas une priorité	Cohérence des politiques ignorée ou négligée
Processus de résolution de l'incohérence des politiques				
Prise en considération	Oui	Oui	Oui (rejeté)	Non
Action	Oui	Oui (partielle)	Non	Non
Incidence positive (validée)	Oui	Non	Non	Non
Exemples				
	Étude de cas n° 2 : filets dérivants dans le Pacifique	Étude de cas n° 1 : pêches de l'Atlantique Sud-Est	Étude de cas n° 3 : élevage de crevettes au Bangladesh	Étude de cas n° 8 : commercialisation des produits halieutiques et réduction de la pauvreté dans les pêcheries du lac Victoria
		Étude de cas n° 4 : Afrique du Nord-Ouest	Étude de cas n° 6 : commerce de thon	Étude de cas n° 9 : pêche INN
		Étude de cas n° 5 : transferts financiers publics	Étude de cas n° 7 : investissement destiné à l'économie intérieure au Chili	
		Étude de cas n° 10 : Accords de pêche et bonne gouvernance		

Type I : « La cohérence des politiques est réalisée »

Dans le cadre des processus visant à remédier à l'incohérence des politiques, les problèmes sont pris en considération, des mesures appropriées sont prises et elles ont une incidence positive (réalisation de la cohérence des politiques). L'étude de cas n° 2 relève de ce type de processus, puisque les mesures d'interdiction de la pêche au filet dérivant et la politique de préservation des espèces sauvages (dauphins) ont été en partie mises en cohérence dans les pays du Pacifique Sud.

Type II : « La cohérence des politiques est partielle »

Dans ce cas, les problèmes d'incohérence des politiques sont pris en considération, mais les mesures visant à les résoudre sont partielles (sous-optimales ou inefficaces ou encore trop récentes pour pouvoir en évaluer l'impact) et la cohérence n'est pas atteinte (ou ne peut pas encore être évaluée). L'étude de cas n° 1 en fournit une illustration : les problèmes d'incohérence ont été pris en compte (grâce aux systèmes d'information associés aux pêcheries) mais ils n'ont fait l'objet que de mesures limitées. L'autre exemple relevant du type II concerne les accords de pêche internationaux, en particulier ceux conclus entre l'UE et des pays tiers. Certes ces accords ont été largement critiqués par le passé pour leur manque de cohérence par rapport à la politique de développement de l'UE, mais l'UE a récemment adopté un nouveau cadre de coopération avec des pays tiers en vue de s'attaquer aux problèmes. Même s'il est trop tôt pour évaluer l'impact probable de cette nouvelle initiative (l'élaboration et la mise en oeuvre des mesures se faisant progressivement), il convient de souligner que l'importance de la cohérence des politiques pour le développement est prise en compte.

Type III : « La cohérence des politiques n'est pas une priorité »

Si la cohérence des politiques est considérée comme un problème, elle ne constitue pas cependant une priorité et l'action des pouvoirs publics consiste en général à choisir entre plusieurs options (arbitrages). L'étude de cas n° 3 est classée dans ce type car on semble avoir privilégié le développement de l'élevage des crevettes par rapport à la préservation de l'environnement.

Type IV : « La cohérence des politiques est ignorée ou négligée »

Dans ce cas, les processus de mise en cohérence des politiques sont inexistants. Dans l'étude de cas n° 8, par exemple, l'incohérence des politiques dans les pêcheries du lac Victoria (politique de développement des pêches ou politique de réduction de la pauvreté) n'a pas été encore pleinement prise en compte.

« Approche fondée sur les processus » : questions de fond

Les deux typologies présentées ci-dessus proposent un mode d'organisation des résultats des premiers travaux empiriques sur la cohérence des politiques de développement, qui prend le secteur des pêches comme point d'entrée (c'est-à-dire qui reconnaît que la pêche entre en interaction avec d'autres secteurs et intervient dans les politiques de développement). La typologie statique aide à clarifier certaines relations entre les politiques de la pêche et les politiques dans d'autres domaines. La typologie fondée sur les processus, qui permet d'évaluer dans quelle mesure les décideurs se sont attaqués à des questions particulières de cohérence des politiques, est la plus ambitieuse des deux approches. A l'évidence, le résultat final n'est pas dénué d'un certain degré de subjectivité – les spécialistes de l'analyse des politiques désapprouveront très certainement la classification des études de cas par « type ». Toutefois, la comparaison entre actions publiques dans certaines études de cas permet de dégager (et réitérer) plusieurs questions de fond qu'il importe de prendre en considération dans les travaux à venir sur la cohérence des politiques :

- i. Importance d'axer la réflexion sur la cohérence des politiques au service du développement – il s'agit du fil conducteur de l'analyse, et de toute évidence, il est préférable de viser des résultats relevant du type I (cohérence des politiques réalisée) plutôt que d'autres types.
- ii. Possibilités de tirer des enseignements et d'élaborer des lignes directrices pour des « pratiques optimales » – les études de cas ont toutes offert des possibilités non négligeables de tirer des enseignements des expériences passées, et l'approfondissement de ce type d'analyse empirique peut constituer un bon point de départ pour l'élaboration future de stratégies fondées sur des « pratiques optimales ».
- iii. Poursuite des travaux empiriques, évaluations des incidences et renforcement des capacités – la mise au point de typologies descriptives et le perfectionnement des outils d'évaluation des politiques devront être étayés par de nouveaux travaux empiriques portant notamment sur la mesure des incidences, et tout cela devra être intégré dans des programmes de renforcement des capacités dans les pays membres et non membres de l'OCDE.
- iv. Atout de l'approche fondée sur les processus concernant la cohérence des politiques – étant donné que les processus de l'action publique comportent à la fois l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques au cours du temps, il importe de constamment tenir compte de la cohérence des politiques et de saisir les opportunités de son amélioration dès qu'elles sont identifiées ou qu'elles se font jour, en mettant à profit les possibilités de tirer des enseignements et les stratégies fondées sur des pratiques optimales (ce qui est à

l'évidence déjà à l'œuvre dans de nombreuses régions du monde comme il ressort des études de cas présentées).

Définition de priorités de recherche futures

Sur la base des problématiques et thématiques dégagées tout au long de ce rapport, on a défini dans le tableau 5.3 (ci-dessous) un programme préliminaire de recherche générique dans le domaine de la cohérence des politiques de la pêche.

Le programme aurait pour « objectifs globaux » de permettre de réaliser la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche et, ce faisant, de contribuer au développement durable (qu'il conviendrait de définir soigneusement). Pour atteindre ces objectifs, il sera indispensable de réunir les conditions suivantes : une bonne compréhension de ce qui caractérise la cohérence des politiques et de son articulation avec le développement durable ; des mécanismes institutionnels appropriés impliquant un large éventail d'acteurs et des flux d'informations adéquats pour étayer la prise de décision ; et un engagement politique en faveur du processus dans son ensemble.

Le programme de recherche aurait pour « objectifs spécifiques » d'assurer une bonne compréhension de la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche au service du développement (sous des angles très différents, notamment politique, économique et social) et d'appuyer la mise en place de mécanismes institutionnels propres à assurer la mise en cohérence en tirant des enseignements et en tenant compte des stratégies fondées sur les « pratiques optimales ».

Les « activités et résultats » de recherche nécessaires pour atteindre ces « objectifs spécifiques » comprendraient l'analyse du processus de l'action publique, du point de vue de la cohérence des politiques ; l'analyse des performances des politiques et des incidences économiques de la cohérence (ou de l'incohérence) des politiques ; l'étude des mécanismes institutionnels propres à améliorer la cohérence des politiques ; et enfin, l'examen des besoins de renforcement des capacités et des méthodes à suivre pour mettre en place des mécanismes institutionnels appropriés. Ces travaux porteraient sur des aspects tant théoriques que pratiques, s'efforceraient d'élaborer de nouvelles méthodes d'étude, créeraient une base de données des études de cas, et tireraient des « enseignements » et des lignes directrices pour des « pratiques optimales » visant à « réussir » la mise en cohérence des politiques. Il serait bien sûr nécessaire d'inclure les mains-d'œuvre hors filières pêche et transformation et de faire figurer dans le programme d'autres secteurs d'activité et d'autres domaines de l'action publique.

Ce programme de recherche générique pourrait être mis en œuvre à l'échelle mondiale – de façon à tirer des enseignements internationaux et à mettre en place des « pratiques optimales » au service de la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche – ainsi qu'à l'échelle régionale et nationale – afin de refléter les caractéristiques et

problèmes particuliers de tous les pays et de leurs pêches. Le programme devra être conçu en tenant compte du rapport important qui unit les pays membres de l'OCDE et les pays non membres.

Tableau 5.3. Cadre logique d'un programme de recherche générique sur la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche

Résumé narratif	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)
<p>Objectifs globaux : La cohérence des politiques dans le domaine de la pêche est réalisée et elle contribue au développement durable.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La cohérence des politiques dans le domaine de la pêche est bien comprise dans son articulation avec le développement, le développement durable et la bonne gouvernance. - La cohérence des politiques dans le domaine de la pêche est gérée par le biais de mécanismes institutionnels appropriés et durables impliquant un large éventail d'acteurs et des flux d'informations adéquats. - Les décideurs prennent un engagement politique clair en faveur d'une véritable cohérence des politiques, et les avantages et coûts des moyens d'action possibles sont explicites et transparents.
<p>Objectifs spécifiques : La cohérence des politiques dans le domaine de la pêche est comprise et les mécanismes de gestion des processus de mise en cohérence des politiques sont en place.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les décideurs sont bien informés des caractéristiques de la cohérence (et de l'incohérence) des politiques dans le domaine de la pêche, et de ses interactions avec le développement et d'autres domaines de l'action publique. - Les facteurs de « réussite » de la mise en cohérence des politiques ont été identifiés et compris. - Les approches institutionnelles concernant les « pratiques optimales » de mise en cohérence des politiques ont été bien étudiées et comprises. - Les stratégies de renforcement des capacités en vue d'améliorer les mécanismes institutionnels en faveur de la cohérence des politiques sont bien en place. <p style="text-align: right;">../.</p>

Tableau 5.3. (suite)

Résumé narratif	Indicateurs objectivement vérifiables (IOV)
<p>Activités et résultats :</p> <p>1. Identification et caractérisation des processus de l'action publique dans le domaine de la pêche et leur interaction et cohérence avec d'autres politiques dans divers domaines et à des niveaux différents.</p> <p>2. Analyse des performances des politiques de la pêche et des incidences économiques de la cohérence (ou de l'incohérence) des politiques.</p> <p>3. Définition et conception des mécanismes institutionnels propres à améliorer la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche.</p> <p>4. Définition et élaboration d'un programme de renforcement des capacités institutionnelles visant à améliorer la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche.</p>	<p>1.1. Définition d'une méthode d'étude des processus de l'action publique et de la cohérence des politiques (socle théorique et conceptuel élaboré à partir des sciences politiques, économiques et autres sciences sociales).</p> <p>1.2. Rassemblement et analyse d'une série d'études de cas empiriques de la cohérence des politiques, et élaboration d'une typologie couvrant un large éventail de domaines de l'action publique.</p> <p>1.3. Création d'une base de données sur la « cohérence des politiques ».</p> <p>2.1. Définition d'une méthode d'analyse des performances des politiques dans le domaine de la pêche, et d'évaluation économique des incidences de la cohérence (ou de l'incohérence) des politiques, plus particulièrement axée sur les incidences sur les pays en développement.</p> <p>2.2. Identification et évaluation des facteurs qui affectent les performances et la cohérence des politiques dans un large éventail d'études de cas et de domaines d'action.</p> <p>2.3. Caractérisation de la « réussite » de la mise en cohérence des politiques dans le domaine de la pêche, du point de vue des indicateurs de développement et de développement durable.</p> <p>3.1. Définition de la méthode d'étude de la cohérence des politiques et des institutions, du point de vue de la « bonne gouvernance », du développement et du « développement durable ».</p> <p>3.2. Étude des mécanismes institutionnels de nature à assurer la cohérence des politiques dans un large éventail d'études de cas et de domaines d'action.</p> <p>3.3. Documentation et recommandations en faveur des stratégies institutionnelles, fondées sur des « pratiques optimales », propres à assurer la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche.</p> <p>4.1. Définition de la méthode d'évaluation des besoins de capacités institutionnelles au service de la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche.</p> <p>4.2. Examen des besoins de capacités institutionnelles dans un large éventail d'études de cas et de domaines d'action.</p> <p>4.3. Élaboration de lignes directrices pour le renforcement des capacités institutionnelles au service d'une meilleure cohérence des politiques dans le domaine de la pêche.</p>

Chapitre 6

Conclusions et observations

Les résultats de cette étude exploratoire ont confirmé :

- a) L'émergence de la cohérence des politiques au service du développement comme thématique importante en tant que telle, pour mieux cerner les moyens d'assurer le développement et de parvenir à un développement durable.
- b) Les limites des études menées (à ce jour) sur la cohérence des politiques en général, qui privilégient le plus souvent l'analyse descriptive : si celle-ci constitue un point de départ important, il est cependant nécessaire de la compléter par des analyses plus approfondies des aspects politiques, économiques et sociaux, entre autres.
- c) L'importance des relations entre les pays membres et non membres de l'OCDE du point de vue de la gestion et du développement des pêches, et les incidences de la cohérence des politiques dans ces deux groupes de pays concernant les moyens d'existence et le statut au regard de la pauvreté, les performances économiques, la situation sociale, et les ressources alimentaires d'un très grand nombre d'individus dans le monde.
- d) L'existence d'une incohérence des politiques dans les cinq grands domaines de l'action publique utilisés dans cette étude pour caractériser les pêcheries : environnement, technologie, aspects économiques, aspects sociaux et gouvernance ; les lacunes manifestes des systèmes de gestion des pêches dans de nombreuses régions du monde et les moyens limités dont disposent les responsables pour faire face aux changements auxquels les pêcheries sont confrontées à tous les niveaux (local-national-mondial) constituent un thème commun à tous ces domaines d'action.
- e) La complexité et les défis auxquels les analystes des politiques sont confrontés dans leurs efforts visant à identifier, définir et élucider les causes de l'incohérence des politiques et à proposer des solutions de nature à y remédier (qui dépendent de facteurs tels que la conception de la nature des processus de

l'action publique en vigueur dans les différents pays, et le rôle des forces politiques) ; la nécessité d'analyser la cohérence des politiques au service du développement tout au long du processus de l'action publique car c'est une problématique qui intervient aussi bien au stade de l'élaboration qu'à celui de la mise en oeuvre des politiques.

- f) La nécessité de mieux cerner la notion de « gouvernance » et ses liens avec la gestion des pêches et les processus de l'action publique dans le domaine de la pêche au sein des pays et entre les pays, pour servir de point de départ à l'élaboration de méthodes d'analyse de la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche.
- g) La nécessité d'élaborer un programme de recherche sur la cohérence des politiques dans le domaine de la pêche sous l'angle du développement pour permettre de mieux appréhender les problèmes de fond, les incidences économiques, sociales et autres, et les possibilités de s'attaquer à l'incohérence des politiques, dans le cadre de la contribution que la pêche peut apporter au développement durable.
- h) Les possibilités importantes de tirer des enseignements de l'analyse des politiques mises en œuvre dans des lieux et des contextes différents, et de s'en servir comme point de départ pour élaborer des lignes directrices pour des « pratiques optimales » dans le domaine de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques futures.

Bibliographie

- Anon (1997), “Beyond Lomé IV. Future Relations between the EU and the ACP Countries”. NGO Discussion Document. Chapter 3, Coherence of EU Policies towards ACP Countries”. http://www.rrojasdatabank.org/lom3_gb.htm (consulté le 27 octobre 2003).
- Anon (2003a), Compendium of Legal Texts (Fisheries Agreements, Resolutions and other soft-law, Marine mammals and other species, Related Instruments). Internet Guide to International Fisheries Law. <http://www.oceanlaw.net/texts/index.htm> (consulté le 15 octobre 2003).
- Anon (2003b), Civil Society Statement on Policy Coherence (signé par 40 réseaux et ONG) ; Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l’Organisation mondiale du commerce (14 avril 2003).
- Acheampong, A. (1997), Coherence Between EU Fisheries Agreements and EU Development Cooperation: The Case of West Africa. ECDPM Working Paper No. 52. Decembre 1997. http://www.oneworld.org/ecdpm/pubs/wp52_gb.htm
- ADE-PWC-EPU (2002), “Evaluation of the Relationship between Country Programmes and Fisheries Agreements”. Rapport final à la Commission européenne.
- Ashoff, G. (2002), Improving Coherence between Development Policy and Other Policies: The Case of Germany. *German Development Institute Briefing Paper* (1/2002).
- Bache et Evans (1999), “Dolphin, Albatross and Commercial Fishing: Australia’s Response to an Unpalatable Mix”. *Marine Policy* 23(3): 259-270.
- Banque mondiale (1997), “Governance: The World Bank’s Experience”. Washington DC.
- Barenstein, E. (1994), *Overcoming Fuzzy Governance in Bangladesh*. Dhaka: University Press Ltd.

- Béné, C. et A. E. Neiland (2003), "Fisheries Development Issues and their Impacts on the Livelihoods of Fishing Communities in West Africa: An Overview". *Food, Agriculture and Environment* 1(1): 128-134. <http://www.world-food.net>
- Béné, C. et A. E. Neiland (2004), "Governance in Fisheries. A Review Report for the World Fish Center", (sous presse).
- Bennett, E. (2004), "Analysis of the Impact of Opening Up the EU Import Market for Canned Tuna to ACP Countries". A Report to the Commonwealth Secretariat by IDDRA.
- Box, L. et A. Koulimah-Gabriel (1997), "Towards Coherence? Development Co-operation Policy and the Development of Policy Co-operation". ECDPM *Working Paper No. 21*. Maastricht: ECDPM. http://www.ecdpm.org/Web_ECDPM/
- Catanzano, J. et B. Mesnil (1995), "Economics and Biology in Fisheries Research or When Social and Natural Sciences Try to Depict the Object of their Research". *Aquatic Living Resources*, 8:223-232.
- CEA-NU (2003), "Mutual Accountability and Greater Policy Coherence for Development Effectiveness" (Plus grande cohérence des politiques et obligation redditionnelle mutuelle en vue de l'efficacité du développement), Conférence des ministres africains, organisée par la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba, le 1er juin. <http://www.uneca.org/cfm/2003/>
- Charles, A.T. (1988), "Fishery Science: the Study of Fishery Systems". *Aquatic Living Resources*, 8: 233-239.
- Christiansen, T. (2001), "Intra-Institutional Politics and Inter-Institutional relations in the EU: Toward Coherent Governance". *Journal of European Public Policy*.
- Commission des Communautés européennes (2000), « Pêcheries et réduction de la pauvreté ». Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen. Bruxelles (8.11.2000) COM(2000) 724 final.
- Commission des Communautés européennes (2001), Livre vert sur l'avenir de la politique commune de la pêche. Bruxelles (20.3.2001) COM(2001) 135 final.
- Commission des Communautés européennes (2002), Communication de la Commission relative à un cadre intégré applicable aux accords de partenariat dans le domaine de la pêche conclus avec des pays tiers. Bruxelles (23.12.2002) COM(2002) 637 final.

- Commission des Communautés européennes (2002a), Communication de la Commission relative à la réforme de la politique commune de la pêche (calendrier de mise en œuvre). Bruxelles (28.5.2002) COM(2002) 181 final.
- CUE, Conseil de l'Union européenne (2004), 2599^{ème} session du Conseil, Agriculture et pêche, Bruxelles, 19 juillet 2004. 11234/2/04 REV 2 (Presse 221).
- Cox, A. et C-C. Schmidt (2002), Subsidies in the OECD Fisheries Sector: A Review of Recent Analysis and Future Directions. Document de synthèse pour la consultation FAO d'experts sur l'identification et l'évaluation des subventions accordées au secteur des pêches et sur l'établissement de rapports à ce sujet, tenue à Rome, du 3 au 6 décembre 2002.
- Cunningham, S. (2000), "Fishing Agreements: Trade and Fisheries Management", pp. 255-272. In: Hatcher, A. et Tingley, D. (éd.) International Relations and the Common Fisheries Policy. CEMARE Report.
- Cunningham, S. (2003), "To Promote Growth, Poverty Eradication and Sustainable Management", Report of the DFID/FAO Workshop and Exchange of Views on Fiscal Reforms for Fisheries Rome, 13-15 octobre 2003.
- Dernbach, J.C. (1999), WTO and Sustainable Development. Foreign Policy in Focus Vol. 4, No. 36. Décembre.
- DFID (2002), "Resource Management" 8. *Marine Fisheries*. DFID/ODI Key Sheets. http://www.keysheets.org/green_8_marine_fisheries.html
- DFID (2003), "Poverty Focus of European Commission Aid". Background Briefing, novembre 2003. Londres : Department for International Development.
- Dunn, L.L. et A. Mondesire (2002), "Poverty and Policy Coherence: The Case of Jamaica". Ottawa, L'Institut Nord-Sud.
- Eurostep (n.d.) "Fishing for Coherence: Promoting Complementarity between EU Fisheries Arrangements and Development Policy". Eurostep Position Paper. <http://www.eurostep.org/pubs/position/coherence/fishcoh.htm> (consulté le 27/10/03).
- Eurostep (n.d.) "Coherence and Consistency of EU Policies: Proposed Mechanisms for Implementation". <http://www.eurostep.org/pubs/position/coherence/cohcons.htm> (consulté le 27/10/03).

- Eurostep (n.d.) Eurostep Dossier on CAP and Coherence: “Coherence in EU Policies towards Developing Countries”.
http://www.ms.dk/Politik_presse/eurostep/eurostepdossiercap_.htm (consulté le 13/01/04)
- FAO (2002), « Rôle de l’aquaculture dans le développement rural ». Rapport présenté à la première session du Sous-comité de l’aquaculture du Comité des pêches, Beijing, Chine, 18-22 avril 2002.
<http://www.fao.org/docrep/meeting/004/y3018F.htm>
- FAO (2002), « La situation mondiale des pêches et de l’aquaculture ». Rome, FAO.
- Forester, J. et O. Stokke (1999), *Policy Coherence in Development Co-operation*. EADI Book Series No. 22. Londres, Frank Cass.
- Gray, T. et J. Hatchard (2003), “The 2002 Reform of the Common Fisheries Policy System of Governance – Rhetoric or Reality?” *Marine Policy* 27(6): 545-554.
- Hara, M. (1997), “Southern African Marine Exclusive Zones: Burdens and Opportunities”. <http://www.iss.co.za/Pubs/Monographs/No9/Hara.html> (consulté en décembre 2003).
- Hoebink, P. (2001), Evaluating Maastricht’s Triple C: The ‘C’ of Coherence. IOB Policy and Operations Evaluation Department of the Netherlands Ministry of Foreign Affairs. Document de travail, decembre 2001.
http://www.euforic.org/iob/publ/workdocs/evaluation_1.html
- Herfkens, E. (2000), « Alliances mondiales et politiques multilatérales : renforcer l’aide multilatérale ». Nations unies - Chronique (édition en ligne). Vol. XXXVII Numéro 3, 2000.
<http://www.un.org/french/pubs/chronique/2000/numero3/0300p57.htm>
- Johnston, D. (2002), “Beyond Johannesburg: Ensuring Policy Coherence and Integration for Sustainable Development”. Allocution prononcée lors d’une manifestation parallèle organisée par l’OCDE à l’occasion du SMDD, le 3 septembre 2002.
- Jones, T. (2002), “Policy Coherence, Global Environmental Governance and Poverty Reduction” *International Environmental Agreements* 2(4): 389-4
- Kaczynski, V.M. et D.L. Fluharty (2002), “European policies in West Africa: Who benefits from fishing agreements”. *Marine Policy* 26: 75-93.

- Keeley, J.E. (2001), *Influencing Policy Processes for Sustainable Livelihoods: Strategies for Change. Lessons for Change in Policy and Organisations*, No. 2. Brighton: Institute of Development Studies.
- Keeley, J.E. and I. Scoones (1999), “Understanding Environmental Policy Processes: A Review”. IDS Working Paper No. 89. Brighton: Institute of Development Studies.
- Kooiman, J. (2001), “Fisheries Governance and Food Security”. Document pour le projet du EU-INCO - FISHGOVFOOD.
- Linard, A. (2003), “Pêche : de la cohérence dans les accords”. *Le Courier ACP-UE* n° 197, mars-avril.
- Lobe, J. (2003), “U.S. Foreign Aid Increasingly Incoherent, Ad Hoc, Charge NGOs”. OneWorld.net, 3 novembre 2003. <http://www.oneworld.net/article/view/71859/1/> (consulté le 21/01/04).
- McGlade, J. (2001), “Governance and Sustainable Fisheries” dans Bodugen, B. von et Turner, R.K. (éd.) *Science and Integrated Coastal Management*. Dahlem University Press.
- Macrae, J. et L. Leader (2000), “The Politics of Coherence: Humanitarianism and Foreign Policy in the Post-Cold War era”. Humanitarian Policy Group (HPG).
- MAFF (2001), European Commission Publishes Green Paper on the Future of the Common Fisheries Policy. MAFF News Releases. <http://www.defra.gov.uk/news/newsrel/2001/010320b.htm>
- Manning, P. (2003), “Implementation of the Provisions of the UN Fish Stocks Agreement: Conditions for Success – the Case of the South East Atlantic Fisheries Organisation (SEAFO)”.
- Maxwell, S., P. Engel *et al.* (2003), “European Development Cooperation to 2010”. ECDPM Discussion Paper 48 ; ODI Working Paper 219, Londres.
- Meier, G.M. (1995), *Leading Issues in Economic Development*. New York, Oxford, Oxford University Press.
- Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, Ministre de la coopération pour le développement. “Policy Coherence for Development”. www.minbuza.nl (consulté le 30 octobre 2003).

- Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas, IOB Policy and Operations Evaluation Department (n.d.), 2 Classifying Coherence En Incoherence. http://www.euforic.org/iob/publ/workdocs/evaluation_3.html (consulté le 13/01/04).
- Molsa, H. (1996), Coherence between the Fishery Policy and Development Policy at the European Union. Décembre 1996. Rapport. University of Kuopio, Finlande.
- Moore, M. et J. Putzel (1999), "Thinking Strategically about Politics and Poverty". IDS Working Paper No. 101. Brighton, Institute of Development Studies (IDS), University of Sussex.
- MRAG (2000), "The Impact of Fisheries Subsidies on Developing Countries". Rapport au DFID (Policy Research Programme Project Contract No. CNTR 98 6509). (en collaboration avec Cambridge Resource Economics et l'IIED). Londres, DFID.
- Muller, P. (2003), "Pacific Fisheries Case Study". In: *United Nations Fish Stock Agreement (UNFSA), Implementation of the Provisions of Part VII: Policy Research: Options for Strengthening National, Sub-Regional and Regional Institutions and Policies to Better Address Developing Countries' Needs*. Rapport IDDRA au DFID, Londres.
- Myers, N. et C. Tickell (2003), "The No-Win Madness of Catch-22 Subsidies". *Financial Times*, 28 juillet 2003.
- Nauen, C.E. (1995), "Governance of Fisheries and Aquaculture in Southern and Eastern Africa and in the Southern Indian Ocean: A Short Review, and Related Considerations on Flows and Communication of Research Results". Rapport de recherche halieutique ACP-UE n° 1: 125-144.
- Neiland, A.E. et C. Béné (2003), "A Review of Fisheries Management Performance in Developing Countries, with Particular Reference to Issues of Policy and Governance". Rapport préparé pour l'étude de faisabilité du Programme ACP Pêche II, FAO/SIFAR. Rome, FAO.
- Neiland, A.E. et C. Béné (éd.) (2004), *Poverty and Small-scale Fisheries in West Africa*. Rome, FAO et Amsterdam, Kluwer Publishers.
- Neiland, A.E. *et al.* (2001), "Shrimp Aquaculture: Economic Perspectives for Policy Development". *Marine Policy* 25(2001): 265-279.

- Nichols, P. (2004), « Un pays en voie de développement met fin à la surexploitation de ses ressources halieutiques par des navires de pêche étrangers ». <http://usinfo.state.gov/journals/ites/0103/ijef/frnic.htm>
- NSSD (2003), « Stratégies nationales de développement durable » (conclusions du projet 'OECD/DAC Donor-Developing Country Dialogues on National Strategies for Sustainable Development). www.nssd.net/about.html
- O'Brien, P. et Vourc'h, A. (2001), "Pour une croissance écologiquement durable : l'expérience des pays de l'OCDE". Document de travail du Département des Affaires économiques de l'OCDE, Paris.
- OECD (1999a), *DAC Scoping Study of Donor Poverty Reduction Policies and Practices*, OECD, Paris.
- OCDE (1999b), Echanges, investissement et développement : pour la cohérence des politiques. Rapport.
- OCDE (2001a), « Problèmes de sécurité et coopération pour le développement : un cadre conceptuel destiné à améliorer la cohérence des politiques ». Les dossiers du CAD, Volume 2, N° 3, pp. II-37-80
- OCDE (2001b), *Les lignes directrices du CAD - La réduction de la pauvreté*, OCDE, Paris.
- OCDE (2002a), « Améliorer la cohérence et l'intégration des politiques pour un développement durable – Liste de critères de référence ». Synthèses OCDE, novembre 2002.
- OCDE (2002b), « Policy Coherence ». *Les dossiers du CAD*, 2002, Volume 3, N° 3, pp. I-63 – I-75.
- OCDE (2003), *Les dossiers du CAD*, Vol. 3, N° 4, Chapitre 4, « Cohérence des politiques aux fins du développement ».
- Okeyo-Owor, J.B. (1995), "A Review of Biodiversity and Socio-Economics Research In Relation to Fisheries in Lake Victoria". Rapport No. 5 de l'IUCN.
- Organisation mondiale du commerce (2003), « Cohérence dans l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial et coopération entre l'OMC, le FMI et la Banque mondiale », Note du Secrétariat WT/TF/COH/S/7 du 29 avril 2003.

- Parlement de Galice (2002), Motion from the Parliament of Galicia on the First Set of Proposals from the Commission for the Reform of the CFP. <http://www.xunta.es/NewPesca/NoticiasPesca.nsf/0/c941a7d13245fdbdc1256bc9003b3e90?OpenDocument>
- Payne, I. (2000) “The Changing Role of Fisheries in Development Policy”. ODI Natural Resource Perspectives No. 59. Juin 2000. Londres, Overseas Development Institute.
- Persson, Å. (2002), “Environmental Policy Integration: An Introduction. PINTS – Policy Integration for Sustainability Background Paper”. Stockholm Environment Institute (SEI).
- Platteau, J.P. (1989), “The Dynamics of Fisheries Development in Developing Countries: A General Overview”. *Development and Change*, 20: 565-597.
- Quadir, F. et M. Mahbubur Rahman Morshed (2001), “Poverty and Policy Coherence: Canada’s Development Cooperation in Bangladesh”. Ottawa, L’Institut Nord-Sud.
- Roodman, D. (2003), “An Index of Donor Aid Performance”. Document du Center for Global Development, avril 2003. www.cgdev.org (consulté le 30 octobre 2003).
- Schmidt, C-C. (2003), “Globalisation, Industry Structure, Market Power and Impact on Fish Trade: Opportunities and Challenges for Developed (OECD) Countries”. Document préparé pour la Consultation d’experts et d’industriels sur le commerce international organisée par la FAO à Rio de Janeiro (Brésil), 3-5 décembre 2003.
- Schurman, R.A. (1996), “Snails, Southern Hake and Sustainability: Neoliberalism and Natural Resource Exports in Chile”. *World Development* 24(11): 1695-1709.
- Scoop (2002), “Draft NZAID human rights policy framework”. [http://www.context.co.nz:8080/stories/story_eader\\$1532#top](http://www.context.co.nz:8080/stories/story_eader$1532#top) (consulté en novembre 2003).
- Stone, C.D., D. Downes et A.C. de Fontaubert (2001), “Biodiversity, Trade and the Fishing Sector, Case study: West Africa”. Rapport pour l’UICN.
- Sutton, R. (1999), “The Policy Process: An Overview”. Working Paper 118. Londres, Overseas Development Institute.
- Swinnen, J. et F.A. van der Zee (1993), The Political Economy of Agricultural Policies: A Survey. *European Review of Agricultural Economics* 20(1993) 261-290.

- Tollervey, A. (n.d.) “Can the Tide Turn for African Fisheries?” *Developments – The International Development Magazine* No. 18.
<http://www.developments.org.uk/data/issue18/dev-fisheries.htm>
- Urff, W. von (2000), “Development and Agricultural Policies of the European Union: More Coherence is Needed”. *Agriculture and Rural Development* 7 (1): 50-53.
- Van Bogaert, O. (2004), “Senegalese Artisanal Fishers Weep Over Noble Fish”. *Afrol News* (2 septembre 2004), www.afrol.com/articles/12948
- Weston, A. et D. Pierre-Antoine (2003), “Poverty and Policy Coherence: A Case Study of Canada’s Relations with Developing Countries” (La pauvreté et la cohérence des politiques : une proposition pour renouveler les relations du Canada avec les pays en développement). Ottawa, L’Institut Nord-Sud.
- WHAT (2001), “Governance for Sustainable Development”. WHAT Governance Programme Paper No.4. (A joint Initiative of the World Humanity Action Trust [WHAT], UNED Forum and Global Legislators Organisations for a Balanced Environment [GLOBE] Southern Africa).

Annexe 1

Comparaison préliminaire entre les pêches des pays membres de l'OCDE et celles des pays non membres

Domaine d'action	Élément clé	Aperçu général		
		Commentaires	Pays membres de l'OCDE	Pays non membres de l'OCDE
1. Environnement	1.1. Ecosystèmes	<ul style="list-style-type: none"> • L'importance de l'articulation entre la pêche et les écosystèmes est admise depuis longtemps (et le public se préoccupe de plus en plus d'évolutions préjudiciables comme la pollution). • Toutefois, selon la FAO, on assiste progressivement à l'adoption d'une approche écosystémique de la gestion des pêches. • La recherche écosystémique est difficile et nécessite beaucoup de travaux dans le domaine de la pêche. 	<ul style="list-style-type: none"> • La majorité des pays sont dotés d'écosystèmes marins et continentaux tempérés et très productifs. • Bonne connaissance des zones côtières ; moindre connaissance de la haute mer et des grands écosystèmes marins. • Interactions nombreuses entre la pêche et d'autres secteurs, en particulier dans les zones côtières, et préoccupations concernant des incidences négatives (pollution, par exemple). 	<ul style="list-style-type: none"> • La majorité des pays sont dotés d'écosystèmes subtropicaux et tropicaux, dont certains sont très productifs et d'autres d'une productivité variable (upwellings); • Connaissance et compréhension limitées des écosystèmes. • Interactions moindres (mais en augmentation) avec des activités aquatiques et maritimes d'origine industrielle et urbaine.

Domaine d'action	Élément clé	Aperçu général		
		Commentaires	Pays membres de l'OCDE	Pays non membres de l'OCDE
	1.2. Ressources halieutiques	<ul style="list-style-type: none"> Examen de l'état des ressources halieutiques mondiales réalisé régulièrement par la FAO depuis 1980. Informations régionales fournies sous diverses formes par la FAO : par zone statistique, par ZEE, par ressource. Dans l'ensemble, 25 % des stocks de poissons marins sont sous-exploités ou moyennement exploités ; 47 % sont exploités à l'équilibre ; 18 % sont surexploités ; 10 % sont épuisés. On constate une tendance à la poursuite du déclin global des stocks de poissons marins. Les stocks de pélagiques sont extrêmement variables (phénomène lié à la dynamique environnementale). Les ressources continentales sont menacées par les changements environnementaux (des évaluations précises ne sont pas largement disponibles). L'aquaculture continue à se développer et à s'étendre. 	<ul style="list-style-type: none"> Dans l'ensemble, la plupart des ressources halieutiques sont pleinement exploitées ou surexploitées. Exemple des zones maritimes (zones statistiques de la FAO) : <ul style="list-style-type: none"> Atlantique N-O (stables, faibles); Atlantique N-E (stables, faibles); Atlantique C-E (stables, importantes); Pacifique N-E (stables, faibles); Pacifique N-O (stables, importantes); Pacifique N-E (stables, faibles); Pacifique S-O (stables, faibles); Pacifique S-E (instables, importantes); Océan Indien (stables, importantes); Pacifique C-O (stables, importantes); Océan Austral (instables, faibles); Thon (pleinement exploitées). 	<ul style="list-style-type: none"> Globalement, la plupart des ressources halieutiques sont sous-exploitées ou pleinement exploitées. Exemple des zones maritimes : <ul style="list-style-type: none"> Atlantique C-E (stables, importantes); Atlantique S-E (en déclin, faibles); Atlantique S-O (stables, importantes); Pacifique C-E (stables, importantes); Pacifique S-E (instables, importantes); Océan Indien (stables, importantes); Pacifique C-O (stables, importantes); Océan Austral (instables, faibles); Thon (pleinement exploitées).

Domaine d'action	Élément clé	Commentaires	Aperçu général	
			Pays membres de l'OCDE	Pays non membres de l'OCDE
<p>2. Technologie et structure du secteur</p>	<p>2.1. Types de pêches</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Large éventail et diversité des pêches et des technologies de pêche dans le monde. • Pêche industrielle : à forte intensité capitalistique et technologique, mécanisée, à faible intensité de main-d'œuvre, à forte consommation de carburant, à taux de rejet élevé ; activités de capture-transformation-commercialisation souvent intégrées ; exploitation souvent loin des ports d'immatriculation ; utilisation des produits de la pêche variable en fonction de la demande. • Pêche artisanale ou non industrielle : à faible intensité capitalistique et technologique ; à faible niveau de mécanisation, à forte intensité de main-d'œuvre ; à faible consommation de carburant, à faible taux de rejet ; peu d'intégration des activités ; pêche locale ; captures destinées essentiellement à l'alimentation et à la vente . • L'aquaculture affiche une même diversité d'activités et de technologies. 	<ul style="list-style-type: none"> • Globalement, la plupart des activités de pêche opèrent au niveau industriel, bien que nombre de pays pratiquent aussi la pêche côtière à l'échelle semi-industrielle. • En Espagne, par exemple, une importante flottille de pêche hauturière existant de longue date (qui intervient souvent en eau lointaine) fait vivre un important secteur d'activités à terre dans les domaines de la transformation, de la construction navale et de la fabrication d'engins de pêche ; ce pays compte aussi une flottille côtière active et des navires de pêche artisanale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Globalement, on constate une association de pêche industrielle, semi-industrielle et artisanale. • Exemple du Ghana : une flotte de pêche hauturière ciblant le thon, une flottille de côtière semi-industrielle, et une flottille de pêche artisanale opérant sur le littoral et faiblement mécanisée. La flotte de pêche hauturière/industrielle constitue une évolution récente. Il existe à terre des installations et des moyens logistiques, dont des unités de transformation.

Domaine d'action	Élément clé	Aperçu général		
		Commentaires	Pays membres de l'OCDE	Pays non membres de l'OCDE
	2.2. Flottes de pêche	<ul style="list-style-type: none"> La flotte de pêche mondiale compte 3,8 millions de navires ; 1/3 de navires pontés / 2/3 non pontés et <10 m de long ; tous les navires pontés sont motorisés; 1/3 des navires non pontés le sont. Pontés (20 GT en moyenne); Pontés (100 GT, 24 m = 1 % de la flotte mondiale). Nombre de navires pontés a augmenté de 1970 à 1980, pour diminuer depuis lors. 	<ul style="list-style-type: none"> 8 millions de GT. 592 047 navires pontés. L'Europe a la proportion la plus élevée de navires pontés (70 %). Taille de la flotte globalement en diminution. 	<ul style="list-style-type: none"> 12 millions de GT. La plupart des navires en Asie. 644 305 navires pontés. Afrique (20 % pontés). Asie (40 % pontés). Chine (6 millions de GT) première flotte du monde ; Russie (3 millions de GT) deuxième flotte. Taille de la flotte globalement en augmentation.
3. Aspects économiques	3.1. Production halieutique (en volume)	<ul style="list-style-type: none"> En 2000, la production halieutique a atteint 94,8 millions de tonnes (volume record). Diminution prévue à partir de 2001 pour atteindre 92 millions de tonnes. Estimations totales incertaines du fait de la Chine et de la fluctuation des stocks de pélagiques comme l'anchois du Pérou. En 2000, la production aquacole a augmenté pour atteindre 46 millions de tonnes et elle continue de s'accroître. 	<ul style="list-style-type: none"> En 2000, production halieutique : 62 millions de tonnes. Principaux producteurs : Chine (17 millions de tonnes) ; Pérou (10,7) ; Chili (4,3) ; Indonésie (4,1) ; Russie (4) ; Inde (3,6) ; Thaïlande (2,9) ; Philippines (1,9). Évolution des captures : progression générale dans les régions tropicales ; augmentations importantes dans le Pacifique S-E, l'océan Indien et le Pacifique C-O. Pêche hauturière : aussi en augmentation. Principaux producteurs aquacoles : Chine (32 millions de tonnes) ; Inde (2) ; Japon (1,3) ; Philippines (1) ; Indonésie (1) ; Thaïlande (0,7) ; Corée (0,7) ; Bangladesh (0,7) ; Vietnam (0,5). 	<ul style="list-style-type: none"> En 2000, production halieutique : 62 millions de tonnes. Principaux producteurs : Chine (17 millions de tonnes) ; Pérou (10,7) ; Chili (4,3) ; Indonésie (4,1) ; Russie (4) ; Inde (3,6) ; Thaïlande (2,9) ; Philippines (1,9). Évolution des captures : progression générale dans les régions tropicales ; augmentations importantes dans le Pacifique S-E, l'océan Indien et le Pacifique C-O. Pêche hauturière : aussi en augmentation. Principaux producteurs aquacoles : Chine (32 millions de tonnes) ; Inde (2) ; Japon (1,3) ; Philippines (1) ; Indonésie (1) ; Thaïlande (0,7) ; Corée (0,7) ; Bangladesh (0,7) ; Vietnam (0,5).

Domaine d'action	Élément clé	Aperçu général		
		Commentaires	Pays membres de l'OCDE	Pays non membres de l'OCDE
	3.2. Production halieutique (en valeur)	<ul style="list-style-type: none"> En 2000, la valeur à la première vente de la production halieutique s'est élevée à 81 milliards d'USD. 	non disponible	non disponible
	3.3. Commerce de poisson	<ul style="list-style-type: none"> En 2000, le commerce mondial de poissons et de produits halieutiques a augmenté pour atteindre une valeur à l'exportation de 55 milliards d'USD (+ 8 % depuis 1998). Augmentation due au volume des produits négociés (puisque les prix ont chuté). En 2000, les exportations de poisson ont atteint un nouveau record de 60 milliards d'USD. 	<ul style="list-style-type: none"> Principale destination des importations de poisson (80 % de la valeur des échanges mondiaux). Japon premier importateur (26 % de la valeur des échanges mondiaux). États-unis, deuxième importateur suivis par l'UE. Problèmes auxquels le commerce est confronté : modification des mesures de contrôle de la qualité dans les principaux pays importateurs (HACCP) ; évaluation des risques ; préoccupation du public concernant la surexploitation et les changements environnementaux ; traçabilité et étiquetage des produits halieutiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Principale source d'exportations halieutiques. Thaïlande : premier exportateur (4,4 milliards d'USD). Chine : deuxième exportateur (3,7 milliards d'USD) ; (avec d'importantes réexportations). En 2000, le total des recettes nettes s'est élevé à 18 milliards d'USD (+ 250 % d'augmentation en termes réels depuis 1980). Le poisson est le produit d'exportation qui a le plus de valeur et c'est une source importante de devises. Principales exportations : thon, petits pélagiques, crevettes et céphalopodes ; volume croissant d'exportations de produits transformés ; commerce de faime de poisson également important. Importations surtout de petits pélagiques congelés et de poissons séchés, salés et fumés ; certaines importations de poissons frais à des fins de réexportation (thon).

100 – ANNEXE 1. COMPARAISON PRÉLIMINAIRE ENTRE LES PÊCHES DES PAYS MEMBRES DE L'OCDE ET CELLES DES PAYS NON MEMBRES

Domaine d'action	Élément clé	Aperçu général		
		Commentaires	Pays membres de l'OCDE	Pays non membres de l'OCDE
3.4. Consommation	<ul style="list-style-type: none"> L'offre totale de poissons de consommation dans le monde (Chine exceptée) a progressé à un rythme de 2.4 % par an depuis 1961, tandis que la population s'est accrue de 1.8 % par an. De 1987 à 2000: l'offre de poisson par habitant a diminué pour passer de 14,6 à 13,1 kg (Chine exceptée). La part des produits halieutiques dans l'apport protéique animal de l'ensemble de la population a progressé, passant de 13,7 (1961) à 15,8 % (1999). Les deux tiers de l'offre totale de poissons de consommation proviennent de la pêche (maritime et continentale), et le restant de l'aquaculture. 	<ul style="list-style-type: none"> L'offre totale de poissons de consommation a progressé, passant de 13,2 millions de tonnes (1961) à 25,4 millions de tonnes (1999). L'offre de poissons de consommation par habitant a augmenté passant de 19,9 kg/an (1961) à 28,3 kg/an (1999). Le poisson représente environ 8 % de l'apport protéique total. Offre totale (en millions de tonnes) : Amérique du Nord/Centrale (8.1) ; Europe (13.9) ; Océanie (0.7). Offre par habitant (kg/an) : Amérique du Nord/Centrale (16.8) ; Europe (19.1) ; Océanie (22.5). 	<ul style="list-style-type: none"> En 1999, augmentation de l'offre totale de poissons de consommation à destination des PFRDV (20,8 millions de tonnes); des pays en développement sauf PFRDV (13,7 millions de tonnes). Augmentation de l'offre par habitant dans les PFRDV (8,3 kg/an) ; dans les pays en développement sauf PFRDV (14,8 kg/an). Consommation de poisson inférieure de moitié à celle des pays de l'OCDE. Offre totale (en millions de tonnes) : Afrique (6,2) ; Amérique du Sud (2,9) ; Chine (31,2) ; Asie (sauf Chine)(32,5). Offre par habitant (kg/an) : Afrique (8) ; Amérique du Sud (8,5) ; Chine (25,1) ; Asie (sauf Chine) (13,7). 	

Domaine d'action	Élément clé	Aperçu général		
		Commentaires	Pays membres de l'OCDE	Pays non membres de l'OCDE
	3.5. Contribution de la pêche au PIB		< 1 % pour la plupart des pays	>1 % pour nombre de pays (contribution importante au PIB agricole)
4. Aspects sociaux	4.1. Emploi et moyens d'existence	<ul style="list-style-type: none"> • En 2000, 35 millions de personnes ont été directement employées dans les secteurs halieutique et aquacole, contre 28 millions en 1990. • Le nombre total d'actifs dans ces secteurs comprend des travailleurs à plein temps et à temps partiel. • Ils représentent 2.6 % de la main-d'œuvre agricole mondiale totale. 	<ul style="list-style-type: none"> • En 2000, main-d'œuvre des secteurs halieutique et aquacole : Amérique du Nord/Centrale (751 000 personnes) ; Europe (821 000) ; Océanie (86 000). Recul global de l'emploi (par exemple, depuis 1990, recul de 27 % en Norvège, ainsi qu'au Japon) ; et vieillissement de la main-d'œuvre. 	<ul style="list-style-type: none"> • En 2000, main-d'œuvre dans les secteurs halieutique et aquacole : Afrique (2.6 millions) ; Amérique du Sud (784 000) ; Asie (30 millions). • La répartition de la main-d'œuvre est le reflet des disparités démographiques et de la relative prédominance des économies à forte intensité de main-d'œuvre. • En Asie, la plus forte progression de l'emploi est enregistrée dans l'aquaculture, surtout en Chine (7 millions). • La pêche et l'aquaculture jouent un rôle très important en tant que moyens d'existence, et source d'emplois et d'alimentation dans nombre de pays en développement, mais en général, on ne dispose pas de statistiques précises.

Domaine d'action	Élément clé	Aperçu général		
		Commentaires	Pays membres de l'OCDE	Pays non membres de l'OCDE
	4.2. Nutrition	<ul style="list-style-type: none"> La quantité totale et le type de poisson consommé varient d'une région et d'un pays à l'autre, en fonction des niveaux différents de disponibilités naturelles, des traditions alimentaires, des goûts, de la demande et des revenus. Le poisson peut apporter jusqu'à 180 calories par habitant/jour, mais c'est exceptionnel (Japon, Islande, par exemple) ; en règle générale, il représente un apport quotidien de 20 à 30 calories. Pour plus d'un milliard de personnes dans le monde, le poisson est une source importante de protéines animales (30 % au moins de l'apport protéique animal). 56 % de la population mondiale consomme au moins 20 % de protéines animales sous forme de poisson. Offre mondiale moyenne de protéines de poisson : 4.4 g/habitant/jour. 	<ul style="list-style-type: none"> Offre moyenne de protéines de poisson (g/habitant/jour) : Afrique (2.4) ; Amérique du Sud (2.4) ; Asie (4.8). Les protéines de poisson sont essentielles et vitales dans le régime alimentaire de certains pays à forte densité démographique où l'apport protéique total peut être faible. Le poisson apporte plus de la moitié des protéines animales totales en Gambie, au Ghana, en Guinée équatoriale, en Indonésie, en Sierra Leone, au Togo, en Guinée, au Bangladesh, en République du Congo, et au Cambodge. 	

Domaine d'action	Élément clé	Aperçu général		
		Commentaires	Pays membres de l'OCDE	Pays non membres de l'OCDE
5. Gouvernance	5.1. Forces de changement dans la gestion des pêches	<ul style="list-style-type: none"> • Les politiques et la gestion des pêches sont en pleine évolution et on assiste à une prise de conscience grandissante de la nécessité d'une utilisation et d'un développement durables. • Les efforts de gestion sont rendus de plus en plus difficiles par d'autres activités – urbanisation, tourisme, transports maritimes, déboisement, et production de déchets industriels. • Il est nécessaire de mettre sur pied des systèmes de gestion qui prennent en compte les utilisations concurrentes dans le même environnement. • L'utilisation intensive des ressources halieutiques exigera des mécanismes de répartition entre les différents acteurs concernés et de gestion des différends. • Il est indispensable de réexaminer les approches de gestion mises en œuvre jusqu'à présent et d'adopter des approches multidisciplinaires et à objectifs multiples. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de clarifier l'articulation entre activités de développement et utilisation durable de la ressource. • La croissance démographique et économique exerce des pressions énormes sur la pêche en tant qu'activité concurrent à la sécurité alimentaire et offrant un filet de sécurité sur le plan social. • L'utilisation de la pêche nationale comme source de devises exacerbe les problèmes de répartition entre les flottes industrielles et artisanales. 	
	5.2. Gestion actuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Prise de conscience croissante du rôle de la pêche dans le développement économique, la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la santé humaine. • Les principes de durabilité inscrits dans les textes régissent les efforts de gestion des pêches visant à mettre fin aux effets de la surexploitation et de la surcapacité (lenteur des progrès réalisés). • Des questions techniques et sociales complexes rendent difficile de réduire la surcapacité, et il est de plus en plus ardu de supprimer et de redéployer les effectifs et les navires. • Les mesures techniques continuent à occuper une place prépondérante dans les stratégies de gestion des pêches pour la conservation des stocks halieutiques ; mais leur coût économique et social accru incite les responsables à envisager des stratégies de remplacement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité de clarifier l'articulation entre activités de développement et utilisation durable de la ressource. • La croissance démographique et économique exerce des pressions énormes sur la pêche en tant qu'activité concurrent à la sécurité alimentaire et offrant un filet de sécurité sur le plan social. • L'utilisation de la pêche nationale comme source de devises exacerbe les problèmes de répartition entre les flottes industrielles et artisanales. 	

Domaine d'action	Élément clé	Aperçu général		
		Commentaires	Pays membres de l'OCDE	Pays non membres de l'OCDE
			<ul style="list-style-type: none"> D'autres approches font appel notamment aux incitations propres à influencer sur le comportement des pêcheurs (quotas de capture collectifs, droits d'usage territoriaux, systèmes de quota transférable) ; mais leur adoption est lente et il reste nécessaire de mener des travaux complémentaires sur le développement. 	<ul style="list-style-type: none"> Difficulté de la gestion des pêches (compte tenu des pressions évoquées ci-dessus), mais signes positifs de développement futur.
	5.3. Nouveaux besoins	<ul style="list-style-type: none"> On assiste à l'apparition de nouvelles approches de la gestion des pêches dans le monde, fondées notamment sur le transfert de la gestion aux collectivités et échelons locaux. Ces approches sont aussi fondées sur une participation élargie des groupes d'acteurs concernés à tous les niveaux, de l'international au local. De nouvelles approches exigent aussi parallèlement le transfert de compétences législatives, managériales, financières et administratives, ainsi qu'une volonté politique ; faute de quoi, les chances de succès sont faibles. Dans d'autres cas, les acteurs concernés s'efforcent de mettre en place des dispositifs institutionnels nouveaux afin de remédier aux lacunes dans la gestion et l'administration, par le biais, par exemple, de contrats privés. Les capacités et compétences en matière d'administration et de gestion des pêches doivent évoluer rapidement pour être en mesure de répondre aux nouvelles demandes multidisciplinaires, notamment la gestion des différends. Il convient de s'attaquer aux disparités graves qui s'accroissent entre pays en développement et pays développés La mondialisation du commerce a des incidences profondes et fluctuantes sur tous les aspects de la gestion des pêches ; elle est porteuse d'opportunités comme de menaces qu'il convient de gérer dans le cadre d'une démarche structurée nécessitant des capacités de gestion très importantes. 		

Source : Données et informations FAO 2001

Annexe 2

Conventions, accords et déclarations internationaux principaux relatifs à la pêche, à la pauvreté et au développement

Traité/accord	Date de signature	Points principaux	Participants/informations complémentaires
ENVIRONNEMENT			
Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (UNCLOS)	10 décembre 1982, Montego Bay, Jamaïque. Entrée en vigueur : 16 novembre 1994.	<p>a) Établir un ordre juridique pour les mers et les océans qui facilite les communications internationales et favorise les utilisations pacifiques des mers et des océans, l'utilisation équitable et efficace de leurs ressources, la conservation de leurs ressources biologiques et l'étude, la protection et la préservation du milieu marin.</p> <p>b) Coordonner le droit souverain des États d'exploiter leurs ressources naturelles selon leur politique en matière d'environnement et conformément à leur obligation de protéger et de préserver le milieu marin.</p>	138 États parties au 11 juin 2002. 32 signataires ne l'ont pas encore ratifiée www.oceanlaw.net
Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons chevauchants (UNFSA)	Adopté le 4 août 1995. Entré en vigueur le 11 décembre 2001.	Définit des principes en vue d'assurer la conservation et la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs, préconise de fonder les mesures de gestion sur l'approche de précaution et sur les données scientifiques les plus fiables dont les États disposent, et fait obligation de coopérer pour assurer la conservation des stocks et favoriser l'exploitation optimale des ressources halieutiques tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives.	31 parties au 11 juin 2002. 38 signataires, dont la Communauté européenne, ne l'ont pas encore ratifié. www.oceanlaw.net

Traité/accord	Date de signature	Points principaux	Participants/informations complémentaires
ENVIRONNEMENT (suite)			
Convention sur la diversité biologique	1992	La conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques, notamment grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et à un transfert approprié des techniques pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources et aux techniques, et grâce à un financement adéquat.	188 parties, 168 signataires www.biodiv.org
Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Convention de Ramsar)	2 février 1971, Ramsar. Entrée en vigueur : 21 décembre 1975.	La Convention a pour mission la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par l'action nationale et la coopération internationale en tant que moyen de parvenir au développement durable dans le monde entier.	131 Parties contractantes au 8 avril 2002. Pas de signatures sans ratification, acceptation ou approbation. www.ramsar.org
Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR)	Lors de la vingt-huitième session de la Conférence de la FAO tenue le 31 octobre 1995.	Promouvoir la protection des ressources bioaquatiques et de leurs environnements, ainsi que des zones côtières ; promouvoir la recherche dans le domaine de la pêche, ainsi que dans le domaine des écosystèmes associés et des facteurs environnementaux pertinents.	www.fao.org

Traité/accord	Date de signature	Points principaux	Participants/informations complémentaires
TECHNOLOGIE			
UNCLOS	Voir ci-dessus	Les organisations internationales s'emploient à établir des programmes de coopération technique en vue du transfert effectif de techniques marines de tous ordres aux États qui ont besoin et demandent à bénéficier d'une assistance technique dans ce domaine, notamment aux États en développement sans littoral ou géographiquement désavantagés, ainsi qu'à d'autres États en développement qui n'ont pas été en mesure soit de créer, soit de développer leur propre capacité technique dans le domaine des sciences de la mer et dans celui de l'exploration et l'exploitation des ressources marines, ni de développer l'infrastructure qu'impliquent ces techniques.	
CCPR	Voir ci-dessus	Fournir des normes de conduite à tous ceux impliqués dans le secteur de la pêche (pour plus e précisions, voir Section 8 du CCPR)	
UNFSA	Voir ci-dessus	(Partie II, Article 5) Prendre en compte les intérêts des pêcheurs qui se livrent à la pêche artisanale et à la pêche de subsistance.	
Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (Convention SOLAS)	1914 avec des adaptations ultérieures, aujourd'hui, Convention SOLAS de 60	<p>Stipulations concernant les équipements de sauvetage à bord ;</p> <p>obligation faite aux États d'informer l'OMI du degré d'application de la Convention aux navires de pêche ; recommandations concernant la stabilité des navires de pêche.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La Convention SOLAS est considérée comme la convention la plus importante concernant la sécurité en mer, même s'il en existe d'autres. 	http://www.fao.org/DOCREP/003/X9656E/X9656E01.htm

Traité/accord	Date de signature	Points principaux	Participants/informations complémentaires
ASPECTS ECONOMIQUES			
Convention de Lomé	Lomé, 28 février 1975. La convention a été renouvelée plusieurs fois (changeant de numéro à chaque fois : Lomé II, III, IV, etc.) au fur et à mesure de l'admission de nouveaux pays.	Accord entre la Communauté européenne (CE) et les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) dont les dispositions prévoient une aide économique aux pays ACP. Une grande partie de l'aide est consacrée à l'élaboration de projets ou à des actions de réhabilitation, mais une part importante sert aussi à alimenter un système de stabilisation des recettes d'exportation (STABEX), créé pour aider les pays en développement à faire face aux fluctuations du prix de leurs exportations agricoles.	46 États ACP et Communauté européenne http://www.aede.org/a33a.html
Accord de Bretton Woods	1944 et amendements ultérieurs	Cet accord donne lieu à la fondation de deux grands organismes économiques : la Banque mondiale (regroupant la BIRD, l'IDA, la SFI et l'AMGI) et le FMI. L'objectif initial était de stabiliser les taux de change, de supprimer les obstacles aux échanges et de reconstruire l'Europe d'après-guerre. Aujourd'hui, ces institutions concentrent leurs efforts sur la réduction de la pauvreté et les mesures de stabilisation économique au moyen d'instruments financiers (le FMI accordant des prêts, la Banque mondiale des financements).	184 membres de la BIRD (les plus nombreux) www.worldbank.org
Consensus de Monterrey adopté lors de la Conférence internationale sur le financement du développement	Monterrey (Mexique), mars 2002	Les chefs d'Etat et de gouvernement se déclarent résolus à résoudre le problème du financement du développement dans le monde, en particulier dans les pays en développement. L'objectif est d'éliminer la pauvreté, d'atteindre une croissance économique soutenue et de promouvoir le développement durable à mesure que l'on progresse vers un système économique mondial véritablement ouvert à tous et équitable.	Membres des Nations Unies www.ICSTD.org
Organisation mondiale du commerce (OMC)	Genève, 1er janvier 1995	Issue des négociations d'Uruguay de 1986 à 1994 (GATT), elle établit des règles juridiques – les Accords de l'OMC – visant à libéraliser le commerce mondial et constitue un cadre de discussion et de négociation.	146 pays www.wto.org

Traité/accord	Date de signature	Points principaux	Participants/informations complémentaires
ASPECTS SOCIAUX			
Action 21 (ou Agenda 21)	Adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de Rio de Janeiro, 3 au 14 juin 1992.	<p>a) Une série de principes d'action visant à répondre aux principaux besoins de développement social et économique.</p> <p>b) L'attachement aux principes de Rio, à la pleine mise en œuvre d'Action 21 et au Programme relatif à la poursuite et à la mise en œuvre d'Action 21 a été réaffirmé avec force lors du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002.</p>	Adopté par plus de 178 gouvernements www.habitat.igc.org/agenda21
Déclaration de Johannesburg sur le développement durable	Sommet mondial pour le développement durable, tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002	Ensemble de principes directeurs en faveur de la paix et du développement durable, avec l'élimination de la pauvreté comme objectif primordial.	www.johannesburgsummit.org
CCPR	Voir ci-dessus	Promouvoir la contribution de la pêche à la sécurité alimentaire et à la qualité des aliments tout en donnant la priorité aux besoins nutritionnels des communautés locales.	
Déclaration du Millénaire des Nations Unies (Objectifs du Millénaire pour le développement – OMD)	Septembre 2000	<p>a) Plusieurs objectifs quantifiés pour 2015 visant notamment à réduire l'extrême pauvreté, assurer l'éducation primaire pour tous, réduire les taux de mortalité infantile et maternelle, combattre le VIH/Sida et le paludisme.</p> <p>b) Les OMD visent aussi, entre autres, à poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier plus ouvert, ce qui implique un engagement en faveur de la bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aussi bien à un niveau national qu'international ; et à engager une démarche globale pour régler le problème de la dette des pays en développement.</p>	www.developmentgoals.org

Traité/accord	Date de signature	Points principaux	Participants/informations complémentaires
GOVERNANCE			
UNCLOS	Voir ci-dessus		
Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAI-INDNR)	2001	L'objectif du PAI est de prévenir, de contrecarrer et d'éliminer la pêche INDNR en proposant à tous les États des mesures systématiques, efficaces et transparentes à mettre en œuvre par le biais, notamment, d'organisations régionales de gestion des pêches appropriées, établies conformément au droit international.	Membres de la FAO
CCPR	Voir ci-dessus	<p>a) Faciliter et promouvoir la coopération technique et financière ainsi que d'autres formes de coopération, en matière de conservation des ressources halieutiques et d'aménagement et de développement de la pêche ; établir des principes et des critères pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales visant la conservation responsable des ressources halieutiques et l'aménagement et le développement responsables de la pêche.</p> <p>b) Servir d'instrument de référence pour aider les États à mettre en place ou à améliorer le cadre juridique et institutionnel que requiert l'exercice de la pêche responsable, et à formuler et à mettre en application les mesures appropriées.</p>	

Annexe 3

Pour un programme d'action commun de l'OCDE au service du développement

Extrait du communiqué final de la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres, 16 mai 2002

Rôle et atouts de l'OCDE

1. Contribuer au développement mondial est un objectif essentiel de l'OCDE. La Convention de l'OCDE appelle en effet l'Organisation à promouvoir des politiques « visant [...] à contribuer à une saine expansion économique dans les pays membres, ainsi que non membres, en voie de développement économique ». [Article 1b)]. Étant donné l'interdépendance accrue du monde actuel, cet objectif est encore plus crucial aujourd'hui afin de faire reculer la pauvreté et d'assurer l'instauration d'un développement durable à l'échelle mondiale. Les principes et valeurs que promeut l'OCDE – démocratie, économie de marché, systèmes commercial et financier ouverts, fondés sur des règles et non discriminatoires, et bonne gouvernance – sont les fondements qui nous permettront d'atteindre notre objectif ultime, à savoir le bien-être économique et social de tous, dans le respect de la diversité et de l'identité culturelle.

2. Les atouts de l'OCDE tiennent notamment à ses compétences pluridisciplinaires en matière d'analyse et de dialogue sur les politiques à suivre, de mise en commun des pratiques exemplaires et de surveillance de ses membres dans le cadre d'examens par les pairs, ainsi qu'au vaste dialogue sur les mesures à prendre et aux activités de renforcement des capacités qu'elle mène avec plus de soixante-dix économies non membres, organisations internationales et autres intervenants. Son Comité d'aide au développement (CAD) offre une enceinte permettant de promouvoir, de la part des donateurs, une action internationale concertée, bien coordonnée, efficace et assortie d'un financement suffisant au service du développement et de la lutte contre la pauvreté dans les pays en développement.

3. Les éléments indispensables à la concrétisation des objectifs convenus par la communauté internationale dans la Déclaration du millénaire sont désormais en place, grâce à la conviction largement partagée qu'un développement effectif requiert une approche globale, fondée sur le partenariat et axée sur l'obtention de résultats. C'est aux pays en développement qu'il revient au premier chef d'oeuvrer à leur développement économique et social, en adoptant des pratiques de bonne gouvernance et des politiques judicieuses de façon à mobiliser les ressources nationales et à attirer l'investissement privé ; pour leur part, il appartient aux pays développés de porter une attention accrue aux répercussions que leurs propres politiques peuvent avoir sur les pays en développement et de soutenir les efforts déployés par ces derniers, en particulier les moins avancés d'entre eux, pour se doter des capacités qui leur sont nécessaires pour tirer le meilleur parti de l'aide, des échanges et de l'investissement au service de la lutte contre la pauvreté et du développement durable.

La contribution de l'OCDE

4. L'OCDE, quant à elle, exploitera ses atouts pour appuyer ce programme d'action commun au service du développement en s'appuyant à :

Encourager la cohérence des politiques au service du développement

5. Le succès de la lutte contre la pauvreté appelle l'adoption de politiques qui se renforcent mutuellement face à tout un éventail de questions d'ordre économique, social et environnemental. Par ses travaux sur la cohérence des politiques au service du développement, l'OCDE aidera à mieux mettre en évidence la dimension développement des politiques des pays membres, et leurs retombées pour les pays en développement. Il conviendrait d'analyser les arbitrages à opérer et les synergies possibles entre des domaines tels que les échanges, l'investissement, l'agriculture, la santé, l'éducation, l'environnement et la coopération pour le développement afin d'encourager une plus grande cohérence des politiques au service des objectifs de développement convenus à l'échelon international.

6. En mettant davantage en évidence les bienfaits, pour le développement, de systèmes d'échanges et d'investissement fondés sur des règles, ces travaux étayeront les efforts que nous déployons, notamment en promouvant une meilleure intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral, pour obtenir une plus grande ouverture des marchés, à la fois entre pays développés et en développement et entre les pays en développement eux-mêmes, afin de permettre l'instauration d'une croissance tirée par les exportations, et ils serviront notre objectif

d'amélioration de l'accès aux marchés des produits des pays en développement, les moins avancés en particulier.

Soutenir la bonne gestion des affaires publiques et les capacités d'élaboration des politiques dans les pays en développement

7. L'OCDE continuera de collaborer avec les pays en développement et les pays en transition pour les aider à recenser leurs principaux besoins en matière de capacités humaines et de gestion des affaires publiques et à y répondre, notamment en recourant aux technologies de l'information et des communications. Les Forums mondiaux de l'OCDE et le dialogue à l'échelon régional peuvent soutenir les efforts déployés par les pays en développement pour respecter les principes de bonne gouvernance et se doter d'institutions respectueuses des mécanismes du marché de manière à mobiliser les ressources intérieures et à attirer les capitaux d'investissement. Ces ressources sont essentielles pour permettre aux pays en développement de parvenir à une croissance économique soutenue et de se donner les moyens de combler des besoins vitaux dans les domaines de l'environnement, de l'éducation, de la santé et d'autres encore. Nous saluons les initiatives d'envergure régionale telles que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et nous tenons prêts à partager l'expérience et les compétences accumulées par l'OCDE, notamment en matière d'examen par les pairs, à l'appui d'une volonté déterminée de renforcer la gouvernance politique et économique.

Améliorer l'efficacité de l'aide et veiller à ce qu'elle atteigne un volume suffisant

8. L'aide demeure un instrument important, en complément des capitaux privés, d'origine intérieure ou internationale, pour faire refluer la pauvreté, prévenir les conflits, promouvoir la bonne gestion des affaires publiques et mettre en place un environnement propice à l'instauration d'une croissance mue par le secteur privé. L'OCDE, lieu de rencontre des principaux donneurs à l'échelle mondiale, occupe une position privilégiée pour améliorer l'efficacité de l'aide et justifier par là même son volume. Les examens mutuels au CAD constituent un instrument important à cet effet. L'Organisation s'applique à réduire la complexité des procédures de gestion de l'aide, en collaboration avec les organismes d'aide multilatéraux et les pays en développement, et à assurer la mise en oeuvre effective de tous les aspects de la Recommandation du CAD/OCDE sur le déliement de l'aide aux pays les moins avancés.

Renforcer les partenariats et l'obligation de rendre des comptes

9. L'OCDE resserrera sa collaboration avec les non-membres, en particulier les pays en développement, ainsi qu'avec les organisations internationales et d'autres parties prenantes dans le cadre de ses travaux analytiques, de son dialogue sur les politiques à suivre et de ses activités de conseil. Un dialogue plus large et plus efficace ne peut qu'améliorer la qualité de nos efforts au service du développement. L'OCDE rendra compte des initiatives qu'elle aura prises à l'appui de ce programme d'action commun au service du développement au moyen d'examens réguliers et de rapports d'étape.

Annexe 4. Glossaire

Ce glossaire présente les termes généralement utilisés en anglais pour divers poissons et fruits de mer

PARTIE A. ANGLAIS = FRANÇAIS

<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>
AALPRICKEN	AALPRICKEN	ARCTIC FLOUNDER	FLET
ABALONE	ORMEAU	ARGENTINE	ARGENTINE
ACID CURED FISH	POISSON À LA MARINADE	ARKSHELL	ARCHE
AGAR	AGAR	ARMED GURNARD	MALLARMAT
ALASKA POLLACK	LIEU DE L'ALASKA	ARROWTOOTH FLOUNDER	FLÉTAN DU PACIFIQUE
ALBACORE	GERMON	ARROWTOOTH HALIBUT	FLÉTAN DU PACIFIQUE
ALEWIFE	ALOSE GASPAREAU	ATHERINE	ATHÉRINE
ALFONSINO	BERYX	ATKA MACKEREL	TERPUGA
ALGINIC ACID	ACIDE ALGINIQUE	ATLANTIC BONITO	BONITE À DOS RAYÉ
ALLIS SHAD	ALOSE VRAIE	ATLANTIC CROAKER	TAMBOUR BRÉSILIEN
AMARELO CURE	AMARELO CURE	ATLANTIC SALMON	SAUMON ATLANTIQUE
AMBERGRIS	AMBRE GRIS	AUSTRALIAN SALMON	KAHAWAI
AMERICAN EEL	ANGUILLE D'AMÉRIQUE	AXILLARY BREAM	PAGEOT ACARNÉ
AMERICAN PLAICE	BALAI DE L'ATLANTIQUE	AYU SWEETFISH	AYU
AMERICAN SHAD	ALOSE SAVOUREUSE	BACALAO	BACALAO
ANCHOSEN	ANCHOSEN	BAGOONG	BAGOONG
ANCHOVETA	ANCHOIS DE PÉROU	BAGOONG TULINGAN	BAGOONG TULINGAN
ANCHOVY	ANCHOIS	BAKASANG	BAKASANG
ANCHOVIS	ANCHOVIS	BAKED HERRING	HARENG AU FOUR
ANCHOVY BUTTER	BEURRE D'ANCHOIS	BALACHONG	BALACHONG
ANCHOVY CREAM	CRÈME D'ANCHOIS	BALBAKWA	BALBAKWA
ANCHOVY ESSENCE	ESSENCE D'ANCHOIS	BALIK	BALIK
ANCHOVY PASTE	PÂTE D'ANCHOIS	BALLAN WRASSE	VIEILLE COMMUNE
ANGEL SHARK	ANGE DE MER	BALTIC HERRING	HARENG 'DE LA BALTIQUE'
ANGLERFISH	BAUDROIE	BARBECUED FISH	POISSON SUR BARBECUE
ANIMAL FEEDING STUFFS	ALIMENTS SIMPLES POUR ANIMAUX	BARNACLE	BERNICLE/BALANE
ANTIBIOTICS	ANTIBIOTIQUES	BARRACOUTA	THYRSITE
APPERTISATION	APPERTISATION	BARRACUDA	BÉCUNE
APPETITSILD	APPETITSILD	BARRAMUNDI	BARRAMUNDI
ARAPAIMA	ARAPAIMA	BASKING SHARK	REQUIN PÉLERIN
ARCTIC CHAR	OMBLE CHEVALIER	BASS	BAR COMMUN

<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>
BASTARD HALIBUT	CARDEAU HIRAME	BLUE LING	LINGUE BLEUE
BAY SCALLOP	PECTEN	BLUE MARLIN	MAKAIRE BLEU
BEAKED WHALE	BERARDIDÉ	BLUE MUSSEL	MOULE COMMUNE
BEKKÔ	BEKKÔ	BLUE POINT OYSTER	HUÎTRE CREUSE AMÉRICAINE
BELUGA	ESTURGEON BELUGA	BLUE SEA CAT	LOUP GÉLATINEUX
BELUGA WHALE	DAUPHIN BLANC (Beluga)	BLUE SHARK	REQUIN BLEU
BERNFISK	BERNFISK	BLUE WHALE	BALEINE BLEUE
BICHIR	BICHIR	BLUE WHITING	MERLAN BLEU
BIGEYE	BEAUCLAIRE	BOARFISH	MATODES
BIGEYE TUNA	THON OBÈSE	BODARA	BODARA
BIG SKATE	RAIE	BOETTE	BOETTE
BILLFISH	MAKAIRE, MARLIN et VOILIER	BOGUE	BOGUE
BINORO	BINORO	BOKKEM	BOKKEM
BISMARCK HERRING	HARENG BISMARCK	BOMBAY DUCK	BOMBAY DUCK
BISQUE	BISQUE	BONED FISH	POISSON DÉSARÊTÉ
BLACK DRUM	GRAND TAMBOUR	BONEFISH	BANANE (DE MER)
BLACK MARLIN	MAKAIRE NOIR	BONELESS COD	MORUE SANS ARÊTE
BLACK-MOUTHED DOGFISH	PRISTURE à BOUCHE NOIRE ou CHIEN ESPAGNOL	BONELESS FISH	POISSON SANS ARÊTE
BLACK OREO DORY	SAINT-PIERRE	BONELESS KIPPER	KIPPER SANS ARÊTE
BLACK SEA BASS	FANFRE NOIR D'AMÉRIQUE	BONELESS SALT COD FILLET	FILET DE MORUE SANS ARÊTE
BLACK SEA BREAM	GRISSET	BONELESS SMOKED HERRING	HARENG FUMÉ SANS ARÊTE
BLACK SHARK	SQUALE LICHE	BONGA	ETHMALOSE D'AFRIQUE
BLACKSPOT SEA BREAM	PAGEOT ROSE	BONITO	BONITE
BLACKTIP SHARK	REQUIN BORDÉ	BOTTARGA	BOTTARGA
BLEAK	ABLETTE	BOTTLENOSED DOLPHIN	DAUPHIN À GROS NEZ
BLOATER	CRAQUELOT ou BOUFFI	BOTTLENOSED WHALE	HYPEROODON
BLOATER PASTE	PÂTE DE HARENG	BOUILLA-BAISSE	BOUILLA-BAISSE
BLOATER STOCK	HARENG BRAILLÉ	BOW FIN	AMIE
BLOCKS (Frozen)	BLOCS (Congelés)	BOXED STOWAGE	STOCKAGE EN CAISSES
BLONDE	RAIE LISSE	BRADO	BRADO
BLUBBER	LARD DE BALEINE	BRAN	
BLUDGER	CARANGUE BALO	BRANCO CURE	BRANCO CURE
BLUE COD		BRANDADE	BRANDADE
BLUE CRAB	CRABE BLEU	BRAT-BÜCKLING	BRAT-BÜCKLING
BLUEFIN TUNA	THON ROUGE	BRATFISCHWAREN	BRATFISCHWAREN
BLUEFISH	TASSERGAL	BRATHERING	BRATHERING
		BRAT-ROLLMOPS	BRAT-ROLLMOPS

<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>
BREAM	BRÈME	CAVIAR SUBSTITUTES	SUCCÉDANÉS DE CAVIAR
BRILL	BARBUE	CERO	THAZARD FRANC
BRINE	SAUMURE	CHAR	OMBLE
BRINED FISH	POISSON SAUMURÉ	CHERRY SALMON	SAUMON JAPONAIS
BRISLING	BRISLING	CHIKUWA	CHIKUWA
BRIT		CHILEAN HAKE	MERLU DU CHILI
BRONZE WHALER	REQUIN CUIVRÉ	CHILEAN PILCHARD	SARDINOPS DU CHILI
BROOK TROUT	SAUMON DE FONTAINE	CHILLED FISH	POISSON RÉFRIGÉRÉ
BROWN ALGAE	ALGUE BRUNE	CHILL STORAGE	STOCKAGE RÉFRIGÉRÉ
BROWN CAT SHARK	HOLBICHE BRUNE	CHIMAERA	CHIMÈRE
BROWN SHRIMP	CREVETTE GRISE	CHINOOK	SAUMON ROYAL
BUCKLING	BUCKLING	CHUB MACKEREL	MAQUEREAU ESPAGNOL
BUCKLINGS-FILET	BÛCKLINGE-FILET	CHUM	SAUMON KETA
BULK STOWAGE	STOCKAGE EN VRAC	CLAM	CLAM
BULLET TUNA	BONITOU	CLAM CHOWDER	SOUPE DE CLAM
BULL FROG	GRENOUILLE JAPONAISE	CLAM LIQUOR	LIQUEUR DE CLAM
BULL SHARK	REQUIN BOULEDOGUE	CLEANSSED SHELLFISH	COQUILLAGE ÉPURÉ
BURBOT	LOTTE	CLIPPED ROE FISH	GASPAREAUX À ROGUE
BURO	BURO	COALFISH	
BUTTERFISH	STROMATÉE	COBIA	MAHOU
BUTTERFLYFISH	PAPILLON	COBBLER	MACHOIRON D'AUSTRALIE
CALIFORNIA HALIBUT	CARDEAU DE CALIFORNIE	COCKLE	COQUE
CALIFORNIAN PILCHARD	SARDINOPS DE CALIFORNIE	COD	CABILAUD/MORUE
CALIPASH	CALIPASH	COD CHEEKS	JOUES DE MORUE
CANNED FISH	POISSON EN CONSERVE	CODFISH BRICK	BRIQUE DE MORUE
CAPE HAKE	MERLU BLANC DU CAP	COD LIVER MEAL	FARINE DE FOIE DE MORUE
CAPELIN	CAPELAN ATLANTIQUE	COD LIVER OIL	HUILE DE FOIE DE MORUE
CAQUÉS	CAQUÉS	COD LIVER PASTE	PÂTE DE FOIE DE MORUE
CARDINALFISH	APOGON	COHO	SAUMON ARGENTÉ
CARNE A CARNE	CARNE À CARNE	COLD-SMOKED FISH	POISSON FUMÉ À FROID
CARPET SHELL	CLOVISSE/PALOURDE	COLD STORAGE	ENTREPOSAGE FRIGORIFIQUE
CARP	CARPE	COLOMBO CURE	SALÉ COLOMBO
CARRA GEENIN	CARRA GHEENE	COMBER	SERRAN CHÈVRE
CATFISH	LOUP	COMMON COCKLE	COQUE COMMUNE
CAVEACHED FISH	CAVEACHED FISH		
CAVIAR, CAVIARE	CAVIAR		

<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>
COMMON DOLPHIN	DAUPHIN COMMUN	CUTTLEFISH	SÈCHE
COMMON OYSTER	HUÎTRE PLATE	DAB	LIMANDE
COMMON PRAWN	BOUQUET	DAENG	DAENG
COMMON SHORE CRAB	CRABE VERT	DANUBE SALMON	HUCHON ou SAUMON DU DANUBE
COMMON SHRIMP	CREVETTE GRISE	DATE SHELL	DATTE DE MER
COMMON SOLE	SOLE COMMUNE	DEEPSEA COD	MORO
CONCH	LAMBIS	DEEP-WATER PRAWN	CREVETTE NORDIQUE
CONDENSED FISH SOLUBLES	SOLUBLES DE POISSON	DEHYDRATED FISH	POISSON DÉSHYDRATÉ
CONGER	CONGRE	DELICATESSEN FISH PRODUCTS	DELICATESSEN
CORAL	CORAIL	DESCARGAMENTO	DESCARGEMENTO
CORVINA	CORVINA	DEVILFISH	MANTE
COUCH'S SEA BREAM	PAGRE COMMUN	DICED FISH	POISSON EN CUBES
COUNT	MOULE	DINAILAN	DINAILAN
COURT-BOUILLON	COURT-BOUILLON	DJIRIM	DJRIM
CRAB	CRABE	DOGFISH	AIGUILLAT
CRAB CAKES	BEIGNETS DE CRABE	DOLLY VARDEN	OMBLE MALMA
CRAB MEAT	CHAIR DE CRABE	DOLPHINFISH	CORYPHÈNE
	BÂTONNETS DE POISSON AROMATISÉS AU CRABE	DOLPHIN	DAUPHIN
CRAB STICKS		DORADE	DORADE
CRAPPIE	MARIGANE NOIRE	DOUBLE-LINED MACKEREL	THAZARD-REQUIN
CRAWFISH	LANGOUSTE	DOVER SOLE	SOLE
	BEURRE DE LANGOUSTE	DRESSED CRAB	CRABE PARÉ
CRAWFISH BUTTER		DRESSED FISH	POISSON PARÉ
CRAWFISH MEAL	FARINE DE LANGOUSTE	DRESSED GREEN FISH	POISSON TRANCHÉ
CRAWFISH SOUP	SOUPE DE LANGOUSTE	DRIED FISH	POISSON SÉCHÉ
CRAWFISH SOUP EXTRACT	EXTRAIT DE SOUPE DE LANGOUSTE	DRIED SALTED FISH	POISSON SALÉ SÉCHÉ
CRAYFISH BISQUE	BISQUE D'ÉCREVISSSES	DRUM	SCIAENIDÉS
CRAYFISH	ÉCREVISSSE	DRY SALTED FISH	POISSON SALÉ À SEC
CREVALLE JACK	CARANGUE CREVALLE	DRY SALTED HERRING	HARENG SALÉ À SEC
CRIMSON SEA BREAM		DULSE	RHODYMÉNIE PALMÉ
CROAKER	SCIAENIDÉS	DUNGENESS CRAB	DORMEUR DU PACIFIQUE
CRUCIAN CARP	CYPRIN	DUSKY SEA PERCH	MÉROU NOIR
CUCKOO RAY	RAIE FLEURIE	DUSKY SHARK	REQUIN SOMBRE
CUMMALMUM	CAUMMALMUM	DUTCH CURED HERRING	HARENG SALÉ À LA HOLLANDAISE
CUNNER	LIMBERT ACHIGAN	EAGLE RAY	AIGLE DE MER
CUSK EEL	ABADÈCHES	EDIBLE CRAB	TOURTEAU
CUT HERRING			
CUTLASSFISH	POISSON-SABRE		

<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>
EEL	ANGUILLE	FISH NUGGETS	BOULETTES DE POISSON
EELPOUT	LYCODE	FISH OILS	HUILES DE POISSON
ELECTRIC RAY	TORPILLE	FISH PASTE	PÂTE DE POISSON
ELEGANT BONITO	BONITE À DOS TACHETÉ	FISH PIE	TOURTE DE POISSON
ELEPHANTFISH	MASCA LABOUREUR	FISH PORTION	PORTION DE POISSON
ELVER	CIVELLE	FISH PROTEIN CONCENTRATE (FPC)	CONCENTRÉ DE PROTÉINES DE POISSON
EMPEROR	CAPITAINE	FISH SALAD	SALADE DE POISSON
ENGLISH SOLE	CARLOTTIN ANGLAIS	FISH SAUSAGE	SAUCISSE DE POISSON
ENSHŌ-HIN	ENSHŌ-HIN	FISH SCALES	ÉCAILLES DE POISSON
ESCABECHE	ESCABÉCHE	FISH SILAGE	POISSON ENSILÉ
EULACHON	EULACHON	FISH SKIN	PEAU DE POISSON
EUROPEAN EEL	ANGUILLE D'EUROPE	FISH SOUP	SOUPE DE POISSON
EUROPEAN LOBSTER	HOMARD EUROPÉEN	FISH STEARIN	STÉARINE DE POISSON
EYEMOUTH CURE	HADDOCK 'EYEMOUTH'	FISH STICKS	BÂTONNETS DE POISSON
FALL CURE	FALL CURE	FISH TONGUES	LANGUES DE POISSON
FATTY FISH	POISSON GRAS	FISH WASTE	DÉCHETS DE POISSON
FAZEEQ	FAZEEQ	FIVEBEARD ROCKLING	MOTELLE À CINQ BARBILLONS
FERMENTED FISH PASTE	PÂTE DE POISSON FERMENTÉ	FLAKE	FLOCONS DE MORUE
FERMENTED FISH SAUCE	SAUCE DE POISSON FERMENTÉ	FLAKED CODFISH	POCHETEAU GRIS
FILFISH	BOURSE	FLAPPER SKATE	POISSON PLAT
FILLET	FILET	FLATFISH	BALAI JAPONAIS
FINNAN HADDOCK	(FINNAN) HADDOCK	FLATHEAD FLOUNDER	PLATY CEPHALIDÉ
FIN-WHALE	RORQUAL COMMUN	FLATHEAD	HARENG FLAQUE
FISCHFRIKAD ELLEN	FISCHFRIKAD ELLEN	FLECKHERING	FLET COMMUN
FISCHSÜLZE	FISCHSÜLZE	FLOUNDER	FLUKE
FISH 'AU NATUREL'	POISSON 'AU NATUREL'	FLUKE	CARDEAU
FISH BALL	BOULETTE DE POISSON	FLYING FISH	EXOCET (POISSON VOLANT)
FISH CAKE	PÂTE DE POISSON	FLYING GURNARDS	POULE DE MER
FISH CHOWDER	POTAGE AU POISSON	FLYING SQUID	CALMAR
FISH FLAKES	FLOCONS DE POISSON	FORKBEARD	PHYCIS
FISH FLOUR	FARINE DE POISSON COMESTIBLE	FOURBEARD ROCKLING	MOTELLE À QUATRE BARBILLONS
FISH GLUE	COLLE DE POISSON	FREEZE DRYING	CRYO-DESSICATION
FISH IN JELLY	POISSON EN GELÉE	FRESH FISH	POISSON FRAIS
FISH LIVER	FOIE DE POISSON	FRESHWATER PRAWN	BOUQUET PINTADE
FISH LIVER OIL	HUILE DE FOIE DE POISSON	FRIED FISH	POISSON FRIT
FISH LIVER PASTE	PÂTE DE FOIE DE POISSON		
FISH MEAL	FARINE DE POISSON		

<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>
FRIGATE TUNA	AUXIDE	GREENLAND RIGHT WHALE	BALEINE FRANCHE
FRILL SHARK	REQUIN LÉZARD	GREENLAND SHARK	LAIMARGUE DU GROËNLAND
FROG FLOUNDER	CARLOTTIN MEITAGARE	GREEN LAVER	
FROG	GRENOUILLE	GREENLING	TERPUGA
FROSTFISH	SABRE ARGENTÉ	GREY GURNARD	GRONDIN GRIS
FROZEN FISH	POISSON CONGELÉ	GROOVED CARPET SHELL	PALOURDE
FUNORI	FUNORI	GROUND FISH	POISSONS DE FOND
FURIKAKE	FURIKAKE	GROUPEUR	MÉROU
FUSHI-RUI	FUSHI-RUI	GRUNT	GRONDEUR
GABEL ROLLMOPS	GABEL ROLLMOPS	GUANIN	GUANINE
GAFFELBIDDER	GAFFELBIDDER	GUINAMOS ALAMANG	GUINAMOS ALAMANG
GARFISH	ORPHIE COMMUN	GITARFISH	POISSON-GUITARE
GÁROS	GÁROS	GUMMY SHARK	ÉMISSOLE GOMMÉE
GARUM	GARUM	GURNARD	GRONDIN ou TRIGLE
GASPÉ CURE	GASPÉ	GUTS	VISCÈRES
GEELBECK	TÉRAGLIN	GUTTED FISH	POISSON VIDÉ
GELATIN(E)	GÉLATINE	GYOMISO	GYOMISO
GEMFISH	ESCOLIER ROYAL	HADDOCK	ÉGLEFIN
GHOST SHARK		HADDOCK CHOWDER	SOUPE D'ÉGLEFIN
GIANT SEA BASS	BARRÉAN GÉANT	HAKE	MERLU
GIBBING		HALFBEAK	DEMI-BEC
GILT HEAD BREAM	DORADE ROYALE	HALFMOON	CALICAGÈNE DEMI-LUNE
GILT SARDINE	ALLACHE	HALF-SALTED FISH	POISSON DEMI-SEL
GISUKENI	GISUKENI	HALIBUT	FLÉTAN
GIZZARD SHAD	ALOSE NOYER	HALIBUT LIVER OIL	HUILE DE FOIE DE FLÉTAN
GLAZING	GIVRAGE	HAMAYAKI-DAI	HAMAYAKIDAI
GOATFISH	ROUGET-BARBET	HAMMERHEAD SHARK	REQUIN-MARTEAU
GOBY	GOBIE	HAMPEN	HAMPEN
GOLDFISH	CYPRIN DORE	HAPUKU	CERNIER DE JUAN FERNANDEZ
GOLDLINE	SAUPE	HARD SALTED HERRING	HARENG FORTEMENT SALÉ
GONADS	GONADES	HARD SALTED SALMON	SAUMON FORTEMENT SALE
GOURAMI	GOURAMI		
GRAVLAX	GRAVLAX		
GRAYLING	OMBRE		
GREATER SANDEEL	LANÇON COMMUN		
GREATER WEEVER	GRANDE VIVE		
GREEN FISH	POISSON SALÉ EN VERT	HARD SMOKED FISH	POISSON FORTEMENT FUME
GREENLAND HALIBUT	FLÉTAN NOIR	HARENG SAUR	HARENG SAUR

<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>
HARVESTFISH	<i>STROMATÉE LUNE</i>	IVORY	<i>IVOIRE</i>
HEADED FISH	<i>POISSON ÉTÊTÉ</i>	JACK	<i>CARANGUE</i>
HEAVY SALTED FISH	<i>POISSON FORTEMENT SALÉ</i>	JACOPEVER	<i>SÉBASTE DU CAP</i>
HERRING	<i>HARENG</i>	JAPANESE CANNED FISH PUDDING	<i>PÂTÉ DE POISSON EN CONSERVE</i>
HERRING CUTLETS	<i>FILETS DE HARENG</i>	JAPANESE EEL	<i>ANGUILLE DU JAPON</i>
HERRING IN JELLY	<i>HARENG EN GELÉE</i>	JAPANESE PILCHARD	<i>SARDINOPS DU JAPON</i>
HERRING IN SOUR CREAM SAUCE	<i>HARENG À LA CRÈME</i>	JAPAN SEA BASS	<i>BAR DU JAPON</i>
HERRING IN WINE SAUCE	<i>HARENG MARINÉ AU VIN</i>	JELLIED EELS	<i>ANGUILLES EN GELÉE</i>
HERRING MEAL	<i>FARINE DE HARENG</i>	JELLY FISH	<i>MÉDUSE</i>
HERRING MILT SAUCE	<i>SAUCE DE LAITANCE DE HARENG</i>	JEWFISH	<i>MÉROU GÉANT</i>
HERRING OIL	<i>HUILE DE HARENG</i>	JOHN DORY	<i>ZÉE ou SAINT-PIERRE</i>
HERRING SALAD	<i>SALADE DE HARENG</i>	JUMBO	<i>JUMBO</i>
HERINGSSTIP	<i>HERINGSSTIP</i>	KABAYAKI	<i>KABAYAKI</i>
HILSA		KABELJOU	<i>MAIGRE DU SUD</i>
HOBO GURNARD	<i>GRONDIN JAPONAIS</i>	KAHAWAI	<i>KAHAWAI</i>
HOGCHOKER	<i>SOLE BAVOCHE</i>	KALBFISCH	<i>KALBFISCH</i>
HOMOGENISED CONDENSED FISH	<i>HYDROLY SAT</i>	KAMABOKO	<i>KAMABOKO</i>
HORSE MACKEREL	<i>CHINCHARD</i>	KAPI	<i>KAPI</i>
HORSETAIL TANG		KARAVALA	<i>KARAVALA</i>
HOT-MARINATED FISH	<i>POISSON MARINÉ À CHAUD</i>	KATSUO-BUSHI	<i>KATSUO-BUSHI</i>
HOT-SMOKED FISH	<i>POISSON FUMÉ À CHAUD</i>	KAWAKAWA	<i>THONINE ORIENTALE</i>
HOUTING	<i>CORÉGONE</i>	KAZUNOKO	<i>KAZUNOKO</i>
HUMANTIN	<i>CENTRINE</i>	KEDGEREE	<i>KEDGEREE</i>
HUMPBACK WHALE	<i>JUBARTE</i>	KELP	<i>VARECH</i>
IDE	<i>VÉRON</i>	KENCH CURE	<i>SALAGE À SEC</i>
INASAL	<i>INASAL</i>	KICHIJI ROCKFISH	<i>SÉBASTE KINKIN</i>
INCONNU	<i>INCONNU</i>	KIELER SPROTEN	<i>KIELER SPROTEN</i>
INDIAN CURE SALMON	<i>SAUMON À L'INDIENNE</i>	KILKA	<i>KILKA</i>
INDIAN MACKEREL	<i>MAQUEREAU DU PACIFIQUE</i>	KILLER WHALE	<i>ORQUE</i>
INDIAN PORPOISE		KILLIFISH	<i>FONDULE</i>
INDUSTRIAL FISH		KING CRAB	<i>CRABE ROYAL</i>
INK	<i>ENCRE</i>	KINGFISH	<i>THAZARD</i>
IRISH MOSS	<i>CARRAGHÉEN</i>	KINGKLIP	<i>ABADÈCHE ROYALE DU CAP</i>
IRRADIATION	<i>IRRADIATION</i>	KINGMACKEREL	<i>THAZARD</i>
ISINGLASS	<i>ICHTYOCOLLE</i>	KING WHITING	<i>BOURRUGUE</i>
ITALIAN SARDEL	<i>ANCHOIS ITALIEN</i>	KIPPER	<i>KIPPER</i>
		KIPPERED SALMON	<i>SAUMON FUMÉ</i>
		KIPPER FILLETS	<i>FILETS DE KIPPER</i>
		KLIPFISH	<i>KLIPFISH</i>

<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>
KOCHFISCHWAREN	KOCHFISCHWAREN	LUMPFISH	LOMPE
KOMBU	KOMBU	LUTEFISK	LUTEFISK
KRABBENSALAT	KRABBENSALAT	LYRE	LYRE
KRILL	KRILL	MACHETE	
KRILL ANTARCTIC	KRILL ANTARCTIQUE	MACKEREL	MAQUEREAU
KRON-SARDINER	KRON-SARDINER	MACKEREL SHARK	REQUIN-TAUPE
KRUPUK	KRUPUK	MAKO (SHARK)	MAKO
KUSAYA	KUSAYA	MAM-RUOT	MAM-RUOT
LABERDAN	LABERDAN	MANNITOL	MANNITOL
LABRADOR CURE	LABRADOR CURE	MANTA	MANTE
LADY FISH	GUINÉE MACHÈTE	MARINATED FISH	POISSON MARINÉ
LAKE HERRING	CORÉGONE CISCO	MARINADE	MARINADE
LAKERDA	LAKERDA	MARLIN	MAKAIRE
LAKE TROUT	OMBLE D'AMÉRIQUE	MATJE CURE HERRING	
LAMAYO	LAMAYO	MATJE HERRING	MATJE (PAYS-BAS)
LAMINARIN	LAMINARINE	MATTIE	
LAMPREY	LAMPROIE FLUVIALE	MEAGRE	MAIGRE COMMUN
LARGE EYED DENTEX	DENTÉ À GROS YEUX	MEDITERRANEAN LING	LINGUE ESPAGNOLE
LARGER SPOTTED DOGFISH	GRANDE ROUSSETTE	MEDIUM SALTED FISH	POISSON MOYENNEMENT SALÉ
LASCAR	SIKE-PÔLE	MEGRIM	CARDINE FRANCHE
LEATHER	CUIR	MEIKOTSU	MEIKOTSU
LEMON SHARK	REQUIN CITRON	MEJI	MEJI
LEMON SOLE	LIMANDE-SOLE COMMUNE	MENHADEN	MENHADEN
LESSER CACHALOT	PETIT CACHALOT	MERSIN	MERSIN
LESSER SPOTTED DOGFISH	PETITE ROUSSETTE	MIDDLE	MIDDLE
LIGHT CURE	SALAGE LÉGER	MIETTES	MIETTES
LIMPET	PATELLE	MIGAKI-NISHIN	MIGAKI-NISHIN
LINED SOLE	SOLE AMÉRICAINNE	MILD SMOKED FISH	POISSON LÉGÈREMENT FUMÉ
LING	LINGUE	MILKER HERRING	MILKER HERRING
LINGCOD	TERPUGA BUFFALO	MILKFISH	CHANIDÉ
LITTLE SKATE	RAIE HÉRISSON	MILT	LAITANCE
LITTLE TUNNY	THONINE COMMUNE	MINCED FISH	POISSON HACHÉ
LIZARDFISH	ANOLI DE MER	MINKE WHALE	PETIT RORQUAL
LOBSTER	HOMARD	MIRIN	MIRIN
LOCKS	LOCKS	MIRIN-BOSHI	MIRIN-BOSHI
LONDON CUT CURE	HADDOCK COUPÉ DE LONDRES	MIRROR DORY	
LONGNOSE SKATE	POCHETEAU NOIR	MOJAMA	MOJAMA
		MOJARRA	BLANCHE

<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>
MOKI	SAINT-PAUL MOKI	OIL SARDINE	SARDINELLE INDIENNE
MOLA	POISSON-LUNE	OPAH	OPAH
MOLUHA	MOLUHA	ORANGE PERCH	
MOONFISH	ASSIETTE	ORANGE ROUGHY	HOPLOSTETE ROUGE
MORAY	MURÈNE	OREO DORY	ARROSE
MORT		ORIENTAL BONITO	BONITE DE L'Océan INDIEN
MORWONG	CASTANETTES, CASTANETTES TARAKIHI	ORIENTAL CURE	SALAISSON À L'ORIENTALE
MOTHER-OF-PEARL	NACRE	ORMER	ORMEAU
MULLET	MUGE ou MULET	OSETR	ESTURGEON DU DANUBE
MUSCIAME	MUSCIAME	OYSTER	HUÎTRE
MUSSEL	MOULE		BONITE DU PACIFIQUE ORIENTALE
MUSTARD HERRING	HARENG À LA MOUTARDE	PACIFIC BONITO	MORUE DU PACIFIQUE
NAMARI-BUSHI	NAMARI-BUSHI	PACIFIC COD	BALEINE GRISE DE CALIFORNIE
NARUTO	NARUTO	PACIFIC GREY WHALE	MERLU DU PACIFIQUE
NARWHAL	NARVAL	PACIFIC HAKE	FLÉTAN DU PACIFIQUE
NATIONAL CURE	NATIONAL CURE	PACIFIC HALIBUT	HARENG DU PACIFIQUE
NATIVE OYSTER	HUÎTRE INDIGÈNE	PACIFIC HERRING	MAQUEREAU ESPAGNOL
NEEDLEFISH	ORPHIE ou AIGUILLE DE MER	PACIFIC MACKEREL	CREVETTE DU PACIFIQUE
NGA-BOK-CHAUK	NGA-BOK-CHAUK	PACIFIC PRAWN	BALAOU DU JAPON
NGA-PI	NGA-PI	PACIFIC SAURY	PADDA
NIBOSHI	NIBOSHI	PADDA	SPATULE
NOBBING	ÉVISCÉRATION	PADDLEFISH	PADEC
NONNAT	NONNAT	PADEC	PAINTED RAY
NORI	NORI	PAINTED RAY	PAKSIW
NORTH ATLANTIC RIGHT WHALE	BALEINE FRANCHE	PAKSIW	PALE CURE
NORTHERN ANCHOVY	ANCHOIS DU PACIFIQUE	PALE CURE	PALE SMOKED RED
NORTHERN LOBSTER	HOMARD AMÉRICAIN	PALE SMOKED RED	PANDORA
NORWAY LOBSTER	LANGOUSTINE	PANDORA	PAPILLON
NORWAY POUT	TACAUD NORVÉGIEN	PAPILLON	PARR
NORWEGIAN CURED HERRING	HARENG SALÉ TYPE NORVÉGIEN	PARR	PARROT-FISH
NORWEGIAN TOPKNOT	TARGIE NAINE	PARROT-FISH	PASTEURISED FISH
NUOC-MAM	NUOC-MAM	PASTEURISED FISH	PASTEURISED GRAIN CAVIAR
NURSE SHARK	REQUIN NOURRICE	PASTEURISED GRAIN CAVIAR	PATIS
OARFISH	ROI DES HARENGS	PATIS	PAUA
OCTOPUS	POULPE	PAUA	PEARL
OEL-PRÄSERVEN	OEL-PRÄSERVEN	PEARL	PERLE

<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>
PEARL ESSENCE	ESSENCE D'ORIENT	POND SMELT	ÉPERLAN DU JAPON
PEDAH	PEDAH	POOR COD	
PELAGIC FISH	POISSON PÉLAGIQUE	PORBEAGLE	REQUIN TAUPE COMMUN
PERCH	PERCHE	PORKFISH	LIPPU ROUDEAU
PERIWINKLE	BIGORNEAU	PORPOISE	MARSOUIN
PETRALE SOLE	CARLOTTIN PÉTRALE	PORTUGUESE OYSTER	HUÎTRE PORTUGAISE
PICAREL	PICAREL	POUT	TACAUD COMMUN
PICKED DOGFISH	AIGUILLAT COMMUN	POUTASSOU	POUTASSOU
PICKEREL		POUTINE	POUTINE
PICKLE CURED FISH	POISSON EN SAUMURE	POWAN	CORÉGONE LAVARET
PICKLED GRAINY CAVIAR	CAVIAR EN GRAINS SAUMURÉ	PRAHOC	PRAHOC
PICKLED HERRING	HARENG SAUMURÉ	PRAWN	CREVETTE
PICKLED SALMON	SAUMON SAUMURÉ	PRESS CAKE	GATEAU DE PRESSE
	SARDINOPS	PRESSED PILCHARDS	PILCHARDS PRESSÉS
PICTON HERRING	D'AUSTRALIE	PUFFER	COMPÈRE
PIDDOCK		QUAHAUG	PRAIRE
PIGFISH	GORET MULE	QUEEN SCALLOP	VANNEAU
PIKE-PERCH	SANDRE	QUENELLES	QUENELLES
PIKE	BROCHET	QUILLBACK	BRÈME
PILCHARD	SARDINE/SARDINOPS	QUINNAT SALMON	SAUMON ROYAL
PILOT FISH	POISSON PILOTE	RABBIT FISH	CHIMÈRE COMMUNE
PILOT WHALE	GLOBICÉPHALE	RAINBOW TROUT	TRUITE ARC-EN-CIEL
PINDANG	PINDANG	RAKØRRET	RAKØRRET
PINFISH	SAR SALÈME	RATFISH	CHIMÈRE D'AMÉRIQUE
PINK MAOMAO		RAY	RAIE et POCHETEAU
PINK SALMON	SAUMON ROSE	RAY'S BREAM	GRANDE CASTAGNOLE
PINK SHRIMP	CREVETTE ROSE	RAZOR SHELL	COUTEAU
PIPER	GRONDIN LYRE	RED ALGAE	ALGUE ROUGE
PISSALA	PISSALA	RED BREAM	BERYX COMMUN
PLAICE	PLIE ou CARRELET	RED CAVIAR	CAVIAR ROUGE
PLAIN BONITO	PALOMETTE	RED COD	MORIDE ROUGE
PLA-RA	PLA-RA	RED DRUM	TAMBOUR ROUGE
PLA THU NUNG	PLA THU NUNG	REDFISH	SÉBASTE
PODPOD	PODPOD	REDFISH or NANNYGAI	BERYX AUSTRALIEN
POLAR COD	MORUE POLAIRE	RED GURNARD	GRONDIN ROUGE
POLLACK	LIEU JAUNE	RED HAKE	PHYCIS ÉCUREUIL
POLLAN	CORÉGONE	RED HERRING	HARENG ROUGE
POLLOCK		RED PORGY	PAGRE COMMUN
POMFRET	CASTAGNOLE	RED SEA BREAM	SPARE JAPONAIS
POMPANO	POMPANEAU	RED SNAPPER	VIVANEAU CAMPÈCHE

<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>
RED SPRING SALMON	SAUMON DE PRINTEMPS	SALMON EGG BAIT	APPÂTS D'ŒUFS DE SAUMON
RED STEENBRAS	DENTÉ DU CAP	SALMON SALAD	SALADE DE SAUMON
RED STUMPNOSE	SPARE GIBBEUX	SALMON SHARK	REQUIN-TAUPE SAUMON
RENSEI-HIN	RENSEI-HIN	SALT COD	MORUE SALÉE
REPACK QUALITY HERRING	HARENG REPAQUÉ	SALT CURED FISH	POISSON SALÉ
REQUIEM SHARK	REQUIN TIGRE	SALTED ON BOARD	SALÉ À BORD
RETAILLES	RETAILLES	SALTFISH	POISSON SALÉ
REX SOLE	PLIE CYNOGLOSSE ROYALE	SALT ROUND FISH	POISSON ENTIER SALÉ
RIBALDO	MORO	SALZFISCHWAREN	SALZFISCHWAREN
RIG	EMISSOLE GRIVELÉE	SALZLING	SALZLING
RIGHT WHALE	BALEINE FRANCHE	SANDEEL	LANÇON
RIGOR MORTIS	RIGOR MORTIS	SANDFISH	TOROUMOQUE
RIPE FISH	POISSON PLEIN	SAND FLOUNDER	CAMARDE DE NOUVELLE-ZÉLANDE
RISSO'S DOLPHIN	DAUPHIN GRIS	SAND PERCH	SERRAN DE SABLE
ROACH	GARDON	SAND SHARK	REQUIN-TAUREAU
ROCK BASS	CRAPET DE ROCHE	SANDY RAY	RAIE CIRCULAIRE
ROCK COD	GUITE DE PATAGONIE	SARDINE	SARDINE
ROCKLING	MOTELLE	SARDINELLA	SARDINELLE/ALLACHE
ROCK LOBSTER	LANGOUSTE	SARGO	SARGUE
ROCK SOLE	FAUSSE LIMANDE DU PACIFIQUE	SASHIMI	SASHIMI
ROE	ROGUE	SAUERLAPPEN	SAUERLAPPEN
ROLLMOPS	ROLLMOPS	SAUGER	DORÉ NOIR
ROMAN	SPARE À SELLE BLANCHE	SAURER HERING	SAURER HERING
RORQUAL	RORQUAL	SAURY	ORPHIE et BALAOU
ROTSKJAER	ROTSKJAER	SAWFISH	POISSON-SCIE
ROUELLES	ROUELLES	SCABBARDFISH	SABRE CEINTURE
ROUND FISH	POISSON ROND	SCALDFISH	ARNOGLOSSE
ROUND HERRING	SHADINE	SCALLOP	COQUILLE ST. JACQUES
ROUNDNOSE FLOUNDER	CARLOTTIN JAPONAIS	SCAMPI	SCAMPI
RUPPEL'S BONITO	BONITE À GROS YEUX	SCHILLERLOCKEN	SCHILLERLOCKEN
SABLEFISH	CHARBONNIÈRE COMMUNE	SCHOOL SHARK	REQUIN-HÂ
SAILFISH	VOILIER	SCORPIONFISH	RASCASSE/SCORPÈNE
SAITHE	LIEU NOIR	SCOTCH CURED HERRING	HARENG SALÉ À L'ÉCOSSAISE
SALAKA	SALAKA	SCROD	SCROD
SALMON	SAUMON	SCULPIN	CHABOT
SALMON BELLIES	VENTRES DE SAUMON	SCUP	SPARE DORÉ
		SEA BASS	SERRANIDÉ ou BAR
		SEA BREAM	DORADE

<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>
SEA CABBAGE LAMINARIA SPP.	LAMINAIRE	SHIOKARA	SHIOKARA
SEA CATFISH	POISSON-CHAT	SHIRAUO ICEFISH	DOROME
SEA COW	LAMANTIN	SHORE CURE	SALAGE À TERRE
SEA CUCUMBER	HOLOTHURIE	SHOTTSURU	SHOTTSURU
SEAFOOD COCKTAIL	COCKTAIL DE FRUITS DE MER	SHREDDED COD	MORUE EN FIBRES
SEA LAMPREY	LAMPROIE MARINE	SHRIMP	CREVETTE
SEAL	PHOQUE	SILD	SILD
SEAL SHARK	SQUALE LICHE	SILVER HAKE	MERLU ARGENTÉ
SEA ROBIN	GRONDIN ou TRIGLE	SILVER PERCH	PRÊTRE
SEASNAIL	LIMACE	SILVERSIDE	GADICULE ARGENTÉ
SEA TROUT	TRUITE D'EUROPE	SILVERY POUT	SINAENG
SEA URCHIN	OURSIN	SINAENG	SINAENG
SEAWEED	ALGUE	SIXGILL SHARK	REQUIN GRISET
SEAWEED MEAL	POUDRE D'ALGUES	SKATE	RAIE
SEELACHS IN OEL	SEELACHS IN OEL	SKINLESS FISH	POISSON DÉPOUILLÉ
SEER	THAZARD RAYÉ	SKINNED COD	MORUE DÉPOUILLÉE
SEI-WHALE	RORQUAL DE RUDOLF	SKINNING	DÉPOUILLEMENT
SEMI-PRESERVES	SEMI-CONSERVES	SKIPJACK	BONITE À VENTRE RAYÉ ou LISTAO
SEVENTY-FOUR	DENTÉ MACULÉ	SLENDER TUNA	THON ÉLÉGANT
SEVICHE	SEVICHE	SLIME FLOUNDER	LIMANDE SOLE BABAGAREI
SEVRUGA	ESTURGEON ÉTOILÉ	SMALL SANDEEL	LANÇON EQUILLE
SHAD	ALOSE	SMELT	ÉPERLAN
SHAGREEN	PEAU DE CHAGRIN	SMOKED FISH	POISSON FUMÉ
SHAGREEN RAY	RAIE CHARDON	SMOLT	TACON
SHAKEII	SHAKEII	SMOOTH FLOUNDER	PLIE LISSE
SHARK	REQUIN	SMOOTH HOUND	ÉMISSOLE
SHARP FROZEN FISH	POISSON CONGELÉ	SMOOTH SKATE	RAIE LISSE
SHARPNOSE SHARK	REQUIN À NEZ POINTU	SNAKE EEL	SERPENTON
SHARPNOSE SKATE	RAIE VOILE	SNAKE MACKEREL	ESCOLIER
SHARP-TOOTHED EEL	MORENESOCE DAGUE	SNAPPER	VIVANEAU
SHEEPSHEAD	MALACHIGAN D'EAU DOUCE	SNOEK	SNOEK
SHELF STOWAGE	STOCKAGE SUR ÉTAGERES	SNOOK	BROCHET DE MER
SHELLFISH PASTE	PÂTE DE MOLLUSQUES ET CRUSTACÉS	SOBORO	SOBORO
SHELLS	COQUILLES ET CARAPACES	SOCKEYE SALMON	SAUMON ROUGE
SHIDAL SUTKI	SHIDAL SUTKI	SOFT (SHELL) CLAM	MYE
SHINING GURNARD	GRONDIN MORRUDE	SOLE	SOLE
SHIOBOSHI	SHIOBOSHI	SOUPFIN SHARK	REQUIN-HÂ
		SOUTH AFRICAN PILCHARD	SARDINOPS d'AFRIQUE DU SUD
		SOUTHERN BLUE	MERLAN BLEU DU SUD

<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>
WHITING		STOCKFISH	STOCKFISH
SOUTHERN KINGFISH	ESCOLIER ROYAL	STREAKED GURNARD	GRONDIN CAMARD
SOUTHWEST ATLANTIC HAKE	MERLU ARGENTIN	STREMEL	STREMEL
SPADEFISH	DISQUE	STRIP	STRIP
SPAWNING FISH	BOUVARD	STRIPED BASS	BAR D'AMÉRIQUE
SPEARFISH	MAKAIRE	STRIPED MARLIN	MARLIN RAYÉ
SPECKFISCH	SPECKFISCH	STÜCKENFISCH	STÜCKENFISCH
SPENT FISH	GUAI	STURGEON	ESTURGEON
SPERM OIL	HUILE DE CACHALOT	SUBOSHI	SUBOSHI
SPERM WHALE	CACHALOT	SUCKER	MEUNIER NOIR
SPICED HERRING	HARENG ÉPICÉ	SUGAR CURED FISH	POISSON TRAITÉ AU SUCRE
SPILLÅNGA	SPILLÅNGA	SUMMER FLOUNDER	CARDEAU D'ÉTÉ
SPINOUS SPIDER CRAB	ARAIGNÉE DE MER	SUN-DRIED FISH	POISSON SÉCHÉ AU SOLEIL
SPINY COCKLE	SOURDON	SUNFISH	POISSON-LUNE
SPINY LOBSTER	LANGOUSTE	SUPERCHILLING	SUR-RÉFRIGÉRATION
SPINY SHARK	SQUALE BOUCLÉ	SURIMI	SURIMI
SPINYTAIL SKATE	RAIE À QUEUE ÉPINEUSE	SURMULLET	ROUGET BARBET DE ROCHE
SPLIT FISH	POISSON TRANCHÉ	SURSILD	SURSILD
SPONGE	ÉPONGE	SURUME	SURUME
SPOT	TAMBOUR CROCA	SUSHI	SUSHI
SPOTTED GURNARD		SUTKI	SUTKI
SPOTTED RAY	RAIE DOUCE	SWIM BLADDER	VESSIE NATATOIRE
SPOTTED SEA CAT	LOUP TACHETÉ	SWIMMING CRAB	ÉTRILLE
SPRAT	SPRAT	SWORDFISH	ESPADON
SQUAT LOBSTER	GALATÉES	TARAKIHI	CASTENETTE DE JUAN FERNANDEZ
SQUAWFISH	CYPRINOÏDE	TARAMA	TARAMA
SQUETEAGUE	ACOUPA ROYAL	TARPON	TARPON
SQUID	CALMAR	TATAMI-WASHI	TATAMI-WASHI
STALE DRY FISH	POISSON RASSIS	TAUTOG	MATIOTE NOIRE
STARFISH	ÉTOILE DE MER	TENCH	TANCHE
STARGAZER	URANOSCOPE	TENGUSA	TENGUSA
STARRY FLOUNDER	PLIE DUE PACIFIQUE	TERRAPIN	TORTUE AMÉRICAINE
STARRY RAY	RAIE ÉTOILÉE	THICKBACK SOLE	SOLE PERDRIX
STARRY SKATE	RAIE DU PACIFIQUE	THORNBACK RAY	RAIE BOUCLÉE
STEAK	TRANCHE	THREADFIN	BARBURE ou CAPITAINE
STEELHEAD TROUT		THREAD HERRING	CHARDIN
STERILISED SHELLFISH	COQUILLAGE STÉRILISÉ	THREEBEARD ROCKLING	MOTELLE COMMUNE
STEUR HERRING	STEUR-HARING	THRESHER SHARK	RENARD DE MER
STINGRAY	PASTENAGUE		

<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>
TIGER SHARK	REQUIN-TIGRE COMMUN	VENDACE	CORÉGONE BLANC
TILAPIA	TILAPIA	VENTRÈCHE	VENTRÈCHE
TILEFISH	TILE	VINEGAR CURED FISH	POISSON AU VINAIGRE
TINABAL	TINABAL	VIZIGA	VIZIGA
TINAPA	TINAPA	WACHNA COD	MORUE ARCTIQUE
TJAKALANG	TJAKALANG	WAHOO	THAZARD BATARD
TOHEROA		WAKAME	WAKAME
TÔKAN-HIN	TÔKAN-HIN	WALLEYE	DORÉ JAUNE
TÔMALLEY	TÔMALLEY	WALRUS	MORSE
TOMCOD	POULAMON	WEAKFISH	SCIAENIDÉ
TOM KHO	TOM KHO	WEEVER	VIVE
TONGUE	LANGUE	WHALE OIL	HUILE DE BALEINE
TONNO		WHALES	BALEINES
	REQUIN-HÂ, HA, HAT, HAST	WHELK	BUCCIN
TOPE		WHITE BASS	BAR BLANC
TOPKNOT	TARGEUR	WHITE-BEAKED DOLPHIN	DAUPHIN À NEZ BLANC
TRASH FISH	POISSON DE REBUT	WHITE BREAM	SAR
TRASSI UDANG	TRASSI UDANG	WHITE CROAKER	SCIAENDIÉ DU PACIFIQUE
TREPANG	TREPANG	WHITE FISH	POISSON MAIGRE
TREVALLA		WHITEFISH	CORÉGONE
	CARANGUE AUSTRALIENNE	WHITE FISH MEAL	FARINE DE POISSON MAIGRE
TREVALLY		WHITE HAKE	PHYCIS BLANC
TRIGGERFISH	BALISTE	WHITE MARLIN	MAKAIRE BLANC
TRIMMING	PARAGE	WHITE PERCH	BAR BLANC D'AMÉRIQUE
TRIPLETAIL	CROUPIA ROCHE	WHITE SHARK	GRAND REQUIN BLANC
TROCHUS	TROQUE	WHITE SHRIMP	CREVETTE AMÉRICAINNE
TRONÇON	TRONÇON	WHITE-SIDED DOLPHIN	DAUPHIN À FLANCS BLANCS
TROUT	TRUITE	WHITE SKATE	RAIE BLANCHE
TRUMPETER	MORUE DE SAINT PAUL	WHITE STEENBRAS	MARBRE DU CAP
TSUKADANI	TSUKADANI	WHITE STUMPNOSE	SARGUE AUSTRAL
TUNA HAM	TUNA HAM	WHITETIP SHARK	REQUIN OCÉANIQUE
TUNA LINKS	SAUCISSES DE THON	WHITE WINGS	
TUNA	THON	WHITING	MERLAN
TUNA SALAD	SALADE DE THON	WHOLE FISH	POISSON ENTIER
TURBOT	TURBOT	WHOLE MEAL	FARINE ENTIÈRE ou COMPLÈTE
TURTLE	TORTUE	WIND DRIED FISH	POISSON SÉCHÉ AU VENT
TUSK	BROSME		
TUYO	TUYO		
TWAITE SHAD	ALOSE FEINTE		
UNDULATE RAY	RAIE BRUNETTE		
UO-MISO	UO-MISO		

<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>
WING	AILE
WINKLE	BIGORNEAU
WINTER FLOUNDER	LIMANDE PLIE ROUGE
WINTER SKATE	RAIE TACHETÉE
WITCH	PLIE CYNOGLOSSE
WRASSE	LABRE
WRECKFISH	CERNIER ATLANTIQUE
YAKIBOSHI	YAKIBOSHI
YELLOW CROAKER	COURBINE JAUNE
YELLOW-EYE MULLET	
YELLOWFIN TUNA	ALBACORE
YELLOW GURNARD	GRONDIN PERLON
YELLOW PERCH	PERCHE CANADIENNE
YELLOW SOLE	PETITE SOLE JAUNE
YELLOWTAIL FLOUNDER	LIMANDE À QUEUE JAUNE
YELLOWTAIL	SÉRIOLE

PARTIE B. FRANCAIS = ANGLAIS

<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>
AALPRICKEN	AALPRICKEN		
ABADÈCHE ROYALE DU CAP	KINGKLIP	ANGUILLE DU JAPON	JAPANESE EEL
ABADÈCHES	CUSK EEL	ANGUILLES EN GELÉE	JELLIED EELS
ABLETTE	BLEAK	ANOLI DE MER	LIZARDFISH
ACIDE ALGINIQUE	ALGINIC ACID	ANTIBIOTIQUES	ANTIBIOTICS
ACOUPA ROYAL	SQUETEAGUE	APOGON	CARDINALFISH
AGAR	AGAR	APPÂTS D'ŒUFS DE SAUMON	SALMON EGG BAIT
AIGLE DE MER	EAGLE RAY	APPERTISATION	APPERTISATION
AIGUILLAT	DOGFISH	APPETITSILD	APPETITSILD
AIGUILLAT COMMUN	PICKED DOGFISH	ARAIGNÉE DE MER	SPINOUS SPIDER CRAB
AILE	WING	ARAPAIMA	ARAPAIMA
ALBACORE	YELLOWFIN TUNA	ARCHE	ARKSHELL
ALGUE	SEAWEED	ARGENTINE	ARGENTINE
ALGUE BRUNE	BROWN ALGAE	ARNOGLOSSE	SCALDFISH
ALGUE ROUGE	RED ALGAE	ARROSE	OREO DORY
ALIMENTS SIMPLES POUR ANIMAUX	ANIMAL FEEDING STUFFS	ASSIETTE	MOONFISH
ALLACHE	GILT SARDINE	ATHÉRINE	ATHERINE
ALOSE	SHAD	AUXIDE	FRIGATE TUNA
ALOSE FEINTE	TWAITE SHAD	AYU	AYU SWEETFISH
ALOSE GASPAREAU	ALEWIFE	BACALAO	BACALAO
ALOSE NOYER	GIZZARD SHAD	BAGOONG	BAGOONG
ALOSE SAVOUREUSE	AMERICAN SHAD	BAGOONG TULINGAN	BAGOONG TULINGAN
ALOSE VRAIE	ALLIS SHAD	BAKASANG	BAKASANG
AMARELO CURE	AMARELO CURE	BALACHONG	BALACHONG
AMBRE GRIS	AMBERGRIS	BALAI DE L'ATLANTIQUE	AMERICAN PLAICE
AMIE	BOW FIN	BALAI JAPONAIS	FLATHEAD FLOUNDER
ANCHOIS	ANCHOVY	BALAOU DU JAPON	PACIFIC SAURY
ANCHOIS DE PÉROU	ANCHOVETA	BALBAKWA	BALBAKWA
ANCHOIS DU PACIFIQUE	NORTHERN ANCHOVY	BALEINE BLEUE	BLUE WHALE
ANCHOIS ITALIEN	ITALIAN SARDEL	BALEINE FRANCHE	GREENLAND RIGHT WHALE
ANCHOSEN	ANCHOSEN	BALEINE FRANCHE	NORTH ATLANTIC RIGHT WHALE
ANCHOVIS	ANCHOVIS	BALEINE FRANCHE	RIGHT WHALE
ANGE DE MER	ANGEL SHARK	BALEINE GRISE DE CALIFORNIE	PACIFIC GREY WHALE
ANGUILLE	EEL	BALEINES	WHALES
ANGUILLE D'AMÉRIQUE	AMERICAN EEL	BALIK	BALIK
ANGUILLE D'EUROPE	EUROPEAN EEL		

<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>
BALISTE	<i>TRIGGERFISH</i>	BOMBAY DUCK	<i>BOMBAY DUCK</i>
BANANE (DE MER)	<i>BONEFISH</i>	BONITE	<i>BONITO</i>
BAR BLANC	<i>WHITE BASS</i>	BONITE À DOS RAYÉ	<i>ATLANTIC BONITO</i>
BAR BLANC D'AMÉRIQUE	<i>WHITE PERCH</i>	BONITE À DOS TACHETÉ	<i>ELEGANT BONITO</i>
BAR COMMUN	<i>BASS</i>	BONITE À GROS YEUX	<i>RUPPEL'S BONITO</i>
BAR D'AMÉRIQUE	<i>STRIPED BASS</i>	BONITE À VENTRE RAYÉ ou LISTAO	<i>SKIPJACK</i>
BAR DU JAPON	<i>JAPAN SEA BASS</i>	BONITE DE L'OCÉAN INDIEN	<i>ORIENTAL BONITO</i>
BARBUE	<i>BRILL</i>	BONITE DU PACIFIQUE ORIENTALE	<i>PACIFIC BONITO</i>
BARBURE ou CAPITAINE	<i>THREADFIN</i>	BONITOU	<i>BULLET TUNA</i>
BARRAMUNDI	<i>BARRAMUNDI</i>	BOTTARGA	<i>BOTTARGA</i>
BARRÉAN GÉANT	<i>GIANT SEA BASS</i>	BOUILLA-BAISSE	<i>BOUILLA-BAISSE</i>
BÂTONNETS DE POISSON	<i>FISH STICKS</i>	BOULETTE DE POISSON	<i>FISH BALL</i>
BÂTONNETS DE POISSON AROMATISÉS AU CRABE	<i>CRAB STICKS</i>	BOULETTES DE POISSON	<i>FISH NUGGETS</i>
BAUDROIE	<i>ANGLERFISH</i>	BOUQUET	<i>COMMON PRAWN</i>
BEAUCLAIRE	<i>BIGEYE</i>	BOUQUET PINTADE	<i>FRESHWATER PRAWN</i>
BÉCUNE	<i>BARRACUDA</i>	BOURRUGUE	<i>KING WHITING</i>
BEIGNETS DE CRABE	<i>CRAB CAKES</i>	BOURSE	<i>FILFISH</i>
BEKKÔ	<i>BEKKÔ</i>	BOUVARD	<i>SPAWNING FISH</i>
BERARDIDÉ	<i>BEAKED WHALE</i>	BRADO	<i>BRADO</i>
BERNFISK	<i>BERNFISK</i>	BRANCO CURE	<i>BRANCO CURE</i>
BERNICLE/BALANE	<i>BARNACLE</i>	BRANDADE	<i>BRANDADE</i>
BERYX	<i>ALFONSINO</i>	BRAT-BÜCKLING	<i>BRAT-BÜCKLING</i>
BERYX AUSTRALIEN	<i>REDFISH or NANNYGAI</i>	BRATFISCHWAREN	<i>BRATFISCHWAREN</i>
BERYX COMMUN	<i>RED BREAM</i>	BRATHERING	<i>BRATHERING</i>
BEURRE D'ANCHOIS	<i>ANCHOVY BUTTER</i>	BRAT-ROLLMOPS	<i>BRAT-ROLLMOPS</i>
BEURRE DE LANGOUSTE	<i>CRAWFISH BUTTER</i>	BRÈME	<i>BREAM</i>
BICHIR	<i>BICHIR</i>	BRÈME	<i>QUILLBACK</i>
BIGORNEAU	<i>PERIWINKLE</i>	BRIQUE DE MORUE	<i>CODFISH BRICK</i>
BIGORNEAU	<i>WINKLE</i>	BRISLING	<i>BRISLING</i>
BINORO	<i>BINORO</i>	BROCHET	<i>PIKE</i>
BISQUE	<i>BISQUE</i>	BROCHET DE MER	<i>SNOOK</i>
BISQUE D'ÉCREVISSES	<i>CRAYFISH BISQUE</i>	BROSME	<i>TUSK</i>
BLANCHE	<i>MOJARRA</i>	BUCCIN	<i>WHELK</i>
BLOCS (Congelés)	<i>BLOCKS (Frozen)</i>	BUCKLING	<i>BUCKLING</i>
BODARA	<i>BODARA</i>	BÜCKLINGE-FILET	<i>BUCKLINGS-FILET</i>
BOETTE	<i>BOETTE</i>	BURO	<i>BURO</i>
BOGUE	<i>BOGUE</i>	CABILLAUD/MORUE	<i>COD</i>
BOKKEM	<i>BOKKEM</i>	CACHALOT	<i>SPERM WHALE</i>

<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>
CALICAGÈNE DEMI-LUNE	HALFMOON	CAVIAR ROUGE	RED CAVIAR
CALIPASH	CALIPASH	CENTRINE	HUMANTIN
CALMAR	FLYING SQUID	CERNIER ATLANTIQUE	WRECKFISH
CALMAR	SQUID	CERNIER DE JUAN FERNANDEZ	HAPUKU
CAMARDE DE NOUVELLE-ZÉLANDE	SAND FLOUNDER	CHABOT	SCULPIN
CAPELAN ATLANTIQUE	CAPELIN	CHAIR DE CRABE	CRAB MEAT
CAPITAINE	EMPEROR	CHANIDÉ	MILKFISH
CAQUÉS	CAQUÉS	CHARBONNIÈRE COMMUNE	SABLEFISH
CARANGUE	JACK	CHARDIN	THREAD HERRING
CARANGUE AUSTRALIENNE	TREVALLY	CHIKUWA	CHIKUWA
CARANGUE BALO	BLUDGER	CHIMÈRE	CHIMAERA
CARANGUE CREVALLE	CREVALLE JACK	CHIMÈRE COMMUNE	RABBIT FISH
CARDEAU	FLUKE	CHIMÈRE D'AMÉRIQUE	RATFISH
CARDEAU D'ÉTÉ	SUMMER FLOUNDER	CHINCHARD	HORSE MACKEREL
CARDEAU DE CALIFORNIE	CALIFORNIA HALIBUT	CIVELLE	ELVER
CARDEAU HIRAME	BASTARD HALIBUT	CLAM	CLAM
CARDINE FRANCHE	MEGRIM	CLOVISSE/PALOURDE	CARPET SHELL
CARLOTTIN ANGLAIS	ENGLISH SOLE	COCKTAIL DE FRUITS DE MER	SEAFOOD COCKTAIL
CARLOTTIN JAPONAIS	ROUNDNOSE FLOUNDER	COLLE DE POISSON	FISH GLUE
CARLOTTIN MEITAGARE	FROG FLOUNDER	COMPÈRE	PUFFER
CARLOTTIN PÉTRALE	PETRALE SOLE	CONCENTRÉ DE PROTÉINES DE POISSON	FISH PROTEIN CONCENTRATE (FPC)
CARNE À CARNE	CARNE A CARNE	CONGRE	CONGER
CARPE	CARP	COQUE	COCKLE
CARRA GHEENE	CARRA GEENIN	COQUE COMMUNE	COMMON COCKLE
CARRAGHÉEN	IRISH MOSS	COQUILLAGE ÉPURÉ	CLEANSSED SHELLFISH
CASTAGNOLE	POMFRET	COQUILLAGE STÉRILISÉ	STERILISED SHELLFISH
CASTANETTES, CASTANETTES TARAKIHI	MORWONG	COQUILLE ST. JACQUES	SCALLOP
CASTENETTE DE JUAN FERNANDEZ	TARAKIHI	COQUILLES ET CARAPACES	SHELLS
CAUMMALMUM	CUMMALMUM	CORAIL	CORAL
CAVEACHED FISH	CAVEACHED FISH	CORÉGONE	HOUTING
CAVIAR	CAVIAR, CAVIARE	CORÉGONE	POLLAN
CAVIAR EN GRAINS PASTEURISÉ	PASTEURISED GRAIN CAVIAR	CORÉGONE	WHITEFISH
CAVIAR EN GRAINS SAUMURÉ	PICKLED GRAINY CAVIAR	CORÉGONE BLANC	VENDACE
		CORÉGONE CISCO	LAKE HERRING
		CORÉGONE LAVARET	POWAN
		CORVINA	CORVINA
		CORYPHÈNE	DOLPHINFISH

<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>
COURBINE JAUNE	YELLOW CROAKER	DENTÉ À GROS YEUX	LARGE EYED DENTEX
COURT-BOUILLON	COURT-BOUILLON	DENTÉ DU CAP	RED STEENBRAS
COUTEAU	RAZOR SHELL	DENTÉ MACULÉ	SEVENTY-FOUR
CRABE	CRAB	DÉPOUILLEMENT	SKINNING
CRABE BLEU	BLUE CRAB	DESCARGEMENTO	DESCARGAMENTO
CRABE PARÉ	DRESSED CRAB	DINAILAN	DINAILAN
CRABE ROYAL	KING CRAB	DISQUE	SPADEFISH
CRABE VERT	COMMON SHORE CRAB	DJRIM	DJIRIM
CRAPET DE ROCHE	ROCK BASS	DORADE	DORADE
CRAQUELOT ou BOUFFI	BLOATER	DORADE	SEA BREAM
CRÈME D'ANCHOIS	ANCHOVY CREAM	DORADE ROYALE	GILT HEAD BREAM
CREVETTE	PRAWN	DORÉ JAUNE	WALLEYE
CREVETTE	SHRIMP	DORÉ NOIR	SAUGER
CREVETTE AMÉRICAINE	WHITE SHRIMP	DORMEUR DU PACIFIQUE	DUNGENESS CRAB
CREVETTE DU PACIFIQUE	PACIFIC PRAWN	DOROME	SHIRAUO ICEFISH
CREVETTE GRISE	BROWN SHRIMP	ÉCAILLES DE POISSON	FISH SCALES
CREVETTE GRISE	COMMON SHRIMP	ÉCREVISSE	CRAYFISH
CREVETTE NORDIQUE	DEEP-WATER PRAWN	ÉGLEFIN	HADDOCK
CREVETTE ROSE	PINK SHRIMP	ÉMISSOLE	SMOOTH HOUND
GROUPIA ROCHE	TRIPLETAIL	ÉMISSOLE GOMMÉE	GUMMY SHARK
CRYO-DESSICATION	FREEZE DRYING	EMISSOLE GRIVELÉE	RIG
CUIR	LEATHER	ENCRE	INK
CYPRIN	CRUCIAN CARP	ENSHÔ-HIN	ENSHÔ-HIN
CYPRIN DORE	GOLDFISH	ENTREPOSAGE FRIGORIFIQUE	COLD STORAGE
CYPRINOÏDE	SQUAWFISH	ÉPERLAN	SMELT
DAENG	DAENG	ÉPERLAN DU JAPON	POND SMELT
DATTE DE MER	DATE SHELL	ÉPONGE	SPONGE
DAUPHIN	DOLPHIN	ESCABÉCHE	ESCABECHE
DAUPHIN À FLANCS BLANCS	WHITE-SIDED DOLPHIN	ESCOLIER	SNAKE MACKEREL
DAUPHIN À GROS NEZ	BOTTLENOSED DOLPHIN	ESCOLIER ROYAL	GEMFISH
DAUPHIN À NEZ BLANC	WHITE-BEAKED DOLPHIN	ESCOLIER ROYAL	SOUTHERN KINGFISH
DAUPHIN BLANC (Beluga)	BELUGA WHALE	ESPADON	SWORDFISH
DAUPHIN COMMUN	COMMON DOLPHIN	ESSENCE D'ANCHOIS	ANCHOVY ESSENCE
DAUPHIN GRIS	RISSO'S DOLPHIN	ESSENCE D'ORIENT	PEARL ESSENCE
DÉCHETS DE POISSON	FISH WASTE	ESTURGEON	STURGEON
DELICATESSEN	DELICATESSEN FISH PRODUCTS	ESTURGEON BELUGA	BELUGA
DEMI-BEC	HALFBEAK	ESTURGEON DU DANUBE	OSETR
		ESTURGEON ÉTOILÉ	SEVRUGA
		ETHMALOSE D'AFRIQUE	BONGA

<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>
ÉTOILE DE MER	STARFISH	FUNORI	FUNORI
ÉTRILLE	SWIMMING CRAB	FURIKAKE	FURIKAKE
EULACHON	EULACHON	FUSHI-RUI	FUSHI-RUI
ÉVISCÉRATION	NOBBING	GABEL ROLLMOPS	GABEL ROLLMOPS
EXOCET (POISSON VOLANT)	FLYING FISH	GADICULE ARGENTÉ	SILVERY POUT
EXTRAIT DE SOUPE DE LANGOUSTE	CRAWFISH SOUP EXTRACT	GAFFELBIDDER	GAFFELBIDDER
FALL CURE	FALL CURE	GALATÉES	SQUAT LOBSTER
FANFRE NOIR D'AMÉRIQUE	BLACK SEA BASS	GARDON	ROACH
FARINE DE FOIE DE MORUE	COD LIVER MEAL	GÁROS	GÁROS
FARINE DE HARENG	HERRING MEAL	GARUM	GARUM
FARINE DE LANGOUSTE	CRAWFISH MEAL	GASPAREAUX À ROGUE	CLIPPED ROE FISH
FARINE DE POISSON	FISH MEAL	GASPÉ	GASPÉ CURE
FARINE DE POISSON COMESTIBLE	FISH FLOUR	GATEAU DE PRESSE	PRESS CAKE
FARINE DE POISSON MAIGRE	WHITE FISH MEAL	GÉLATINE	GELATIN(E)
FARINE ENTIÈRE ou COMPLÈTE	WHOLE MEAL	GERMON	ALBACORE
FAUSSE LIMANDE DU PACIFIQUE	ROCK SOLE	GISUKENI	GISUKENI
FAZEEQ	FAZEEQ	GIVRAGE	GLAZING
FILET	FILLET	GLOBICÉPHALE	PILOT WHALE
FILET DE MORUE SANS ARÊTE	BONELESS SALT COD FILLET	GOBIE	GOBY
FILETS DE HARENG	HERRING CUTLETS	GONADES	GONADS
FILETS DE KIPPER	KIPPER FILLETS	GORET MULE	PIGFISH
FISCHFRIKAD ELLEN	FISCHFRIKAD ELLEN	GOURAMI	GOURAMI
FISCHSÜLZE	FISCHSÜLZE	GRAND REQUIN BLANC	WHITE SHARK
FLET	ARCTIC FLOUNDER	GRAND TAMBOUR	BLACK DRUM
FLET COMMUN	FLOUNDER	GRANDE CASTAGNOLE	RAY'S BREEM
FLÉTAN	HALIBUT	GRANDE ROUSSETTE	LARGER SPOTTED DOGFISH
FLÉTAN DU PACIFIQUE	ARROWTOOTH FLOUNDER	GRANDE VIVE	GREATER WEEVER
FLÉTAN DU PACIFIQUE	ARROWTOOTH HALIBUT	GRAVLAX	GRAVLAX
FLÉTAN DU PACIFIQUE	PACIFIC HALIBUT	GRENOUILLE	FROG
FLÉTAN NOIR	GREENLAND HALIBUT	GRENOUILLE JAPONAISE	BULL FROG
FLOCONS DE MORUE	FLAKED CODFISH	GRISET	BLACK SEA BREEM
FLOCONS DE POISSON	FISH FLAKES	GRONDEUR	GRUNT
FOIE DE POISSON	FISH LIVER	GRONDIN CAMARD	STREAKED GURNARD
FONDULE	KILLIFISH	GRONDIN GRIS	GREY GURNARD
		GRONDIN JAPONAIS	HOBBO GURNARD
		GRONDIN LYRE	PIPER
		GRONDIN MORRUDE	SHINING GURNARD
		GRONDIN ou TRIGLE	GURNARD
		GRONDIN ou TRIGLE	SEA ROBIN

<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>
GRONDIN PERLON	<i>YELLOW GURNARD</i>	HARENG SAUMURÉ	<i>PICKLED HERRING</i>
GRONDIN ROUGE	<i>RED GURNARD</i>	HARENG SAUR	<i>HARENG SAUR</i>
GUAI	<i>SPENT FISH</i>	HERINGSSTIP	<i>HERINGSSTIP</i>
GUANINE	<i>GUANIN</i>	HOLBICHE BRUNE	<i>BROWN CAT SHARK</i>
GUINAMOS ALAMANG	<i>GUINAMOS ALAMANG</i>	HOLOTHURIE	<i>SEA CUCUMBER</i>
GUINÉE MACHÈTE	<i>LADY FISH</i>	HOMARD	<i>LOBSTER</i>
GUITE DE PATAGONIE	<i>ROCK COD</i>	HOMARD AMÉRICAIN	<i>NORTHERN LOBSTER</i>
GYOMISO	<i>GYOMISO</i>	HOMARD EUROPÉEN	<i>EUROPEAN LOBSTER</i>
HADDOCK	<i>PALE CURE</i>	HOPLOSTETE ROUGE	<i>ORANGE ROUGHY</i>
HADDOCK 'EYEMOUTH'	<i>EYEMOUTH CURE</i>	HUCHON ou SAUMON DU DANUBE	<i>DANUBE SALMON</i>
(FINNAN) HADDOCK	<i>FINNAN HADDOCK</i>	HUILE DE BALEINE	<i>WHALE OIL</i>
HADDOCK COUPÉ DE LONDRES	<i>LONDON CUT CURE</i>	HUILE DE CACHALOT	<i>SPERM OIL</i>
HAMAYAKIDAI	<i>HAMAYAKI-DAI</i>	HUILE DE FOIE DE FLÉTAN	<i>HALIBUT LIVER OIL</i>
HAMPEN	<i>HAMPEN</i>	HUILE DE FOIE DE MORUE	<i>COD LIVER OIL</i>
HARENG	<i>HERRING</i>	HUILE DE FOIE DE POISSON	<i>FISH LIVER OIL</i>
HARENG 'DE LA BALTIQUE'	<i>BALTIC HERRING</i>	HUILE DE HARENG	<i>HERRING OIL</i>
HARENG À LA CRÈME	<i>HERRING IN SOUR CREAM SAUCE</i>	HUILES DE POISSON	<i>FISH OILS</i>
HARENG À LA MOUTARDE	<i>MUSTARD HERRING</i>	HUÏTRE	<i>OYSTER</i>
HARENG AU FOUR	<i>BAKED HERRING</i>	HUÏTRE CREUSE AMÉRICAIN	<i>BLUE POINT OYSTER</i>
HARENG BISMARCK	<i>BISMARCK HERRING</i>	HUÏTRE INDIGÈNE	<i>NATIVE OYSTER</i>
HARENG BRAILLÉ	<i>BLOATER STOCK</i>	HUÏTRE PLATE	<i>COMMON OYSTER</i>
HARENG DU PACIFIQUE	<i>PACIFIC HERRING</i>	HUÏTRE PORTUGAISE	<i>PORTUGUESE OYSTER</i>
HARENG EN GELÉE	<i>HERRING IN JELLY</i>	HYDROLY SAT	<i>HOMOGENISED CONDENSED FISH</i>
HARENG ÉPICÉ	<i>SPICED HERRING</i>	HYPEROODON	<i>BOTTLENOSED WHALE</i>
HARENG FLAQUE	<i>FLECKHERING</i>	ICHTYOCOLLE	<i>ISINGLASS</i>
HARENG FORTEMENT SALÉ	<i>HARD SALTED HERRING</i>	INASAL	<i>INASAL</i>
HARENG FUMÉ SANS ARÊTE	<i>BONELESS SMOKED HERRING</i>	INCONNU	<i>INCONNU</i>
HARENG MARINÉ AU VIN	<i>HERRING IN WINE SAUCE</i>	IRRADIATION	<i>IRRADIATION</i>
HARENG REPAQUÉ	<i>REPACK QUALITY HERRING</i>	IVOIRE	<i>IVORY</i>
HARENG ROUGE	<i>RED HERRING</i>	JOUES DE MORUE	<i>COD CHEEKS</i>
HARENG SALÉ À L'ÉCOSSAISE	<i>SCOTCH CURED HERRING</i>	JUBARTE	<i>HUMPBACK WHALE</i>
HARENG SALÉ À LA HOLLANDAISE	<i>DUTCH CURED HERRING</i>	JUMBO	<i>JUMBO</i>
HARENG SALÉ À SEC	<i>DRY SALTED HERRING</i>	KABAYAKI	<i>KABAYAKI</i>
HARENG SALÉ TYPE NORVÉGIEN	<i>NORWEGIAN CURED HERRING</i>	KAHAWAI	<i>AUSTRALIAN SALMON</i>
		KAHAWAI	<i>KAHAWAI</i>
		KALBFISCH	<i>KALBFISCH</i>
		KAMABOKO	<i>KAMABOKO</i>

<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>
KAPI	KAPI	LANGUES DE POISSON	FISH TONGUES
KARAVALA	KARAVALA	LARD DE BALEINE	BLUBBER
KATSUO-BUSHI	KATSUO-BUSHI	LIEU DE L'ALASKA	ALASKA POLLACK
KAZUNOKO	KAZUNOKO	LIEU JAUNE	POLLACK
KEDGEREE	KEDGEREE	LIEU NOIR	SAITHE
KIELER SPROTTE	KIELER SPROTTE	LIMACE	SEASNAIL
KILKA	KILKA	LIMANDE	DAB
KIPPER	KIPPER	LIMANDE À QUEUE JAUNE	YELLOWTAIL FLOUNDER
KIPPER SANS ARÊTE	BONELESS KIPPER	LIMANDE PLIE ROUGE	WINTER FLOUNDER
KLIPFISH	KLIPFISH	LIMANDE SOLE BABAGAREI	SLIME FLOUNDER
KOCHFISCHWAREN	KOCHFISCHWAREN	LIMANDE-SOLE COMMUNE	LEMON SOLE
KOMBU	KOMBU	LIMBERT ACHIGAN	CUNNER
KRABBENSALAT	KRABBENSALAT	LINGUE	LING
KRILL	KRILL	LINGUE BLEUE	BLUE LING
KRILL ANTARCTIQUE	KRILL ANTARCTIC	LINGUE ESPAGNOLE	MEDITERRANEAN LING
KRON-SARDINER	KRON-SARDINER	LIPPU ROUDEAU	PORKFISH
KRUPUK	KRUPUK	LIQUEUR DE CLAM	CLAM LIQUOR
KUSAYA	KUSAYA	LOCKS	LOCKS
LABERDAN	LABERDAN	LOMPE	LUMPFISH
LABRADOR CURE	LABRADOR CURE	LOTTE	BURBOT
LABRE	WRASSE	LOUP	CATFISH
LAIMARGUE DU GROËNLANDE	GREENLAND SHARK	LOUP GÉLATINEUX	BLUE SEA CAT
LAITANCE	MILT	LOUP TACHETÉ	SPOTTED SEA CAT
LAKERDA	LAKERDA	LUTEFISK	LUTEFISK
LAMANTIN	SEA COW	LYCODE	EELPOUT
LAMAYO	LAMAYO	LYRE	LYRE
LAMBIS	CONCH	MACHOIRON D'AUSTRALIE	COBBLER
LAMINAIRE	SEA CABBAGE LAMINARIA SPP.	MAHOU	COBIA
LAMINARINE	LAMINARIN	MAIGRE COMMUN	MEAGRE
LAMPROIE FLUVIALE	LAMPREY	MAIGRE DU SUD	KABELJOU
LAMPROIE MARINE	SEA LAMPREY	MAKAIRE	MARLIN
LANÇON	SANDEEL	MAKAIRE	SPEARFISH
LANÇON COMMUN	GREATER SANDEEL	MAKAIRE BLANC	WHITE MARLIN
LANÇON EQUILLE	SMALL SANDEEL	MAKAIRE BLEU	BLUE MARLIN
LANGOUSTE	CRAWFISH	MAKAIRE NOIR	BLACK MARLIN
LANGOUSTE	ROCK LOBSTER	MAKAIRE, MARLIN et VOILIER	BILLFISH
LANGOUSTE	SPINY LOBSTER	MAKO	MAKO (SHARK)
LANGOUSTINE	NORWAY LOBSTER		
LANGUE	TONGUE		

<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>
MALACHIGAN D'EAU DOUCE	<i>SHEEPSHEAD</i>	MIDDLE	<i>MIDDLE</i>
MALLARMAT	<i>ARMED GURNARD</i>	MIETTES	<i>MIETTES</i>
MAM-RUOT	<i>MAM-RUOT</i>	MIGAKI-NISHIN	<i>MIGAKI-NISHIN</i>
MANNITOL	<i>MANNITOL</i>	MILKER HERRING	<i>MILKER HERRING</i>
MANTE	<i>DEVILFISH</i>	MIRIN	<i>MIRIN</i>
MANTE	<i>MANTA</i>	MIRIN-BOSHI	<i>MIRIN-BOSHI</i>
MAQUEREAU	<i>MACKEREL</i>	MOJAMA	<i>MOJAMA</i>
MAQUEREAU DU PACIFIQUE	<i>INDIAN MACKEREL</i>	MOLUHA	<i>MOLUHA</i>
MAQUEREAU ESPAGNOL	<i>CHUB MACKEREL</i>	MORENESOCE DAGUE	<i>SHARP-TOOTHED EEL</i>
MAQUEREAU ESPAGNOL	<i>PACIFIC MACKEREL</i>	MORIDE ROUGE	<i>RED COD</i>
MARBRE DU CAP	<i>WHITE STEENBRAS</i>	MORO	<i>DEEPEA COD</i>
MARIGANE NOIRE	<i>CRAPPIE</i>	MORO	<i>RIBALDO</i>
MARINADE	<i>MARINADE</i>	MORSE	<i>WALRUS</i>
MARLIN RAYÉ	<i>STRIPED MARLIN</i>	MORUE ARCTIQUE	<i>WACHNA COD</i>
MARSOUIN	<i>PORPOISE</i>	MORUE DE SAINT PAUL	<i>TRUMPETER</i>
MASCA LABOUREUR	<i>ELEPHANTFISH</i>	MORUE DÉPOUILLÉE	<i>SKINNED COD</i>
MATIOTE NOIRE	<i>TAUTOG</i>	MORUE DU PACIFIQUE	<i>PACIFIC COD</i>
MATJE (PAYS-BAS)	<i>MATJE HERRING</i>	MORUE EN FIBRES	<i>SHREDDED COD</i>
MATODES	<i>BOARFISH</i>	MORUE POLAIRE	<i>POLAR COD</i>
MÉDUSE	<i>JELLY FISH</i>	MORUE SALÉE	<i>SALT COD</i>
MEIKOTSU	<i>MEIKOTSU</i>	MORUE SANS ARÊTE	<i>BONELESS COD</i>
MEJI	<i>MEJI</i>	MOTELLE	<i>ROCKLING</i>
MENHADEN	<i>MENHADEN</i>	MOTELLE À CINQ BARBILLONS	<i>FIVEBEARD ROCKLING</i>
MERLAN	<i>WHITING</i>	MOTELLE À QUATRE BARBILLONS	<i>FOURBEARD ROCKLING</i>
MERLAN BLEU	<i>BLUE WHITING</i>	MOTELLE COMMUNE	<i>THREEBEARD ROCKLING</i>
MERLAN BLEU DU SUD	<i>SOUTHERN BLUE WHITING</i>	MOULE	<i>COUNT</i>
MERLU	<i>HAKE</i>	MOULE	<i>MUSSEL</i>
MERLU ARGENTÉ	<i>SILVER HAKE</i>	MOULE COMMUNE	<i>BLUE MUSSEL</i>
MERLU ARGENTIN	<i>SOUTHWEST ATLANTIC HAKE</i>	MUGE ou MULET	<i>MULLET</i>
MERLU BLANC DU CAP	<i>CAPE HAKE</i>	MURÈNE	<i>MORAY</i>
MERLU DU CHILI	<i>CHILEAN HAKE</i>	MUSCIAME	<i>MUSCIAME</i>
MERLU DU PACIFIQUE	<i>PACIFIC HAKE</i>	MYE	<i>SOFT (SHELL) CLAM</i>
MÉROU	<i>GROUPE</i>	NACRE	<i>MOTHER-OF-PEARL</i>
MÉROU GÉANT	<i>JEWFISH</i>	NAMARI-BUSHI	<i>NAMARI-BUSHI</i>
MÉROU NOIR	<i>DUSKY SEA PERCH</i>	NARUTO	<i>NARUTO</i>
MERSIN	<i>MERSIN</i>	NARVAL	<i>NARWHAL</i>
MEUNIER NOIR	<i>SUCKER</i>	NATIONAL CURE	<i>NATIONAL CURE</i>
		NGA-BOK-CHAUK	<i>NGA-BOK-CHAUK</i>
		NGA-PI	<i>NGA-PI</i>

<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>
NIBOSHI	NIBOSHI	ET CRUSTACÉS	
NONNAT	NONNAT	PÂTE DE POISSON	FISH PASTE
NORI	NORI	PÂTÉ DE POISSON	FISH CAKE
NUOC-MAM	NUOC-MAM	PÂTÉ DE POISSON EN CONSERVE	JAPANESE CANNED FISH PUDDING
OEL-PRÄSERVEN	OEL-PRÄSERVEN	PÂTE DE POISSON FERMENTÉ	FERMENTED FISH PASTE
OMBLE	CHAR	PATELLE	LIMPET
OMBLE CHEVALIER	ARCTIC CHAR	PATIS	PATIS
OMBLE D'AMÉRIQUE	LAKE TROUT	PAUA	PAUA
OMBLE MALMA	DOLLY VARDEN	PEAU DE CHAGRIN	SHAGREEN
OMBRE	GRAYLING	PEAU DE POISSON	FISH SKIN
OPAH	OPAH	PECTEN	BAY SCALLOP
ORMEAU	ABALONE	PEDAH	PEDAH
ORMEAU	ORMER	PERCHE	PERCH
ORPHIE COMMUN	GARFISH	PERCHE CANADIENNE	YELLOW PERCH
ORPHIE et BALAOU	SAURY	PERLE	PEARL
ORPHIE ou AIGUILLE DE MER	NEEDLEFISH	PERROQUET	PARROT-FISH
ORQUE	KILLER WHALE	PETIT CACHALOT	LESSER CACHALOT
OURSIN	SEA URCHIN	PETIT RORQUAL	MINKE WHALE
PADDA	PADDA	PETITE ROUSSETTE	LESSER SPOTTED DOGFISH
PADEC	PADEC	PETITE SOLE JAUNE	YELLOW SOLE
PAGEOT ACARNÉ	AXILLARY BREAM	PHOQUE	SEAL
PAGEOT COMMUN	PANDORA	PHYCIS	FORKBEARD
PAGEOT ROSE	BLACKSPOT SEA BREAM	PHYCIS BLANC	WHITE HAKE
PAGRE COMMUN	COUCH'S SEA BREAM	PHYCIS ÉCUREUIL	RED HAKE
PAGRE COMMUN	RED PORGY	PICAREL	PICAREL
PAKSIW	PAKSIW	PILCHARDS PRESSÉS	PRESSED PILCHARDS
PALOMETTE	PLAIN BONITO	PINDANG	PINDANG
PALOURDE	GROOVED CARPET SHELL	PISSALA	PISSALA
PAPILLON	BUTTERFLYFISH	PLA THU NUNG	PLA THU NUNG
PAPILLON	PAPILLON	PLA-RA	PLA-RA
PARAGE	TRIMMING	PLATY CEPHALIDÉ	FLATHEAD
PARR	PARR	PLIE CYNOGLOSSE	WITCH
PASTENAGUE	STINGRAY	PLIE CYNOGLOSSE ROYALE	REX SOLE
PÂTE D'ANCHOIS	ANCHOVY PASTE	PLIE DUE PACIFIQUE	STARRY FLOUNDER
PÂTE DE FOIE DE MORUE	COD LIVER PASTE	PLIE LISSE	SMOOTH FLOUNDER
PÂTE DE FOIE DE POISSON	FISH LIVER PASTE	PLIE ou CARRELET	PLAICE
PÂTE DE HARENG	BLOATER PASTE	POCHETEAU GRIS	FLAPPER SKATE
PÂTE DE MOLLUSQUES	SHELLFISH PASTE	POCHETEAU NOIR	LONGNOSE SKATE

<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>
PODPOD	<i>PODPOD</i>	POISSON PÉLAGIQUE	<i>PELAGIC FISH</i>
POISSON 'AU NATUREL'	<i>FISH 'AU NATUREL'</i>	POISSON PILOTE	<i>PILOT FISH</i>
POISSON À LA MARINADE	<i>ACID CURED FISH</i>	POISSON PLAT	<i>FLATFISH</i>
POISSON AU VINAIGRE	<i>VINEGAR CURED FISH</i>	POISSON PLEIN	<i>RIPE FISH</i>
POISSON CONGELÉ	<i>FROZEN FISH</i>	POISSON RASSIS	<i>STALE DRY FISH</i>
POISSON CONGELÉ	<i>SHARP FROZEN FISH</i>	POISSON RÉFRIGÉRÉ	<i>CHILLED FISH</i>
POISSON DE REBUT	<i>TRASH FISH</i>	POISSON ROND	<i>ROUND FISH</i>
POISSON DEMI-SEL	<i>HALF-SALTED FISH</i>	POISSON SALÉ	<i>SALT CURED FISH</i>
POISSON DÉPOUILLÉ	<i>SKINLESS FISH</i>	POISSON SALÉ	<i>SALTFISH</i>
POISSON DÉSARÊTÉ	<i>BONED FISH</i>	POISSON SALÉ À SEC	<i>DRY SALTED FISH</i>
POISSON DÉSHYDRATÉ	<i>DEHYDRATED FISH</i>	POISSON SALÉ EN VERT	<i>GREEN FISH</i>
POISSON EN CONSERVE	<i>CANNED FISH</i>	POISSON SALÉ SÉCHÉ	<i>DRIED SALTED FISH</i>
POISSON EN CUBES	<i>DICED FISH</i>	POISSON SANS ARÊTE	<i>BONELESS FISH</i>
POISSON EN GELÉE	<i>FISH IN JELLY</i>	POISSON SAUMURÉ	<i>BRINED FISH</i>
POISSON EN SAUMURE	<i>PICKLE CURED FISH</i>	POISSON SÉCHÉ	<i>DRIED FISH</i>
POISSON ENSILÉ	<i>FISH SILAGE</i>	POISSON SÉCHÉ AU SOLEIL	<i>SUN-DRIED FISH</i>
POISSON ENTIER	<i>WHOLE FISH</i>	POISSON SÉCHÉ AU VENT	<i>WIND DRIED FISH</i>
POISSON ENTIER SALÉ	<i>SALT ROUND FISH</i>	POISSON SUR BARBECUE	<i>BARBECUED FISH</i>
POISSON ÉTÊTÉ	<i>HEADED FISH</i>	POISSON TRAITÉ AU SUCRE	<i>SUGAR CURED FISH</i>
POISSON FORTEMENT FUMÉ	<i>HARD SMOKED FISH</i>	POISSON TRANCHÉ	<i>DRESSED GREEN FISH</i>
POISSON FORTEMENT SALÉ	<i>HEAVY SALTED FISH</i>	POISSON TRANCHÉ	<i>SPLIT FISH</i>
POISSON FRAIS	<i>FRESH FISH</i>	POISSON VIDÉ	<i>GUTTED FISH</i>
POISSON FRIT	<i>FRIED FISH</i>	POISSON-CHAT	<i>SEA CATFISH</i>
POISSON FUMÉ	<i>SMOKED FISH</i>	POISSON-GUITARE	<i>GUITARFISH</i>
POISSON FUMÉ À CHAUD	<i>HOT-SMOKED FISH</i>	POISSON-LUNE	<i>MOLA</i>
POISSON FUMÉ À FROID	<i>COLD-SMOKED FISH</i>	POISSON-LUNE	<i>SUNFISH</i>
POISSON GRAS	<i>FATTY FISH</i>	POISSONS DE FOND	<i>GROUND FISH</i>
POISSON HACHÉ	<i>MINCED FISH</i>	POISSON-SABRE	<i>CUTLASS FISH</i>
POISSON LÉGÈREMENT FUMÉ	<i>MILD SMOKED FISH</i>	POISSON-SCIE	<i>SAWFISH</i>
POISSON MAIGRE	<i>WHITE FISH</i>	POMPANEAU	<i>POMPANO</i>
POISSON MARINÉ	<i>MARINATED FISH</i>	PORTION DE POISSON	<i>FISH PORTION</i>
POISSON MARINÉ À CHAUD	<i>HOT-MARINATED FISH</i>	POTAGE AU POISSON	<i>FISH CHOWDER</i>
POISSON MOYENNEMENT SALÉ	<i>MEDIUM SALTED FISH</i>	POUDRE D'ALGUES	<i>SEAWEED MEAL</i>
POISSON PARÉ	<i>DRESSED FISH</i>	POULAMON	<i>TOMCOD</i>
POISSON PASTEURISÉ	<i>PASTEURISED FISH</i>	POULE DE MER	<i>FLYING GURNARDS</i>
		POULPE	<i>OCTOPUS</i>
		POUTASSOU	<i>POUTASSOU</i>
		POUTINE	<i>POUTINE</i>

<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>
PRAHOC	<i>PRAHOC</i>	REQUIN PÉLERIN	<i>BASKING SHARK</i>
PRAIRE	<i>QUAHAUG</i>	REQUIN SOMBRE	<i>DUSKY SHARK</i>
PRÊTRE	<i>SILVERSIDE</i>	REQUIN TAUPE COMMUN	<i>PORBEAGLE</i>
PRISTURE à BOUCHE NOIRE ou CHIEN ESPAGNOL	<i>BLACK-MOUTHED DOGFISH</i>	REQUIN TIGRE	<i>REQUIEM SHARK</i>
QUENELLES	<i>QUENELLES</i>	REQUIN-HÂ	<i>SCHOOL SHARK</i>
RAIE	<i>BIG SKATE</i>	REQUIN-HÂ	<i>SOUPFIN SHARK</i>
RAIE	<i>SKATE</i>	REQUIN-HÂ, HA, HAT, HAST	<i>TOPE</i>
RAIE À QUEUE ÉPINEUSE	<i>SPINYTAIL SKATE</i>	REQUIN-MARTEAU	<i>HAMMERHEAD SHARK</i>
RAIE BLANCHE	<i>WHITE SKATE</i>	REQUIN-TAUPE	<i>MACKEREL SHARK</i>
RAIE BOUCLÉE	<i>THORNBACK RAY</i>	REQUIN-TAUPE SAUMON	<i>SALMON SHARK</i>
RAIE BRUNETTE	<i>UNDULATE RAY</i>	REQUIN-TAUREAU	<i>SAND SHARK</i>
RAIE CHARDON	<i>SHAGREEN RAY</i>	REQUIN-TIGRE COMMUN	<i>TIGER SHARK</i>
RAIE CIRCULAIRE	<i>SANDY RAY</i>	RETAILLES	<i>RETAILLES</i>
RAIE DOUCE	<i>SPOTTED RAY</i>	RHODYMÉNIE PALMÉ	<i>DULSE</i>
RAIE DU PACIFIQUE	<i>STARRY SKATE</i>	RIGOR MORTIS	<i>RIGOR MORTIS</i>
RAIE et POCHETEAU	<i>RAY</i>	ROGUE	<i>ROE</i>
RAIE ÉTOILÉE	<i>STARRY RAY</i>	ROI DES HARENGS	<i>OARFISH</i>
RAIE FLEURIE	<i>CUCKOO RAY</i>	ROLLMOPS	<i>ROLLMOPS</i>
RAIE HÉRISSON	<i>LITTLE SKATE</i>	RORQUAL	<i>RORQUAL</i>
RAIE LISSE	<i>BLONDE</i>	RORQUAL COMMUN	<i>FIN-WHALE</i>
RAIE LISSE	<i>SMOOTH SKATE</i>	RORQUAL DE RUDOLF	<i>SEI-WHALE</i>
RAIE MÊLÉE	<i>PAINTED RAY</i>	ROTSKJAER	<i>ROTSKJAER</i>
RAIE TACHETÉE	<i>WINTER SKATE</i>	ROUELLES	<i>ROUELLES</i>
RAIE VOILE	<i>SHARPNOSE SKATE</i>	ROUGET BARBET DE ROCHE	<i>SURMULLET</i>
RAKØRRET	<i>RAKØRRET</i>	ROUGET-BARBET	<i>GOATFISH</i>
RASCASSE/SCORPÈNE	<i>SCORPIONFISH</i>	SABRE ARGENTÉ	<i>FROSTFISH</i>
RENARD DE MER	<i>THRESHER SHARK</i>	SABRE CEINTURE	<i>SCABBARDFISH</i>
RENSEI-HIN	<i>RENSEI-HIN</i>	SAINT-PAUL MOKI	<i>MOKI</i>
REQUIN	<i>SHARK</i>	SAINT-PIERRE	<i>BLACK OREO DORY</i>
REQUIN À NEZ POINTU	<i>SHARPNOSE SHARK</i>	SALADE DE HARENG	<i>HERRING SALAD</i>
REQUIN BLEU	<i>BLUE SHARK</i>	SALADE DE POISSON	<i>FISH SALAD</i>
REQUIN BORDÉ	<i>BLACKTIP SHARK</i>	SALADE DE SAUMON	<i>SALMON SALAD</i>
REQUIN BOULEDOGUE	<i>BULL SHARK</i>	SALADE DE THON	<i>TUNA SALAD</i>
REQUIN CITRON	<i>LEMON SHARK</i>	SALAGE À SEC	<i>KENCH CURE</i>
REQUIN CUIVRÉ	<i>BRONZE WHALER</i>	SALAGE À TERRE	<i>SHORE CURE</i>
REQUIN GRISET	<i>SIXGILL SHARK</i>	SALAGE LÉGER	<i>LIGHT CURE</i>
REQUIN LÉZARD	<i>FRILL SHARK</i>	SALAISSON À L'ORIENTALE	<i>ORIENTAL CURE</i>
REQUIN NOURRICE	<i>NURSE SHARK</i>		
REQUIN OCÉANIQUE	<i>WHITETIP SHARK</i>		

<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>
SALAKA	SALAKA	SAUMON ROYAL	CHINOOK
SALÉ À BORD	SALTED ON BOARD	SAUMON ROYAL	QUINNAT SALMON
SALÉ COLOMBO	COLOMBO CURE	SAUMON SAUMURÉ	PICKLED SALMON
SALZFISCHWAREN	SALZFISCHWAREN	SAUMURE	BRINE
SALZLING	SALZLING	SAUPE	GOLDLINE
SANDRE	PIKE-PERCH	SAURER HERING	SAURER HERING
SAR	WHITE BREAM	SCAMPI	SCAMPI
SAR SALÈME	PINFISH	SCHILLERLOCKEN	SCHILLERLOCKEN
SARDINE	SARDINE	SCIAENIÉ DU PACIFIQUE	WHITE CROAKER
SARDINE/SARDINOPS	PILCHARD	SCIAENIDÉ	WEAKFISH
SARDINELLE INDIENNE	OIL SARDINE	SCIAENIDÉS	CROAKER
SARDINELLE/ALLACHE	SARDINELLA	SCIAENIDÉS	DRUM
SARDINOPS d'AFRIQUE DU SUD	SOUTH AFRICAN PILCHARD	SCROD	SCROD
SARDINOPS D'AUSTRALIE	PICTON HERRING	SÉBASTE	REDFISH
SARDINOPS DE CALIFORNIE	CALIFORNIAN PILCHARD	SÉBASTE DU CAP	JACOPEVER
SARDINOPS DU CHILI	CHILEAN PILCHARD	SÉBASTE KINKIN	KICHIJI ROCKFISH
SARDINOPS DU JAPON	JAPANESE PILCHARD	SÈCHE	CUTTLEFISH
SARGUE	SARGO	SEELACHS IN OEL	SEELACHS IN OEL
SARGUE AUSTRAL	WHITE STUMPNOSE	SEMI-CONSERVES	SEMI-PRESERVES
SASHIMI	SASHIMI	SÉRIOLE	YELLOWTAIL
SAUCE DE LAITANCE DE HARENG	HERRING MILT SAUCE	SERPENTON	SNAKE EEL
SAUCE DE POISSON FERMENTÉ	FERMENTED FISH SAUCE	SERRAN CHÈVRE	COMBER
SAUCISSE DE POISSON	FISH SAUSAGE	SERRAN DE SABLE	SAND PERCH
SAUCISSES DE THON	TUNA LINKS	SERRANIDÉ ou BAR	SEA BASS
SAUERLAPPEN	SAUERLAPPEN	SEVICHE	SEVICHE
SAUMON	SALMON	SHADINE	ROUND HERRING
SAUMON À L'INDIENNE	INDIAN CURE SALMON	SHAKEII	SHAKEII
SAUMON ARGENTÉ	COHO	SHIDAL SUTKI	SHIDAL SUTKI
SAUMON ATLANTIQUE	ATLANTIC SALMON	SHIOBOSHI	SHIOBOSHI
SAUMON DE FONTAINE	BROOK TROUT	SHIOKARA	SHIOKARA
SAUMON DE PRINTEMPS	RED SPRING SALMON	SHOTTSURU	SHOTTSURU
SAUMON FORTEMENT SALE	HARD SALTED SALMON	SIKE-PÔLE	LASCAR
SAUMON FUMÉ	KIPPERED SALMON	SILD	SILD
SAUMON JAPONAIS	CHERRY SALMON	SINAENG	SINAENG
SAUMON KETA	CHUM	SNOEK	SNOEK
SAUMON ROSE	PINK SALMON	SOBORO	SOBORO
SAUMON ROUGE	SOCKEYE SALMON	SOLE	DOVER SOLE
		SOLE	SOLE
		SOLE AMÉRICAINNE	LINED SOLE
		SOLE BAVOCHÉ	HOGCHOKER

<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>
SOLE COMMUNE	COMMON SOLE	SUTKI	SUTKI
SOLE PERDRIX	THICKBACK SOLE	TACAUD COMMUN	POUT
SOLUBLES DE POISSON	CONDENSED FISH SOLUBLES	TACAUD NORVÉGIEN	NORWAY POUT
SOUPE D'ÉGLEFIN	HADDOCK CHOWDER	TACON	SMOLT
SOUPE DE CLAM	CLAM CHOWDER	TAMBOUR BRÉSILIEEN	ATLANTIC CROAKER
SOUPE DE LANGOUSTE	CRAWFISH SOUP	TAMBOUR CROCA	SPOT
SOUPE DE POISSON	FISH SOUP	TAMBOUR ROUGE	RED DRUM
SOURDON	SPINY COCKLE	TANCHE	TENCH
SPARE À SELLE BLANCHE	ROMAN	TARAMA	TARAMA
SPARE DORÉ	SCUP	TARGEUR	TOPKNOT
SPARE GIBBEUX	RED STUMPNOSE	TARGIE NAINE	NORWEGIAN TOPKNOT
SPARE JAPONAIS	RED SEA BREAM	TARPON	TARPON
SPATULE	PADDLEFISH	TASSERGAL	BLUEFISH
SPECKFISCH	SPECKFISCH	TATAMI-IWASHI	TATAMI-IWASHI
SPILLÅNGA	SPILLÅNGA	TENGUSA	TENGUSA
SPRAT	SPRAT	TÉRAGLIN	GEELBECK
SQUALE BOUCLE	SPINY SHARK	TERPUGA	ATKA MACKEREL
SQUALE LICHE	BLACK SHARK	TERPUGA	GREENLING
SQUALE LICHE	SEAL SHARK	TERPUGA BUFFALO	LINGCOD
STÉARINE DE POISSON	FISH STEARIN	THAZARD	KINGFISH
STEUR-HARING	STEUR HERRING	THAZARD	KINGMACKEREL
STOCKAGE EN CAISSES	BOXED STOWAGE	THAZARD BATARD	WAHOO
STOCKAGE EN VRAC	BULK STOWAGE	THAZARD FRANC	CERO
STOCKAGE RÉFRIGÉRÉ	CHILL STORAGE	THAZARD RAYÉ	SEER
STOCKAGE SUR ÉTAGÈRES	SHELF STOWAGE	THAZARD-REQUIN	DOUBLE-LINED MACKEREL
STOCKFISH	STOCKFISH	THON	TUNA
STREMEL	STREMEL	THON ÉLÉGANT	SLENDER TUNA
STRIP	STRIP	THON OBÈSE	BIGEYE TUNA
STROMATÉE	BUTTERFISH	THON ROUGE	BLUEFIN TUNA
STROMATÉE LUNE	HARVESTFISH	THONINE COMMUNE	LITTLE TUNNY
STÜCKENFISCH	STÜCKENFISCH	THONINE ORIENTALE	KAWAKAWA
SUBOSHI	SUBOSHI	THYRSITE	BARRACOUTA
SUCCÉDANÉS DE CAVIAR	CAVIAR SUBSTITUTES	TILAPIA	TILAPIA
SURIMI	SURIMI	TILE	TILEFISH
SUR-RÉFRIGÉRATION	SUPERCHILLING	TINABAL	TINABAL
SURSILD	SURSILD	TINAPA	TINAPA
SURUME	SURUME	TJAKALANG	TJAKALANG
SUSHI	SUSHI	TÔKAN-HIN	TÔKAN-HIN
		TOM KHO	TOM KHO
		TÔMALLEY	TÔMALLEY

<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>	<u>FRENCH</u>	<u>ENGLISH</u>
TOROUMOQUE	<i>SANDFISH</i>	UO-MISO	<i>UO-MISO</i>
TORPILLE	<i>ELECTRIC RAY</i>	URANOSCOPE	<i>STARGAZER</i>
TORTUE	<i>TURTLE</i>	VANNEAU	<i>QUEEN SCALLOP</i>
TORTUE AMÉRICAINNE	<i>TERRAPIN</i>	VARECH	<i>KELP</i>
TOURTE DE POISSON	<i>FISH PIE</i>	VENTRÈCHE	<i>VENTRÈCHE</i>
TOURTEAU	<i>EDIBLE CRAB</i>	VENTRES DE SAUMON	<i>SALMON BELLIES</i>
TRANCHE	<i>STEAK</i>	VÉRON	<i>IDE</i>
TRASSI UDANG	<i>TRASSI UDANG</i>	VESSIE NATATOIRE	<i>SWIM BLADDER</i>
TREPANG	<i>TREPANG</i>	VIEILLE COMMUNE	<i>BALLAN WRASSE</i>
TRONÇON	<i>TRONÇON</i>	VISCÈRES	<i>GUTS</i>
TROQUE	<i>TROCHUS</i>	VIVANEAU	<i>SNAPPER</i>
TRUITE	<i>TROUT</i>	VIVANEAU CAMPÈCHE	<i>RED SNAPPER</i>
TRUITE ARC-EN-CIEL	<i>RAINBOW TROUT</i>	VIVE	<i>WEEVER</i>
TRUITE D'EUROPE	<i>SEA TROUT</i>	VIZIGA	<i>VIZIGA</i>
TSUKADANI	<i>TSUKADANI</i>	VOILIER	<i>SAILFISH</i>
TUNA HAM	<i>TUNA HAM</i>	WAKAME	<i>WAKAME</i>
TURBOT	<i>TURBOT</i>	YAKIBOSHI	<i>YAKIBOSHI</i>
TUYO	<i>TUYO</i>	ZÉE ou SAINT-PIERRE	<i>JOHN DORY</i>

BON APPÉTIT!

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(43 2006 12 2 P) ISBN 92-64-02396-8 – n° 55060 2006

Objectif développement

Rechercher la cohérence

LES PÊCHERIES ET LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT

Pour des millions de gens, dans les pays en développement, la pêche représente un moyen de subsistance, une source de nourriture et une source de richesse propice à la croissance économique. Nombreux sont ceux pour qui le poisson est l'unique source de protéines, notamment parmi les pauvres. Cependant, la pérennité de la ressource est très menacée. Les trois quarts des stocks halieutiques du monde sont surexploités ou pleinement exploités, et la pression s'accroît. La demande de poisson continue d'augmenter dans les pays développés, qui absorbent déjà 80 % des produits halieutiques échangés, et il y a de fortes chances pour qu'elle s'accroisse aussi dans les pays en développement à mesure que les revenus s'élèvent.

Dans les pays de l'OCDE comme dans les non membres, la situation des pêches mondiales soulève des problèmes de cohérence entre le développement et les activités halieutiques dans plusieurs domaines de l'action des pouvoirs publics. La présente publication examine ce dossier d'actualité et propose un cadre où inscrire une analyse approfondie des problèmes de cohérence dans cinq grands domaines d'action où interagissent les politiques de la pêche et de développement, à savoir l'environnement, la technologie, l'économie, les questions sociales et la gestion publique. Ce cadre d'analyse est illustré par dix études de cas concrètes nationales et régionales, lesquelles abordent des questions allant des accords de pêche internationaux à la relation entre pêche artisanale et pêche industrielle, en passant par les échanges de produits halieutiques, les politiques de développement, le développement de la pêche et la lutte contre la pauvreté.

Pour le chercheur, mais aussi pour le consommateur et l'amateur, cet ouvrage contient en outre un glossaire qui aide le lecteur à comprendre le vocabulaire français courant, ou plus « exotique », ayant trait au poisson et aux produits de la mer.

Ce rapport a également été publié dans le volume *Examen des pêcheries dans les pays de l'OCDE : Volume 1 : Politiques et statistiques de base, Édition 2005*.

Dans cette série :

- *Promouvoir le développement dans une économie mondialisée : Pour des politiques cohérentes*
- *La cohérence des politiques au service du développement : Promouvoir de bonnes pratiques institutionnelles*
- *Agriculture et développement : Vers des politiques cohérentes*
- *Migrations, transferts de fonds et développement*
- *Miracle, Crisis and Beyond: A Synthesis of Policy Coherence Towards East Asia* (anglais seulement)
- *L'efficacité de l'aide alimentaire pour le développement : Les effets de l'aide liée*
- *Trade, Agriculture and Development: Policies Working Together* (anglais seulement)

Le texte complet de cet ouvrage est disponible en ligne aux adresses suivantes :

<http://www.sourceocde.org/agriculture/9264023968>

<http://www.sourceocde.org/developpement/9264023968>

<http://www.sourceocde.org/economiesemergentes/9264023968>

Les utilisateurs ayant accès à tous les ouvrages en ligne de l'OCDE peuvent également y accéder via :

<http://www.sourceocde.org/9264023968>

SourceOCDE est une bibliothèque en ligne qui a reçu plusieurs récompenses. Elle contient les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'OCDE. Pour plus d'informations sur ce service ou pour obtenir un accès temporaire gratuit, veuillez contacter votre bibliothécaire ou SourceOECD@oecd.org.



9 789264 023963

ISBN 92-64-02396-8
43 2006 12 2 P

www.oecd.org



ÉDITIONS OCDE